



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Rapport d'activité 2013

RAPPORT

DÉC.
2014

SOMMAIRE

I PRÉSENTATION DE FRANCE STRATÉGIE	6
Nouvelles missions	7
Organisation	8
Département Économie-Finances	9
Département Développement durable	10
Département Travail-Emploi	11
Département Questions sociales	12
Secrétariat général	13
Service Édition-Communication	14
Service Débats, partenariats et affaires internationales	15
Les faits marquants de l'année 2013	16
Organismes membres du réseau	18
Conseil d'analyse économique, CAE	18
Conseil d'orientation des retraites, COR	19
Conseil d'orientation pour l'emploi, COE	21
Haut Conseil de la famille, HCF	22
Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, HCAAM	23
Haut Conseil du financement de la protection sociale, HCFi-PS	24
Conseil national de l'industrie, CNI	26
Centre d'études prospectives et d'informations internationales, CEPII	27



2	LES TRAVAUX DE FRANCE STRATÉGIE EN 2013	28
	« Quelle France dans dix ans ? »	29
	Les cinq chantiers	30
	Débats nationaux	38
	Débats régionaux	42
	Dialogue avec les Assemblées	46
	Séminaires et ateliers	47
	Consultations citoyennes	48
	Éducation – Formation – Insertion	50
	1. Une école plus accueillante et plus efficace	50
	2. Entrée dans la vie active	53
	Emploi – Entreprise	58
	1. Environnement économique	58
	2. Secteurs et filières	61
	3. L'entreprise sociale	66
	4. L'emploi féminin	68
	Questions de société	70
	1. Cohésion sociale	70
	2. Santé	75
	3. Vie urbaine	78

SOMMAIRE

Nouvelles technologies	80
1. TIC et travail	80
2. Les défis du numérique	81
3. Mobilisation des savoirs... et des ressources	86
Environnement	88
1. Climat et énergie	88
2. Consommation	91
3. Agriculture	94
4. Évaluation, précaution	96
Les instances	98
Comité de suivi du CICE	98
Plateforme RSE	100
Commission Enfance et adolescence	103
Commission d'évaluation des politiques d'innovation	106



3	LES ACTIVITÉS DU RÉSEAU EN 2013	110
	Conseil d'analyse économique	111
	Conseil d'orientation des retraites	115
	Conseil d'orientation pour l'emploi	128
	Haut Conseil de la famille	135
	Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie	142
	Haut Conseil du financement de la protection sociale	145
	Conseil national de l'industrie	154
	CEPII	157
4	ANNEXES	164
	Décret du 22 avril 2013 portant création du Commissariat général à la stratégie et à la prospective	165
	Lettre de mission	169
	Organigramme	171
	Catalogue des publications 2013	172
	Débats, colloques et séminaires 2013	176



**PRÉ-
SENTATION
DE
FRANCE
STRATÉGIE**



NOUVELLES MISSIONS

France Stratégie – nom d’usage du Commissariat général à la stratégie et à la prospective – est un organisme de réflexion, d’expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre.

Annoncé lors de la Grande Conférence sociale de juillet 2012 et créé par décret le 22 avril 2013, France Stratégie se veut à la fois un outil de concertation au service du débat social et citoyen, et un outil de pilotage stratégique au service de l’exécutif.

France Stratégie s’appuie sur des équipes d’analystes confirmés compétents principalement dans les questions économiques, sociales, d’emploi, de développement durable et de numérique.

Il est également chargé de coordonner un réseau de huit organismes : le Conseil d’analyse économique (CAE), le Conseil d’orientation des retraites (COR), le Conseil d’orientation pour l’emploi (COE), le Haut Conseil de la famille (HCF), le Haut Conseil pour l’avenir de l’assurance maladie (HCAAM), le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFi-PS), le Conseil national de l’industrie (CNI) et le Centre d’études prospectives et d’informations internationales (CEPII).

France Stratégie est, dans ses domaines d’expertise, en capacité de répondre avec diligence à toute commande passée par le Premier ministre, qu’il s’agisse d’éclairer l’avenir, de contribuer aux choix de politique publique, d’organiser des concertations ou d’évaluer des dispositifs et des politiques.

Quatre missions complémentaires orchestrent l’action de France Stratégie.

- **Évaluer** les politiques publiques, de façon indépendante et exemplaire.
- **Anticiper** les évolutions de la société française, qu’elles relèvent de l’économie, du social, du développement durable ou des technologies et analyser les questions qu’elles posent à moyen terme, afin de préparer les conditions de la décision politique.
- **Débattre.** France Stratégie a vocation à être une maison ouverte, dialoguant avec les partenaires sociaux, la société civile, les entreprises, la communauté des spécialistes et le monde universitaire.
- **Proposer** des politiques/réformes/orientations au gouvernement, en mettant en lumière les arbitrages possibles, les expériences étrangères et les ~~positions~~ des acteurs.

ORGANISATION

France Stratégie compte environ soixante-dix chargés de mission (hors CEPII) répartis en sept départements ou services et dans les organismes membres de son réseau (CAE, COE, COR, HCF, HCAAM, HCFi-PS, CNI). Par ailleurs, une vingtaine de conseillers scientifiques permanents, provenant d'horizons variés, contribuent à la diversité et à la capacité d'expertise de l'organisme. Aux quatre départements thématiques (Économie-Finances, Développement durable, Travail-Emploi, Questions sociales) s'ajoutent trois services transversaux : le Secrétariat général, le Service Édition-Communication et le Service Débats, partenariats et affaires internationales.

Le Commissariat général du Plan (CGP), créé en 1946 et dont Jean Monnet fut le premier commissaire, est né de la volonté de refonder l'économie française ; il a accompagné l'effort de reconstruction de la France au sortir de la guerre. Il a été transformé en Centre d'analyse stratégique (CAS) en 2006. Créé par le décret du 22 avril 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) lui a succédé, doté de missions élargies, sous le nom d'usage France Stratégie.



Département Économie-Finances

Présenté par Jean-Paul Nicolai,
responsable du département

« Le département Économie-Finances conjugue des approches macro et microéconomiques sur la croissance, l'emploi, la productivité ou la compétitivité des entreprises, afin d'analyser les politiques structurelles, qu'il s'agisse du marché de l'emploi, des dispositifs d'innovation, de la réglementation des marchés ou de la fiscalité. Une part importante de notre réflexion s'attache également aux finances publiques, notamment à l'efficacité de la dépense publique. La rupture liée à la crise de 2008 nous a conduit à élargir les scénarios de moyen-long terme en prenant en compte l'impact du numérique, les changements de comportement, la place du capital humain, etc.

Le département est culturellement diversifié, avec une douzaine de chargés de mission aux profils variés, des spécialistes de l'économie mathématique aux socioéconomistes, ce qui nous permet d'appréhender un champ assez large. Une de nos spécificités est de travailler en étroite collaboration avec un certain nombre de conseillers scientifiques, aux compétences de haut niveau dans leur domaine, qui nous apportent l'état de l'art et s'impliquent dans nos travaux.

Notre mission est d'être un pont entre la recherche et les politiques économiques. Notre expertise nous permet d'avancer des approches originales en matière d'analyse économique, ce qui nous donne une légitimité pour prendre la parole, dans le large concert des experts qui s'expriment sur le sujet. »



ORGANISATION

Département Développement durable

Présenté par **Dominique Auverlot**,
responsable du département



« Le département Développement durable aborde principalement trois grandes thématiques : les nouvelles technologies, le numérique plus particulièrement, les transitions énergétique et écologique ainsi que l'évaluation socioéconomique. Sur la révolution numérique et internet, nous collaborons avec des chercheurs de l'Institut Mines-Télécom, mais aussi avec les écoles d'économie de Paris et de Toulouse, pour mieux appréhender les bouleversements à la fois techniques, sociétaux, économiques et les traduire en préconisations ; celles-ci devant jouer un rôle d'alerte pour les secteurs qui doivent anticiper cette révolution comme la santé ou l'éducation.

Les transitions énergétique et écologique constituent un enjeu majeur du devenir de notre société tout au long du siècle : en préciser les enjeux, en évaluer les impacts et en déduire des propositions de politique publique constituent notre travail principal. Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, nous cherchons notamment à décrypter les négociations internationales et à pointer les lignes de force pour les prochains sommets. Là aussi, nous nous appuyons sur les connaissances des laboratoires de recherche, notamment celui de Grenoble sur le climat. Enfin, l'évaluation socioéconomique (des transports, de l'énergie, des hôpitaux, de l'enseignement, etc.) est une tradition de la maison, l'objectif étant de mettre en lumière la rentabilité des investissements de l'État.

Avec principalement des ingénieurs mais aussi des diplômés d'école de commerce et de sciences politiques, le département combine l'indispensable compétence technique avec une vision plus large sur la dimension sociétale. Nous fonctionnons régulièrement avec des groupes de travail présidés par une personnalité extérieure faisant autorité dans son domaine ; cela nous astreint à un niveau de réflexion exigeant et conduit à une qualité de travail largement reconnue. »



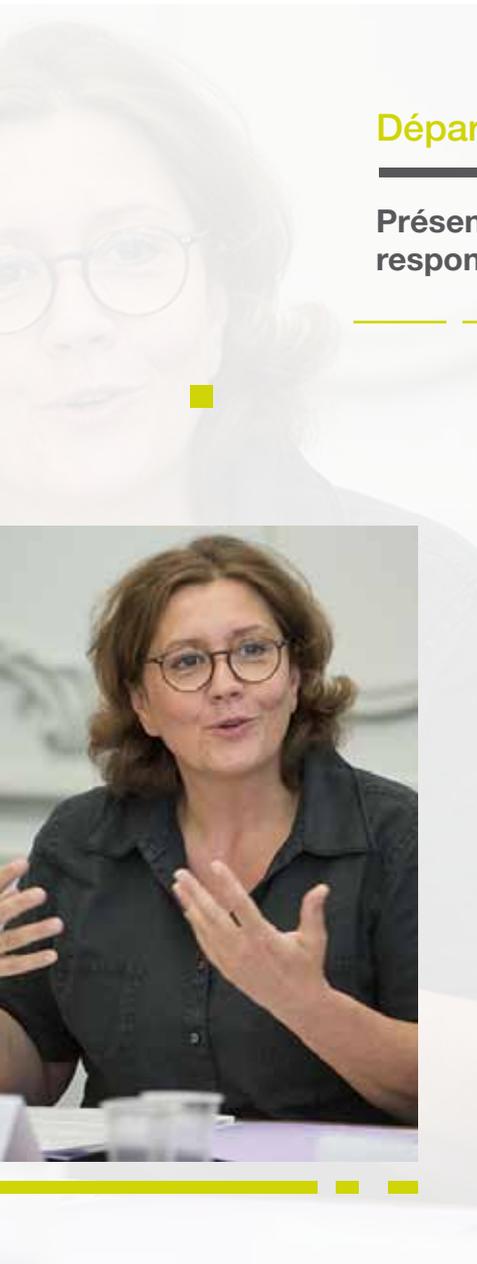
Département Travail-Emploi

**Présenté par Véronique Deprez-Boudier,
responsable du département**

« Le département Travail-Emploi centre ses travaux sur le thème général de l'économie du travail, ce qui couvre trois axes principaux : le fonctionnement du marché du travail, les trajectoires et la sécurisation des parcours professionnels, les qualifications et les métiers. Dans ce cadre, nous sommes conduits à nous intéresser aux politiques publiques d'emploi, à la qualité du travail, aux pratiques de ressources humaines, aux rémunérations, à la formation tout au long de la vie, afin d'alimenter la réflexion sur les enjeux et l'efficacité des politiques et sur les relations de travail.

Le département rassemble principalement des économistes, mais nous comptons aussi dans nos rangs un politologue, un sociologue, un statisticien et un juriste. Une de nos expertises les plus reconnues est notre travail de prospective sur les métiers et les qualifications, qui existe depuis une quinzaine d'années et fait l'objet d'une publication régulière ; mené en partie avec la DARES, il est élaboré en lien avec l'environnement professionnel et est concerté avec les partenaires sociaux et les administrations en charge des politiques de l'emploi, du travail et de l'éducation nationale. C'est aussi le DTE qui pilote le réseau d'observation et de prospective des emplois et des compétences (REC), tout nouvellement installé.

L'autre pôle d'excellence concerne l'enseignement supérieur et la recherche, avec l'enjeu essentiel de l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Nos analyses portent, enfin, sur l'appariement du marché du travail, pour en comprendre (et en réduire) les tensions. Concrètement, ce travail est illustré par l'étude des liens entre la formation et l'emploi. »



ORGANISATION

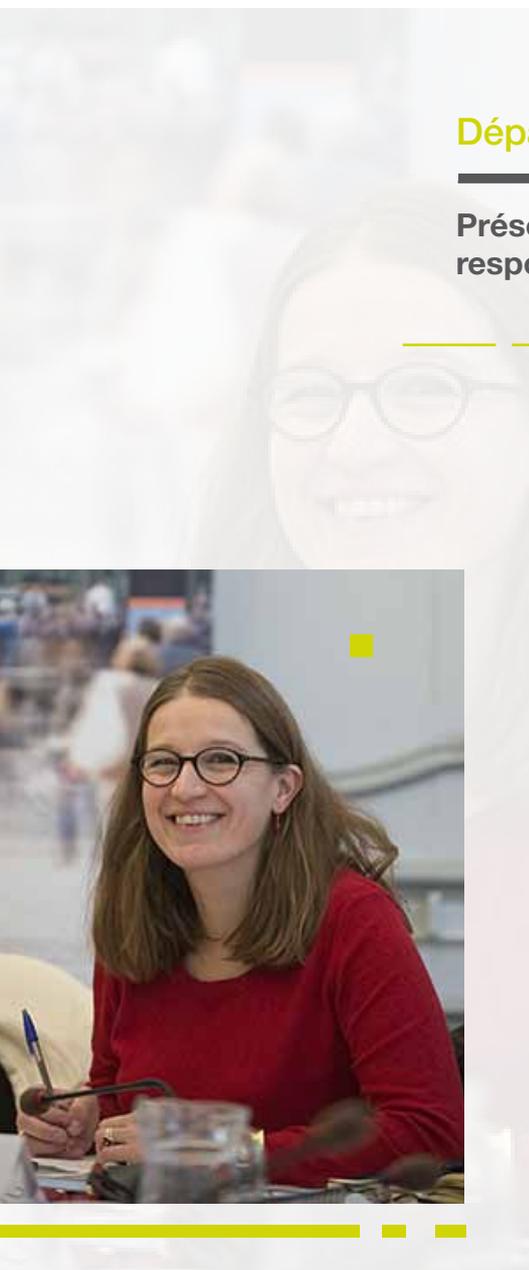
Département Questions sociales

Présenté par Delphine Chauffaut,
responsable du département

« Les travaux du département Questions sociales portent sur trois grands thèmes d'expertise. Tout d'abord, la protection sociale, notamment les politiques familiales, de santé, de retraite. Ensuite, tout ce qui a trait à la cohésion sociale, avec les politiques du logement, de la ville, de lutte contre la pauvreté mais aussi les questions d'éducation, de culture, de handicap, de dépendance, d'inégalités. Enfin, le troisième axe explore les besoins sociaux et les politiques publiques, de l'analyse sociologique aux organisations institutionnelles : ces sujets vont de la recomposition de la démocratie à la mise en œuvre des dispositifs publics.

L'équipe du département se compose pour beaucoup de profils sociologiques et politiques mais nous disposons aussi de profils issus d'autres sciences – économistes, ingénieurs, juristes, etc. – car nous pensons que la pluralité des regards apporte une réelle richesse à l'analyse. L'important dans notre méthodologie est de partir de la définition d'un besoin social ou de l'identification de tendances sociales émergentes, notamment en s'inspirant de comparaisons internationales, pour aller vers la construction de politiques publiques... et non l'inverse.

Dans cette réflexion sur les besoins sociaux, toutes les composantes de la vie de nos concitoyens sont prises en compte. Des questions identitaires aux difficultés économiques, en passant par la dimension technologique, toutes ces facettes constituent des éléments de notre réflexion. Quand on réfléchit à un besoin social, il est devenu indispensable d'intégrer la dimension technologique. Deux notes publiées en 2013 sur l'e-administration et sur les *big data* témoignent de cette évolution : nous essayons de comprendre ce que les évolutions numériques apportent du point de vue des usages sociaux, pour rendre la gestion plus efficace, enrichir les services aux citoyens ou détecter certains phénomènes (comme les épidémies). »





Secrétariat général

Présenté par **Didier Millot,**
secrétaire général



« Le Secrétariat général est au cœur du fonctionnement de la maison, en assurant la gestion des fonctions transversales de France Stratégie et des huit organismes associés du réseau, avec une équipe d'une trentaine de collaborateurs polyvalents. En lien avec la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre, nous nous occupons de la gestion de l'ensemble des ressources humaines – le recrutement, la formation, l'évaluation des agents, etc.

Le Secrétariat général conduit la politique budgétaire, en répartissant les crédits du budget alloué sous la forme d'une enveloppe globale pour les besoins de France Stratégie et des autres organismes. Un autre volet de notre mission consiste à organiser la passation de marchés publics pour l'achat de prestations, notamment intellectuelles, comme la commande d'études dont la réalisation est confiée à des universités, des laboratoires de recherche ou des sociétés de conseil.

Le Centre de ressources est en charge de la recherche documentaire, dans les publications et les bases de données auxquelles France Stratégie est abonné, pour fournir toute information utile aux départements et aux chargés de mission, en complément de leur propre veille thématique. Enfin, le Secrétariat général assure la gestion au quotidien des deux sites (Martignac et Grenelle), notamment le soutien logistique des colloques et séminaires. »

ORGANISATION

Service Édition-Communication

Présenté par Jean-Michel Roullé,
responsable du service

« Les missions du service sont multiples mais la principale demeure la valorisation des travaux produits par les départements. Celle-ci passe d'abord par le pôle éditorial qui s'assure de la cohérence des documents, vérifie les informations et met en forme les textes des auteurs. Ensuite revient au pôle communication le rôle de la diffusion auprès des médias et du public, avec tous les outils à notre disposition – conférences de presse, comptes rendus sur le site Web, vidéos, infographies, etc. Cela implique de collaborer étroitement avec non seulement les chargés de mission des départements mais aussi avec l'ensemble des services du Secrétariat général.

L'autre volet de notre activité consiste à mettre en avant l'ensemble des événements organisés par l'institution – commissions, séminaires, etc. – en veillant à son image. En 2013, avec la création du CGSP, nous avons travaillé sur le positionnement de l'organisme, sur son ouverture à l'international et sur le nom France Stratégie. L'année a aussi été marquée par l'accompagnement du projet Quelle France dans dix ans ?, avec notamment la tenue de débats en région.

Un des challenges de l'équipe, c'est la réactivité et l'adaptabilité. Chacun doit intégrer des flux d'information à la fois importants et de nature très diverse. »





Service Débats, partenariats et affaires internationales

**Présenté par Pierre Bollinger,
responsable du service**

« Le service Débats, partenariats et affaires internationales a été créé en décembre 2013. Il concrétise la volonté de France Stratégie de se positionner comme un lieu d'échanges, lieu carrefour entre intervenants et publics différents : décideurs, partenaires sociaux, ONG, universitaires et experts, lieu également ouvert sur l'international.

Sa première mission est d'impulser une politique en matière d'évènements et de débats sous des formes multiples – colloques, ateliers de travail, qu'il s'agisse de cycles ou d'exercices *ad hoc*, *in situ* ou délocalisés. La deuxième mission du service est de renforcer les collaborations de France Stratégie avec les acteurs du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, avec les administrations et avec des entités étrangères, sous des formats variés : commande d'études, projets de recherche, échange d'information et d'analyses, etc.

Enfin le service s'attache à européeniser et à internationaliser les relations de l'institution avec différents pays, notamment l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Chine et l'Inde. Outre l'accueil de délégations et l'élaboration de missions, cela passe par la mise en place de programmes tels que l'« Initiative de recherche franco-allemande (IRFA) », destinée à intensifier la coopération en matière de recherche dans le champ des sciences économiques et sociales, à la demande des ministres français et allemand des Finances, ou des partenariats avec des institutions homologues, comme le Development Research Center (DRC) à Pékin. »



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

16 17 18 19 20 21 juin



En clôture de la Grande Conférence sociale pour l'emploi, le Premier ministre précise les missions de France Stratégie en réaffirmant son rôle en matière de prospective et en lui attribuant de nouveaux chantiers et travaux, tels que l'évaluation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ou la création d'un observatoire des rémunérations.

17 18 19 août



France Stratégie est chargé par le président de la République et le Premier ministre du projet « *Quelle France dans dix ans ?* ». La préparation de la stratégie à dix ans fera largement appel à la concertation et au débat, avant la remise du rapport final.

Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, France Stratégie, est créé par décret. Le 24 avril, Jean Pisani-Ferry est nommé commissaire général en conseil des ministres.

18 19 20 21 22 avril



France Stratégie s'engage dans l'évaluation des politiques publiques, mission confiée par le Comité interministériel à la modernisation de l'action publique.

19 20 21 22 juillet





27 28 29 30 1 2 3 décembre



France Stratégie organise un colloque sur les problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte, en présence de la ministre déléguée à la Famille.

18 septembre



Publication de *L'Évaluation socioéconomique des investissements publics*, rapport du groupe de travail présidé par Émile Quinet.

20 novembre



Selma Mahfouz est nommée commissaire générale adjointe.

Ouvert pour les Journées européennes du patrimoine, France Stratégie bat son record d'affluence avec plus de 2 200 visiteurs.

16 septembre



La phase de concertation du projet « *Quelle France dans dix ans ?* » débute : France Stratégie invite les représentants de sept grands *think tanks* à échanger, sur la base des cinq notes d'introduction au débat.



Alain Touraine présente, à France Stratégie, son nouveau livre *La Fin des sociétés*.



21 22 23 24 25 26 septembre

ORGANISMES MEMBRES DU RÉSEAU

CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE, CAE

Le Conseil d'analyse économique a été créé par le décret n° 97-766 du 22 juillet 1997, modifié par le décret du 5 novembre 2012. Il est présidé par le Premier ministre et en son absence par le président délégué. Il est chargé d'éclairer le gouvernement, en amont de la préparation de la décision publique, sur les problèmes et les choix économiques du pays. C'est un lieu de confrontation pluraliste où tous les avis peuvent s'exprimer. Sans qu'il y ait nécessairement consensus, le Conseil d'analyse économique s'attache à mettre en évidence des éléments d'analyse partagés. Ses travaux s'organisent autour de notes qui, après présentation au Premier ministre, sont rendues publiques, sur les sujets pour lesquels le Premier ministre demande une expertise. Ces documents n'engagent que leurs auteurs.

Le CAE est composé d'économistes professionnels nommés pour un mandat de deux ans (renouvelable) par arrêté du Premier ministre. Les membres du CAE ne perçoivent pas de rémunération. Agnès Bénassy-Quéré a été nommée à la présidence déléguée du CAE le 1^{er} octobre 2012. Le Conseil a été renouvelé le 12 novembre 2012. Outre la présidente déléguée, il compte quinze membres nommés, auxquels s'ajoutent trois correspondants qui participent aux travaux en tant que de besoin¹.

Les travaux du CAE sont animés par une cellule permanente composée du président délégué, du secrétaire général, de cinq conseillers scientifiques (dont quatre à tiers temps), d'une documentaliste, d'une assistante pour les publications et la communication et de deux secrétaires. Le CAE se réunit en moyenne deux fois par mois. Au cours de ces réunions, un ou plusieurs membres du conseil présentent une note écrite sur un sujet figurant au programme de travail. Chaque note fait l'objet d'une première discussion en réunion interne. Lors d'une séance plénière, la version finale de la note est discutée en présence du Premier ministre ou d'un autre membre du gouvernement. Elle est ensuite présentée aux médias à l'occasion d'une conférence de presse, publiée et mise en ligne.

Pour préparer les notes, des groupes de travail associant les auteurs sont mis en place, avec l'appui d'un conseiller scientifique. Ils peuvent conduire à solliciter ou à auditionner des experts extérieurs au CAE, issus des administrations, des universités et du secteur privé.

www.cae-eco.fr

(1) On trouvera la composition du Conseil plus loin, dans la partie consacrée aux activités du réseau en 2013.



CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES, COR

Créé par le décret n° 2000-393 du 10 mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites a vu son rôle consacré et élargi par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. Le décret n° 2004-453 du 28 mai 2004 fixe sa nouvelle composition et son organisation. La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites confirme ses missions :

- décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite légalement obligatoires, au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques, et élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ;
- apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes ;
- mener une réflexion prospective sur le financement des régimes de retraite et en suivre l'évolution ;
- formuler chaque année un avis technique relatif à la durée d'assurance requise par les personnes âgées de 56 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein ;
- participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement ;
- suivre l'évolution du niveau de vie des actifs et des retraités, ainsi que de l'ensemble des indicateurs des régimes, dont les taux de remplacement.

Le COR formule ses analyses et ses recommandations dans des rapports remis au Premier ministre, communiqués au Parlement et rendus publics. La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite confère au COR un rôle majeur dans la nouvelle procédure de suivi du système de retraite en lui demandant de produire chaque année, avant le 15 juin, un document public, fondé notamment sur des indicateurs de suivi permettant d'apprécier l'évolution du système au regard des objectifs qui lui sont assignés. Par ailleurs, la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein est désormais fixée dans la loi et le COR n'aura plus à formuler chaque année un avis technique sur ce point.

Le COR mène ses travaux selon un programme de travail annuel arrêté par ses membres, sur proposition du président. Les réunions en formation plénière rassemblent les membres titulaires

ORGANISMES MEMBRES DU RÉSEAU

du Conseil. Elles se tiennent tous les mois, sur la base d'un dossier thématique. Le programme des séances plénières de l'année est accessible en ligne sur le site internet du Conseil. Chaque réunion plénière est préparée une semaine auparavant au sein d'un groupe de travail auquel participent, outre des membres du Conseil ou leurs représentants, les administrations concernées, le réseau des caisses de retraite et des experts. Le COR est en outre appelé à travailler avec le réseau de France Stratégie.

Les dossiers thématiques mensuels examinés en séance par les membres, de même que toutes les publications du Conseil (rapports, fiches pour l'information et le débat, actes de colloque, etc.), sont disponibles sur son site internet.

Le Conseil s'appuie sur un Secrétariat général de huit personnes, placé sous l'autorité du président du Conseil. Le Secrétariat général assure une fonction d'animation, d'expertise et de synthèse, en préparant notamment les dossiers thématiques mensuels. À cet effet, il élabore des documents d'analyse et de synthèse, et commande aux administrations et organismes d'étude les travaux permettant d'alimenter les réflexions du Conseil. Il prépare, sous l'autorité du Conseil, les projets de rapports en vue de leur adoption.

Le COR est une instance pluraliste composée de trente-neuf membres, qui réunit, sous la présidence de Raphaël Hadas-Lebel, des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux, des représentants des familles et des personnes âgées, les directeurs des administrations centrales principalement concernées par les questions de retraite, ainsi que des personnalités choisies pour leurs capacités d'expertise². La loi du 20 janvier 2014 institue une parité de représentation des femmes et des hommes en son sein.

www.cor-retraites.fr

(2) On trouvera la composition du Conseil plus loin, dans la partie consacrée aux activités du réseau en 2013.



CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI, COE

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'orientation pour l'emploi est une instance d'expertise et de concertation réunissant l'ensemble des acteurs du marché du travail. Il est un lieu indépendant de débat, de réflexion et de mise en commun des connaissances sur l'ensemble des questions d'emploi. Il formule des propositions de réforme à destination des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, dans leurs champs de compétence respectifs.

Le COE rassemble, outre sa présidente et son vice-président, les partenaires sociaux, des parlementaires, les directeurs des administrations centrales de l'État intervenant dans les domaines économique et social, les responsables des institutions du service public de l'emploi (Pôle emploi, Unédic, AFPA-Association pour la formation professionnelle des adultes), des représentants des collectivités territoriales ainsi que des personnalités qualifiées, expertes sur les questions de travail et d'emploi.

Le COE élabore des rapports sur toute question dont il se saisit. Il répond également par des avis à des saisines gouvernementales émanant du Premier ministre ou des ministres chargés du travail et de l'économie.

Le Conseil se réunit en séance plénière, une demi-journée par mois. À cette occasion, il organise des débats internes, auditionne des personnalités et institutions

extérieures et adopte ses rapports. Les séances plénières sont complétées par des réunions de travail, également d'une durée d'une demi-journée, pour procéder à des auditions complémentaires, aborder des sujets plus techniques et préparer les séances plénières.

Le Conseil organise un colloque annuel et contribue ainsi au débat public sur les enjeux d'emploi.

Le Secrétariat général assure auprès du Conseil une fonction d'animation, d'expertise et de synthèse. Il prépare les réunions et en assure le suivi. Il commande aux administrations et organismes d'étude les travaux permettant d'alimenter les réflexions du Conseil. Il élabore des documents d'analyse et de synthèse et prépare, sous l'autorité du Conseil, les projets de rapports ou d'avis en vue de leur adoption.

Les rapports du COE et ses recommandations sont communiqués au gouvernement et au Parlement. Ainsi que les documents présentés lors des séances plénières ou des réunions de travail, ils sont rendus publics sur le site internet du COE et *via* twitter (@coeemploi).

www.coe.gouv.fr

ORGANISMES MEMBRES DU RÉSEAU

HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, HCF

Le Haut Conseil de la famille est une instance consultative placée auprès du Premier ministre, créée en 2009 et renouvelée en février 2013 par le décret n° 2013-115.

Ses missions consistent à animer le débat public sur la politique familiale et à formuler des propositions de réformes. Il peut être amené à conduire des réflexions sur l'équilibre financier de la branche famille de la sécurité sociale au regard des évolutions sociales, économiques et démographiques. Cependant, depuis 2013 les questions de financement ne sont plus de son ressort mais relèvent du Haut Conseil du financement de la protection sociale.

Le HCF compte une soixantaine de membres qui se réunissent une fois par mois⁽³⁾ : seize représentants des assurés sociaux et des employeurs, quatorze représentants du mouvement familial, deux députées, deux sénatrices, trois représentants des collectivités territoriales, dix personnalités qualifiées, trois représentants des organismes de sécurité sociale et deux représentants d'organismes intervenant dans le champ de la petite enfance. Il comprend également huit représentants de l'État : France Stratégie ; Direction des affaires civiles et du Sceau pour la Chancellerie ; DREES, DSS et DGCS pour le ministère des Affaires sociales ; Direc-

(3) On trouvera la composition du Haut Conseil plus loin, dans la partie consacrée aux activités du réseau en 2013.

tion du budget et Direction générale du Trésor pour les ministères de l'Économie et des Finances ; INED⁽⁴⁾.

Le Haut Conseil travaille sur saisine du Premier ministre (programme proposé par le ministre chargé de la Famille, avec consultation de France Stratégie), à partir de notes préparées par son Secrétariat général puis émet un avis. Les rapports, accompagnés d'un avis, sont diffusés sur le site du HCF dans les jours qui suivent leur adoption.

www.hcf-famille.fr

(4) DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ; DSS : Direction de la sécurité sociale ; DGCS : Direction générale de la cohésion sociale ; INED : Institut national d'études démographiques.



HAUT CONSEIL POUR L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE, HCAAM

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie est une instance de réflexion et de propositions qui contribue, depuis 2003, à une meilleure connaissance des enjeux, du fonctionnement et des évolutions envisageables des politiques d'assurance maladie.

Créé en 2003, le HCAAM est composé de 66 membres, représentant dans leur diversité et à un haut niveau les principaux organismes, institutions, syndicats, fédérations et associations intervenant dans le champ du système d'assurance maladie et plus largement dans celui du système de soins.

L'article 72 de la loi du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006 a pérennisé le HCAAM et en a confirmé les missions :

- évaluer le système d'assurance maladie et ses évolutions ;
- décrire la situation financière et les perspectives des régimes d'assurance maladie et apprécier les conditions requises pour assurer leur pérennité à terme ;
- veiller à la cohésion du système d'assurance maladie au regard de l'égal accès à des soins de haute qualité et d'un financement juste et équitable ;
- formuler, le cas échéant, des recommandations ou propositions de réforme de nature à répondre aux objectifs de cohésion sociale et de pérennité financière des régimes d'assurance maladie.

Le HCAAM travaille dans le cadre d'un programme annuel adopté par ses membres. Il peut être saisi par le Premier ministre, le ministre chargé de la santé ou le ministre chargé de l'assurance maladie. Il peut aussi – et c'est le cas le plus fréquent – s'autosaisir des sujets qu'il estime devoir traiter.

ORGANISMES MEMBRES DU RÉSEAU

Sur ces bases, les membres du HCAAM se réunissent, en principe une fois par mois, pour faire émerger des constats objectifs et partagés sur le système d'assurance maladie (et plus largement le système de soins). Ils formulent des propositions, si possible consensuelles, sur les orientations à privilégier pour en améliorer la qualité et l'efficacité globale. Le HCAAM adopte, sur les thèmes inscrits à son programme de travail, des rapports ou des avis qui sont rendus publics.

Chaque année, le Haut Conseil remet au gouvernement et au Parlement un rapport sur la situation et l'évolution de l'assurance maladie, qui est également rendu public.

www.securite-sociale.fr/L-actualite-du-HCAAM

HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE, HCFi-PS

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale a été créé par le décret n° 2012-428 du 29 mars 2012, modifié par le décret n° 2012-1070 du 20 septembre 2012. Il est placé auprès du Premier ministre, qui a procédé à son installation le 26 septembre 2012.

La composition du Haut Conseil du financement de la protection sociale a été fixée par un arrêté du 24 septembre 2012⁽⁵⁾. Elle assure la représentation des deux chambres du Parlement, de l'Assemblée des départements de France, des organisations représentatives des salariés et des employeurs, du régime social des indépendants, des autres Hauts Conseils dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale, et des administrations économiques et sociales et des opérateurs de l'État. Le Haut Conseil comprend également des personnalités qualifiées en raison de leur compétence et de leur expérience dans le domaine de la protection sociale. Il est présidé par Mireille Elbaum, inspectrice générale des Affaires sociales, son vice-président étant

(5) On trouvera la composition du Haut Conseil plus loin, dans la partie consacrée aux activités du réseau en 2013.



Dominique Libault, conseiller d'État, directeur général de l'École nationale supérieure de sécurité sociale.

Par cette composition, le gouvernement a notamment entendu veiller à ce que les réflexions conduites au sein du Haut Conseil du financement de la protection sociale ne se limitent pas aux enjeux du financement des seuls régimes dont le pilotage financier incombe à l'État dans le cadre des lois de finances et de financement de la sécurité sociale, mais s'étendent à l'ensemble des dispositifs assurant une couverture des principaux risques de l'existence, y compris les programmes sociaux confiés aux collectivités locales, les régimes obligatoires gérés par les partenaires sociaux dans les domaines de l'assurance chômage et des retraites complémentaires, et les régimes complémentaires facultatifs dans le domaine de la couverture maladie.

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale est chargé des missions suivantes :

- dresser un état des lieux du système de financement de la protection sociale, analyser ses caractéristiques et ses changements ;
- évaluer les évolutions possibles de ce système de financement ;
- examiner l'efficacité des règles de gouvernance et d'allocation des recettes de l'ensemble du système de protection sociale de manière à assurer son équilibre pérenne ;
- formuler, le cas échéant, des recommandations et des propositions de réforme.

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale détermine librement son programme de travail, qui peut toutefois inclure la réponse à des demandes adressées par le Premier ministre.

Pour accomplir ces missions, le Haut Conseil s'appuie sur un Secrétariat général dont l'effectif était de trois personnes en 2013.

www.securite-sociale.fr/HCFI-PS

ORGANISMES MEMBRES DU RÉSEAU

CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE, CNI

Le Conseil national de l'industrie élabore, avec les comités stratégiques de filière, les politiques de filière à partir d'une vision partagée entre industriels, organisations syndicales de salariés et État. Il veille à la mise en œuvre des plans d'action retenus. Il contribue à la conduite d'actions de renforcement du tissu productif français et déploiera en 2014 une articulation avec les régions.

Le CNI est également une instance d'expertise et d'éclairage du gouvernement sur les politiques publiques qui impactent l'industrie, en s'efforçant de construire une convergence de points de vue des fédérations industrielles et des organisations syndicales de salariés sur des sujets à fort enjeu pour l'industrie en France. Il a ainsi rendu en 2013 un avis sur la transition énergétique et un avis sur les politiques européennes.

Sous cette nouvelle dénomination depuis février 2013, le CNI a fait suite à la Conférence nationale de l'industrie, mise en place en 2010 à l'issue des États généraux de l'industrie.

Le CNI regroupe des représentants des entreprises industrielles, des organisations syndicales représentant les salariés de l'industrie, des personnalités qualifiées, des élus, des représentants des collectivités territoriales et des membres de l'administration. Les membres des trois collèges « entreprises industrielles », « salariés de l'industrie », « personnalités qualifiées » ont été renouvelés pour trois ans par arrêté du Premier ministre en date du 27 janvier 2014.

Présidé par le Premier ministre, le CNI rassemble le ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique et tous les autres ministres concernés par l'industrie ou par une filière industrielle. Opérationnellement piloté par Jean-François Dehecq, vice-président, le CNI travaille avec quatorze comités stratégiques

de filière⁶ (CSF) et cinq groupes de travail sur des thèmes transversaux⁷, appelés « sections thématiques » (ST). Il est animé par un bureau qui réunit mensuellement cinq représentants industriels, cinq représentants des organisations syndicales, le vice-président et la secrétaire générale du CNI, la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) et un conseiller du cabinet du ministre de l'Économie.

www.economie.gouv.fr/cni

(6) Aéronautique, alimentaire, automobile, biens de consommation, bois, chimie et matériaux, éco-industries, ferroviaire, industries extractives et de première transformation, industries et technologies de santé, mode et luxe, naval, nucléaire, numérique.

(7) Deux groupes ont été constitués pour réaliser une étude et formuler des propositions sur des sujets précis (concours publics à l'industrie, accès au financement), trois travaillent de façon permanente sur des questions transversales à l'ensemble des CSF (emplois et compétences, réglementation et simplification, Europe).



CENTRE D'ÉTUDES PROSPECTIVES ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES, CEPII

Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), créé par le décret n° 78-353 du 20 mars 1978, constitue le principal centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale. À ce titre, il est régulièrement consulté par les grands organismes internationaux, tels la Commission européenne, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international ou encore la Banque mondiale.

Doté d'une équipe d'une cinquantaine de personnes, dont une trentaine d'économistes, il produit des études, recherches, bases de données et analyses sur les grands enjeux de l'économie mondiale (politiques commerciales, grandes économies émergentes, intégration européenne, mondialisation financière, migrations, etc.). Il travaille à

l'aide de bases de données détaillées sur l'économie mondiale, de modèles, d'expertise et de collaborations internationales. Il est organisé en quatre programmes de recherche, chacun dirigé par un responsable scientifique.

Pour accomplir sa mission qui consiste à approfondir la connaissance et la compréhension de l'économie internationale et des débats que suscitent ses mutations, le CEPII réalise à la fois des études de fond et des travaux en lien avec une actualité plus immédiate ou récente. Il organise des conférences et colloques sur des questions liées à l'économie internationale.

Le programme de travail est fixé par le Conseil du CEPII, qui réunit deux fois par an des hauts responsables de l'administration et des personnalités qualifiées. Le Conseil examine aussi le rapport d'activité annuel.

Les seuls critères de publication du CEPII sont la pertinence et la qualité scientifique. Ce principe est appliqué sous le contrôle d'un Comité scientifique, actuellement présidé par Francesco Giavazzi, professeur à l'université Bocconi de Milan et au Massachusetts Institute of Technology.

www.cepii.fr



**LES
TRAVAUX
DE
FRANCE
STRATÉGIE
EN 2013**



« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? »

À l'issue du séminaire gouvernemental du 19 août 2013, le président de la République a chargé France Stratégie de préparer une stratégie nationale pour les dix prochaines années. Il était attendu de France Stratégie un diagnostic affûté sur les perspectives de l'économie et de la société françaises ainsi qu'un exposé clair sur les choix auxquels la collectivité nationale est confrontée. Le Président a demandé que les grands objectifs mis en avant soient assortis d'indicateurs quantitatifs qui permettront, au fil du temps, d'apprécier les progrès accomplis. Mais il a souhaité que l'élaboration de ce projet pour la France fasse d'abord l'objet de consultations et de débats associant experts, partenaires sociaux, élus et citoyens. Ce temps de l'élaboration et de la consultation a mobilisé France Stratégie pendant tout le second semestre 2013.

Le Premier ministre a précisé cette saisine en demandant de travailler sur cinq sujets clés pour le moyen terme : l'avenir du modèle de production ; la réforme du modèle social ; la soutenabilité du modèle de croissance et de financement ; l'évolution du modèle républicain face aux mutations de la société ; et enfin le projet européen. En ce qui concerne la méthode, France Stratégie devait se garder de l'exercice en chambre et soumettre ses idées à la discussion.

Dès le séminaire gouvernemental du 19 août, France Stratégie avait soumis à discussion une première contribution qui proposait des éléments de constat et des pistes de réflexion sur les perspectives à horizon de dix ans. À l'automne, il prolongeait la réflexion en publiant sur chacun des cinq chantiers précités une note d'introduction, afin d'entamer un débat national de fond sur une série d'enjeux essentiels pour l'avenir du pays⁸. Ces documents n'avaient pas encore pour objet d'apporter des réponses, mais de poser des questions. Chacun d'entre

8 - La contribution de France Stratégie au séminaire du 19 août 2013 est disponible à l'adresse suivante : www.strategie.gouv.fr/blog/2013/08/note-quelle-france-dans-dix-ans/. On trouvera les liens vers les cinq documents thématiques dans les pages suivantes.

« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? »

LES CINQ CHANTIERS

Chantier 1 - Quel modèle productif ?

eux propose donc un constat, formule un diagnostic prospectif, et dessine des choix possibles. Il ne s'agit pas de points d'aboutissement mais de points de départ.

Sur cette base, nous avons souhaité ouvrir un débat large et exigeant :

- large, parce que le sujet de cet avenir collectif concerne tous les Français, et que tous ont quelque chose à dire à son propos. Le CGSP ne s'est pas borné à des échanges entre experts et s'est efforcé d'écouter ceux dont la voix est trop souvent inaudible ;
- exigeant, car la question mérite une discussion de qualité, nourrie de faits et d'arguments, qui dépasse les postures et les clivages usuels.

Le modèle productif français s'est peu adapté à la mondialisation et à l'arrivée des innovations. Les atouts de la France, encore nombreux, sont aujourd'hui contrebalancés par de réelles faiblesses dans certains domaines, avec comme résultat une dégradation des positions dans l'échange international et un chômage élevé. La France doit faire des choix décisifs pour rendre plus performant son modèle productif, mieux tirer les bénéfices de la mondialisation et des innovations et réduire durablement le chômage.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France a su mettre en place un modèle productif efficace qui lui a assuré une croissance soutenue et un taux de chômage faible : ce sont les « Trente Glorieuses ». Ce modèle, qui avait commencé à montrer ses limites dans les années 1980, s'est difficilement adapté à la mondialisation et au renouvellement accéléré des produits et des processus induit par l'innovation. Les atouts de la France dans certains domaines (infrastructures, très grandes entreprises, formation des élites, démographie) sont contrebalancés par de réelles faiblesses dans d'autres, le chômage a augmenté et les positions dans l'échange international se sont continuellement dégradées. La croissance potentielle a ralenti.



Ces résultats sont la conséquence d'un ensemble de facteurs, comme la faiblesse du secteur exposé à la concurrence internationale, la stagnation des gains de productivité globale des facteurs, la baisse de la rentabilité des entreprises qui pèse sur leur capacité à innover et donc à exporter, un marché du travail dual, un système de formation initiale et continue rigide, une mauvaise coordination des institutions sur lesquelles repose ce modèle productif. La France doit aujourd'hui faire des choix décisifs pour rendre plus performant son modèle productif, tout en organisant sa transition vers une croissance soutenable. Ces choix portent notamment sur l'articulation entre le système de formation et l'emploi, l'organisation du marché du travail, le degré de concurrence dans le secteur abrité, la gouvernance et le financement des entreprises, ainsi que l'insertion dans le commerce international.

Pour consulter la note
www.strategie.gouv.fr/publications/modele-productif-10-ans

Chantier 2 - Quel modèle social ?

Le modèle social français a accompagné le développement économique et social de notre pays et demeure une composante centrale de notre cohésion nationale. Mais il est confronté à une triple crise de légitimité, de solvabilité et d'efficacité. Face aux nouveaux risques sociaux et à la montée des inégalités, l'enjeu consiste à repenser les objectifs et les moyens du modèle social, dans une économie européenne et mondialisée.

Élaboré au cours des Trente Glorieuses, le modèle social français repose sur trois types de transferts :

- des assurances sociales collectives financées par des cotisations assises sur le travail et gérées paritairement par les représentants des salariés et des employeurs ;
- des prestations d'assistance généralement sous conditions de ressources, financées par l'impôt et par des taxes, et gérées par l'État et les collectivités territoriales ;
- des services publics gratuits et universels (éducation et santé) financés et organisés par l'État.

« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? »



Le modèle social renvoie donc non seulement à la protection sociale mais aussi à d'autres institutions au cœur de la régulation économique et sociale en France.

Ce modèle est ébranlé dans ses fondements par l'apparition de nouveaux risques (chômage de longue durée, insécurité de l'emploi, déqualification, monoparentalité, dépendance, etc.) et par la montée des inégalités (de revenus, d'accès au marché du travail et aux services publics mais aussi plus largement de « possibles », qu'il s'agisse de réussite scolaire, de mobilité sociale ou de trajectoires professionnelles). Il est également fragilisé par les difficultés de financement de la protection sociale et par la crise de l'État providence. Pour beaucoup, il aurait atteint ses limites et serait confronté à une triple crise de légitimité, de solvabilité et d'efficacité.

Le modèle social est en même temps une composante centrale de notre cohésion sociale et de l'identité française. L'enjeu pour son avenir est de repenser les objectifs et les moyens que l'on entend lui assigner, en tenant compte de notre insertion dans une économie européenne et mondialisée. Trois questions apparaissent essentielles dans cette perspective : quelle prise en compte de la solidarité dans le modèle social ? quelle place de l'impôt, des transferts et des services publics dans la redistribution ? enfin, quelle part des ressources transférer de l'action curative vers l'action préventive face aux risques contemporains ?

Pour consulter la note

www.strategie.gouv.fr/publications/modele-social-10-ans



Chantier 3 - Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?

Une croissance « soutenable » doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Depuis plusieurs décennies, la croissance française ne correspond plus à cette définition : la perspective du changement climatique, l'accélération du rythme d'extinction des espèces et la pollution des nappes phréatiques en sont trois marqueurs dans le domaine de l'environnement. Le rythme d'accroissement des dépenses de l'État providence soulève des problèmes de même nature, tandis que l'endettement public met le pays à la merci de chocs financiers.

Définir ce que pourrait être une croissance soutenable de l'économie française pose de redoutables difficultés méthodologiques. Cela nécessite d'anticiper l'évolution future du modèle de croissance français et donc de bien comprendre ses interactions avec l'environnement naturel et social, de même qu'avec les autres économies européennes et mondiales. Au-delà de l'exercice de projection, des désaccords peuvent exister quant aux solutions qu'il conviendrait d'apporter pour renforcer la soutenabilité de ce modèle et assurer un partage équitable des efforts. La soutenabilité d'un modèle de croissance suppose en effet que soient définis, dans le débat, les objectifs que l'on veut atteindre et les réformes que l'on veut (ou que l'on doit) mettre en place tout en

tenant compte de la contrainte budgétaire. Ce n'est qu'à cette aune que nous pourrions juger de la possibilité de réussir les réformes de nos modes de production ou de notre modèle social tout en engageant la nécessaire transition énergétique et écologique, qui nous invite de fait à repenser notre modèle de consommation, de production, de développement et de croissance.

Pour assurer la transition vers un modèle de croissance soutenable, il sera enfin nécessaire de donner aux institutions les moyens de mieux tenir compte du long terme. Les débats et concertations menés en 2013 devaient ainsi permettre de préciser les contours du ou des modèles de croissance vers lesquels nous souhaitons nous engager.

Pour consulter la note
www.strategie.gouv.fr/publications/soutenabilite-modele-de-croissance-10-ans

« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? »



Chantier 4 - Quel modèle républicain ?

Depuis la création du modèle républicain, la société française est devenue plus diverse. Les discriminations et les inégalités sociales et territoriales sont de moins en moins tolérées. Les citoyens aspirent également à de nouvelles formes de participation. Il semble donc nécessaire de repenser notre « vivre ensemble ».

La France, comparativement à certains de ses voisins européens, demeure un pays homogène sur le plan de l'accès aux ressources (services publics, prestations sociales), de la distribution des infrastructures et de la répartition des revenus. En outre, son modèle social est apprécié par la majorité de ses habitants, qui le considèrent comme globalement égalitaire. Néanmoins, les principes fondateurs de notre modèle républicain gagneraient à s'adapter aux évolutions qui ont transformé la société et les relations sociales, et changé notre rapport au politique et aux institutions. La mondialisation économique et culturelle, la construction européenne ainsi que les bouleversements démographiques ont rendu la société plus complexe, engendré des peurs et créé de nouvelles aspirations. Alors qu'elles sont de moins en moins acceptées, les inégalités sociales et territoriales persistantes ainsi que les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'origine alimentent un sentiment d'injustice et de cohésion sociale dégradée. Par ailleurs se développe une multiplicité des appartenances et des identités individuelles et collectives, gage de liberté mais aussi, pour certains, d'incertitude.

Enfin, la participation à la vie publique ne se cantonne plus au vote et à l'adhésion à la démocratie représentative : d'autres formes d'engagement citoyen se font jour. Il convient donc d'accompagner ces changements afin de lutter contre la perte de confiance dans les institutions (gouvernement, pouvoirs locaux, école) et dans les acteurs privés comme l'entreprise. À terme, il s'agit de garantir l'adhésion de tous à un projet commun, en s'appuyant sur les savoir-faire et les mérites de chacun. Le modèle républicain, sans nul doute, porte en lui les ressources pour s'adapter à cette société plurielle dans ses composantes comme dans ses attentes, une adaptation qui devra aller de pair avec l'amélioration de notre modèle social.

Pour consulter la note
www.strategie.gouv.fr/publications/modele-republicain-10-ans



Chantier 5 - Quel projet pour l'Europe ?

L'Europe apparaît parfois comme la responsable des difficultés françaises ou, inversement, comme le seul espoir de demeurer un acteur qui pèse sur la scène mondiale. Au-delà de telles positions tranchées, l'évidence est que les futurs de la France et de l'Europe sont *de facto* très liés. Il est donc nécessaire pour la France de clarifier sa manière d'être à l'initiative pour aider l'Europe à se redresser.

Jamais les incertitudes sur l'avenir de l'intégration européenne n'ont été aussi fortes. Ses difficultés à créer une prospérité partagée et un horizon de progrès social, à constituer une valeur ajoutée incontestable dans la compétition mondiale et une ambition partagée par les peuples ont érodé l'élan européen. La crise de la zone euro et les divergences entre pays sont venues accentuer la perception d'une Europe à l'édifice institutionnel inachevé, qui n'a pas clarifié ses intentions sur les buts à

atteindre, et dont les décisions s'élaborent trop loin des citoyens. La valeur de l'Union persiste pourtant, qu'il s'agisse de faire de son marché de 500 millions de consommateurs un levier de croissance et d'influence ou de porter des valeurs de paix, de démocratie et de progrès économique et social.

Pour que la France joue un rôle moteur dans le renouveau du projet européen et de son idéal de prospérité partagée, il lui faut clarifier son ambition. Une refondation du marché unique est-elle possible ? Au sein de la zone euro, un progrès parallèle de la responsabilité budgétaire et de la solidarité est-il possible ? Partage des risques et partage de la souveraineté peuvent-ils aller de pair ? Une union politique est-elle souhaitable et sur quelle base ?

Comment envisager la question des frontières européennes ? Quels efforts sommes-nous prêts à fournir pour la stabilité et la prospérité de nos voisins ? Quelles sont, au total, les conditions économiques et politiques requises pour que la France s'inscrive avec succès dans une stratégie ambitieuse de refondation européenne ?

Pour consulter la note
www.strategie.gouv.fr/publications/projet-leurope-10-ans

« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? »



QUESTIONS À SELMA MAHFOUZ ET HERVÉ MONANGE, COORDINATEURS DU PROJET

Quelle a été la feuille de route donnée par le président de la République à l'issue du séminaire gouvernemental du 19 août 2013 ?

Selma Mahfouz : de nombreux pays se sont dotés d'une stratégie à moyen terme, comme l'a rappelé le président de la République lors de son allocution du 14 juillet. Suivant leur exemple, il a confié à France Stratégie la mission d'élaborer une stratégie à dix ans pour la France. À partir d'un diagnostic affûté des problèmes d'aujourd'hui, il s'agissait de tracer un chemin pour l'avenir du pays, avec une approche transversale traitant différentes dimensions – économique, sociale, environnementale, européenne. Définir de grands objectifs donnant de la visibilité, assortis d'indicateurs permettant de mesurer les progrès, engage à agir maintenant pour obtenir des résultats et infléchir durablement la situation dans dix ans. Les jeunes qui entreront sur le marché du travail à ce moment-là sont déjà au collège.

Hervé Monange : se donner dix ans pour faire évoluer la société française évite l'écueil du court terme, où les réformes se diluent dans les contingences de l'immédiateté et celui du long terme, horizon trop éloigné pour que les changements soient appréhendés et partagés par les citoyens. Les options proposées par le rapport *Quelle France dans dix ans ?* sont ambitieuses, tout en étant ancrées dans le réel.

L'élaboration du rapport s'est appuyée sur une large concertation. Quelles en ont été les modalités ?

Hervé Monange : c'était un des points de notre feuille de route : que le projet fasse l'objet de consultations pour ne pas se limiter à un exercice de réflexion en chambre. Mais nous ne nous sommes pas contentés de tenir des séminaires rassemblant dans nos locaux experts, partenaires sociaux, élus, associations, etc. Nous avons aussi expérimenté des formats moins classiques dans la concertation publique, avec par exemple la création d'un site internet « Ma France dans dix ans ? » pour recueillir les propositions des jeunes Français. Nous nous sommes également déplacés en région pour rencontrer les acteurs de terrain. Ces débats ont été organisés en co-production avec une collectivité locale ou une grande municipalité, en associant également des universités ou des organismes de la vie économique et sociale, comme les chambres de commerce et d'industrie, et parfois en partenariat avec un média. Cela nous a paru une approche nécessaire pour croiser les regards et recueillir une grande diversité de points de vue.



Selma Mahfouz : la participation a été assez riche. Nous avons reçu de nombreuses contributions d'experts, aux idées très variées. En trois semaines, un millier de jeunes se sont exprimés sur le site « Ma France dans dix ans », formulant environ 1 700 propositions. Dans une société où le court terme prédomine, construire des solutions en se laissant du temps ne laisse pas les citoyens indifférents ; au contraire, cela répond à leur besoin d'avoir des perspectives pour le pays.

*Le rapport
a été remis
au président
de la République
le 25 juin.
Quelle est la suite
des événements ?*

Selma Mahfouz : le projet « Quelle France dans dix ans ? » ne s'arrête pas là. Il se poursuit avec une phase de restitution auprès des personnes qui ont été sollicitées pour y participer et des échanges avec les parties prenantes – partenaires sociaux, associations, élus, *think tanks*, etc. Avec un point d'orgue au moment de la conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014. Des déplacements sont également prévus en région et dans quelques capitales européennes pour porter nos propositions.

■ Quelles ont été les éventuelles difficultés de l'exercice ?

Selma Mahfouz : l'enjeu était de parvenir à articuler un diagnostic concis avec une vision de l'avenir, de dégager une stratégie cohérente avec une précision suffisante sur des sujets aussi complexes que notre identité collective, notre modèle social ou nos perspectives économiques et environnementales. Fixer une dizaine de grands objectifs a permis de résoudre cette contrainte : ces derniers donnent à voir les ambitions de demain, en esquisant des pistes pour y arriver qui sont assez concrètes mais ne se réduisent pas un catalogue de mesures clés en main. C'est cet équilibre entre la vision générale et le degré de détail qui n'était pas évident à trouver.

■ Comment le travail s'est-il organisé en interne ?

Hervé Monange : nous avons créé des chantiers transversaux aux différents départements, correspondant aux cinq thèmes à traiter : avenir du modèle de production, réforme du modèle social, soutenabilité du modèle de croissance, évolution du modèle républicain et projet européen. Nous avons amplement joué la carte de la pluridisciplinarité, qui est l'ADN de France Stratégie, en regroupant des profils et compétences divers au sein de chaque chantier. Le rapport *Quelle France dans dix ans ?* est le fruit d'un énorme travail d'équipe, avec un investissement important en termes de réflexion et de recherche. Cela a été un projet d'autant plus exigeant que les chargés de mission devaient mener de front l'aspect logistique de la concertation et le travail d'analyse.

« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? »



DÉBATS NATIONAUX

Initié sur la base des cinq notes « chantiers », le débat a volontairement emprunté des formes variées. Au cours de l'automne 2013, France Stratégie a multiplié les occasions d'éprouver l'exactitude de ses diagnostics et la pertinence de ses questions. Il a écouté les experts et les citoyens, dialogué avec les élus et les partenaires sociaux, débattu avec les *think tanks* et les associations de la société civile, organisé des rencontres à Paris et en région, ouvert un espace de discussion sur le web, soumis ses idées au regard de partenaires internationaux. Au-delà du rapport final prévu pour 2014, le souhait était de contribuer à initier, au sein de la société civile, une discussion plus ample et plus durable sur les enjeux de l'avenir.

26 septembre 2013

Débat avec les *think tanks* : Quelle France dans dix ans ?

Maison de la Chimie, Paris

En partenariat avec le journal *Le Monde*, France Stratégie ouvre les débats en invitant les représentants de plusieurs *think tanks* à s'exprimer et partager avec le public leurs analyses et préconisations. Ce premier échange se déroule en présence de Jean Pisani-Ferry (France Stratégie), Cinzia Alcidi (Centre for European Policy Studies), Laurent Bigorgne (Institut Montaigne), Jean-Dominique Giuliani (Fondation Robert Schuman), Dominique Plihon (Attac), Juliette Méadel (Terra Nova), Dominique Reynié (Fondapol) et Cécile Ostria (Fondation Nicolas Hulot). Les cinq chantiers évoqués ci-dessus sont passés en revue.

Pour regarder la vidéo ou consulter les actes

www.strategie.gouv.fr/evenements/france-10-ans-debat-think-tanks





22 octobre 2013

Quel modèle républicain dans dix ans ?

Consacré au modèle républicain, ce débat a réuni universitaires, partenaires sociaux, élus locaux, membres d'associations et représentants de l'administration, qui ont dressé un constat sévère sur un modèle « fossilisé », dépassé par les mutations du monde moderne. Le modèle républicain, neutre aux différences de sexe et de « race », n'est plus adapté aux aspirations individuelles et collectives. La société française se trouve aujourd'hui bousculée par de profondes et rapides mutations qui fragilisent le lien social. Un monde plus mouvant, où les individus s'épanouissent dans des identités multiples et aléatoires, se développe, à travers notamment les nouvelles technologies. Les institutions apparaissent en crise, y compris certains corps intermédiaires (partis, syndicats) où les Français faisaient l'apprentissage de la vie collective. L'école et le travail n'apparaissent plus porteurs de sens. Comme l'a souligné une des intervenantes, « les jeunes ont le sentiment que Google fait plus pour eux que l'État ».

Pour regarder la vidéo ou consulter les actes

www.strategie.gouv.fr/actualites/debat-national-modele-republicain-10-ans



« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? »



29 octobre 2013

Quel modèle productif dans dix ans ?

Les débats nationaux se sont poursuivis avec un second round consacré au devenir du modèle productif. Comment et que doit produire notre pays, dont l'industrie décline depuis plusieurs années, pour être compétitif sur la scène économique mondiale et créer des emplois ? Les experts, les partenaires sociaux, les élus conviés au débat ont partagé un même constat. Le modèle productif français s'est essoufflé au fil des ans, mettant en jeu la compétitivité du pays. Sa balance commerciale accuse un déficit important, et ce dans beaucoup de secteurs industriels. « La France s'est endormie. » Dans ce nouveau contexte, quels peuvent être les leviers de l'action publique ?

Pour regarder la vidéo ou consulter les actes

www.strategie.gouv.fr/actualites/debat-national-modele-productif-10-ans



31 octobre 2013

Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?

La réflexion a progressé avec la tenue d'un troisième débat national sur le thème « Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? ». Les économistes, les élus, les partenaires sociaux et les associations ont mis sur la table des points de vue tranchés, illustrant la difficulté de concilier développement durable et réduction des déficits publics.

Pour regarder la vidéo ou consulter les actes

www.strategie.gouv.fr/actualites/debat-national-soutenabilite-modele-de-croissance



11 novembre 2013

Quel projet pour l'Europe dans dix ans ?

Le quatrième débat national a ouvert un autre horizon avec une question fondamentale pour l'avenir : « Quel projet pour l'Europe ? ». Le regard croisé entre experts, partenaires sociaux et élus a été enrichi par la participation de représentants britannique, allemand, néerlandais, italien, bulgare, autrichien et finlandais. Les échanges, empreints d'une tonalité inquiète, ont mis en lumière des pistes pour préserver l'Union européenne.

Pour regarder la vidéo ou consulter les actes
www.strategie.gouv.fr/actualites/debat-national-projet-europe-10-ans



18 novembre 2013

Quel modèle social dans dix ans ?

Les débats nationaux organisés par France Stratégie pour dessiner « la France dans dix ans » se sont conclus par une séance consacrée au modèle social. Les universitaires, les élus, les représentants d'associations et les partenaires sociaux présents ont pointé les risques qui pèsent sur l'avenir de ce modèle et qui fragilisent la cohésion sociale. Le financement est compliqué par l'émergence de nouveaux besoins. Les Français doivent redéfinir collectivement ce qu'est pour eux la solidarité.

Pour regarder la vidéo ou consulter les actes
www.strategie.gouv.fr/actualites/debat-national-modele-social-10-ans

« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? »



DÉBATS RÉGIONAUX

Dans la phase de consultation du projet « Quelle France dans dix ans ? », France Stratégie a lancé une série de débats régionaux. Ouverts au public, ces débats ont été organisés en coopération avec des partenaires locaux – qu’il s’agisse de la presse, des municipalités, des conseils généraux, des universités, etc. Ils sont centrés sur un des cinq grands chantiers identifiés, choisi en rapport avec le partenaire ou le lieu retenu.

Rennes, 23 octobre 2013

Quel projet pour l’Europe ?

Le premier débat en région a eu lieu à Rennes sur le thème « Quel projet pour l’Europe ? » Pour l’occasion, France Stratégie s’est associé avec le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne, Sciences Po Rennes et *Ouest France*. La première table ronde avait pour objet « Attractivité et rayonnement du territoire dans l’Union européenne dans dix ans » ; la seconde « Le vivre ensemble en Bretagne face à l’UE dans dix ans ».

Présentation et compte rendu du débat
www.strategie.gouv.fr/actualites/retour-debat-regional-rennes-france-10-ans

Toulouse, 12 novembre 2013

Quel modèle productif ?

France Stratégie et la Chambre de commerce et d’industrie de Toulouse ont organisé un débat sur le thème « Quel modèle productif ? », avec deux tables rondes : « Comment faire émerger des entreprises de tailles intermédiaires innovantes et exportatrices ? » puis « Les relations inter-entreprises et le capital humain : deux leviers d’adaptation de notre système productif ».

Présentation et compte rendu du débat
www.strategie.gouv.fr/actualites/retour-debat-regional-toulouse-france-10-ans



Bobigny, 13 novembre 2013

Quel modèle républicain ?

C'est à Bobigny que France Stratégie a ensuite fait étape pour échanger avec les acteurs locaux sur l'avenir du modèle républicain, en association avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis. La première table ronde était intitulée « Le modèle républicain à l'épreuve des inégalités territoriales : comment garantir un égal accès au droit ? ». La seconde portait sur « Démocratie locale et citoyenneté : le modèle républicain peut-il encore faire société ? ».

Présentation et compte rendu du débat

www.strategie.gouv.fr/evenements/debat-regional-france-10-ans-seine-saint-denis

Strasbourg, 14 novembre 2013

Quel modèle social ?

France Stratégie, l'École nationale d'administration, l'EM Strasbourg Business School et l'Institut du travail ont organisé un débat sur le thème : Quel modèle social ? La première table ronde était intitulée « Emploi, solidarité et dialogue social », la seconde « Cohésion sociale et responsabilité sociétale des organisations ».

Présentation et compte rendu du débat

www.strategie.gouv.fr/actualites/retour-debat-regional-strasbourg-france-10-ans

« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? »

2

Nancy, 15 novembre 2013

Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?

France Stratégie s'est rendu à Nancy pour débattre du modèle de croissance durable. L'événement était organisé en association avec la Communauté urbaine du Grand Nancy et l'Agence du développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne (ADUAN). La réflexion a porté sur les thèmes suivants : « Comment produire des logements abordables qui intègrent l'ambition environnementale et répondent aux besoins de la population ? » et « Comment faire de la transition énergétique un levier de développement pour l'économie locale en s'appuyant sur ses ressources ? ».

Présentation et compte rendu du débat

www.strategie.gouv.fr/actualites/retour-debat-regional-nancy-france-10-ans

Lyon, 19 novembre 2013

Quel modèle productif ?

Notre tour de France a fait étape à Lyon pour un débat sur le modèle productif. Dans cette agglomération à la longue tradition industrielle, de la soie hier aux biotechnologies aujourd'hui, qui compte un nombre important de pôles de compétitivité, deux tables rondes ont abordé le sujet crucial de l'innovation « pour s'adapter aux grandes ruptures technologiques » et « pour ouvrir de nouveaux marchés ».

Présentation et compte rendu du débat

www.strategie.gouv.fr/actualites/retour-debat-regional-lyon-france-10-ans





Jouy-en-Josas, 22 novembre 2013

Quel modèle productif ?

France Stratégie a ensuite fait escale sur le plateau de Saclay, en association avec l'Établissement public Paris-Saclay, la Fondation de coopération scientifique Paris-Saclay et le pôle de compétitivité Systematic. Au cœur de cet espace industriel et technologique d'envergure européenne, le débat sur le modèle productif a posé quelques bases pour l'avenir, notamment sur le thème de l'innovation.

Présentation
et compte rendu du débat
[www.strategie.gouv.fr/
actualites/retour-debat-
regional-saclay-france-10-ans](http://www.strategie.gouv.fr/actualites/retour-debat-regional-saclay-france-10-ans)

Lille, 26 novembre 2013

Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?

France Stratégie a achevé son tour des régions à Lille. Le Nord-Pas-de-Calais, qui a souffert de la désindustrialisation mais contribue à hauteur de 9 % aux exportations françaises, se veut à la pointe de la « troisième révolution industrielle », qui ouvre l'ère d'une économie sans carbone (ou presque). À Euratechnologies, une ancienne friche industrielle convertie en quartier numérique, les participants ont dessiné les perspectives d'un modèle de développement plus durable.

Présentation
et compte rendu du débat
[www.strategie.gouv.fr/
evenements/debat-regional-
france-10-ans-nord-de-calais](http://www.strategie.gouv.fr/evenements/debat-regional-france-10-ans-nord-de-calais)

« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? » **2**

DIALOGUE AVEC LES ASSEMBLÉES

Réunions de travail à l'Assemblée nationale

À la demande du président de la République et dans le cadre de la mission que lui a confiée le Premier ministre sur « Quelle France dans dix ans ? », Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective, a souhaité associer les parlementaires à sa réflexion. À l'invitation du président Claude Bartolone, une première rencontre avec les députés a eu lieu le 12 novembre sur trois thèmes : le modèle de croissance, le modèle de production et le modèle social. L'échange s'est poursuivi en décembre sur deux autres sujets : le modèle républicain et le projet européen.

Le compte rendu des échanges
www.strategie.gouv.fr/actualites/france-10-ans-diner-de-travail-lassemblee-nationale

La contribution du Sénat

Le Sénat a souhaité participer aux travaux de France Stratégie sur « Quelle France dans dix ans ? » en apportant une contribution originale, notamment sur les nouvelles dynamiques territoriales. Le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, a mis en place un groupe de travail de 48 sénateurs. Après la présentation de l'exercice de prospective par Jean Pisani-Ferry lors d'une première audition le 15 octobre, ce groupe de travail sénatorial s'est réuni à trois reprises en ateliers, afin de réfléchir aux cinq priorités mises en avant par France Stratégie. Le 4 décembre, il présentait la synthèse de ses réflexions à Jean Pisani-Ferry.

Voir le colloque organisé au Sénat
ou lire la contribution sénatoriale
www.strategie.gouv.fr/evenements/fr10a-senat-livre-propositions-jean-pisani-ferry



SÉMINAIRES ET ATELIERS

20 novembre 2013

Le numérique et la France dans dix ans

Ateliers contributifs avec le Conseil national du numérique

France Stratégie s'est associé au Conseil national du numérique (CNNum) afin de réfléchir sur la place du numérique dans la société de demain. La journée a rassemblé une soixantaine de participants – élus, chercheurs, représentants de *think tanks* et d'entreprises. Les enjeux sont importants, puisque le numérique a des impacts aussi bien sur la croissance, le social ou l'industrie que sur le fonctionnement démocratique.

L'atelier « Le numérique et le modèle productif » a cherché à caractériser l'influence du numérique sur la structuration des secteurs économiques et les dynamiques d'innovation, et à traduire ces évolutions en termes de politique industrielle. L'atelier « Le numérique et le modèle social » réfléchissait à l'évolution des services publics (en particulier la santé et l'éducation) et de la protection sociale au regard des transformations induites par le numérique. L'objectif de l'atelier « Le numérique et la soutenabilité de notre modèle de croissance » consistait à discuter de l'impact des technologies numériques sur le plan social et environnemental. L'atelier « Le numérique et le modèle républicain » examinait les potentialités des outils et usages du numérique, tant pour répondre au défi de l'accès aux services publics sur tout le territoire qu'à celui du renouvellement de la vie démocratique.

Consulter le retour sur les ateliers

www.strategie.gouv.fr/actualites/numerique-france-10-ans-retour-matinee-dateliers-contributifs



« QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ? » **2**

14 décembre 2013

Les Outre-mer

Dans le cadre du projet « Quelle France dans dix ans ? », France Stratégie a tenu une réunion de travail consacrée à l'Outre-mer. Si les territoires ultramarins n'ont pas été absents de la réflexion générale au cœur des cinq chantiers transversaux, il était aussi nécessaire d'aborder leur spécificité, avec des représentants de la France d'Outre-mer.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/12/debat-national-fr10a-les-outre-mer/

CONSULTATIONS CITOYENNES

Le président de la République a souhaité que les citoyens soient associés de façon très large à la réflexion sur « Quelle France dans dix ans ? ». Cette concertation a permis de recueillir un avis représentatif de la population ainsi que des idées nouvelles, elle a offert à des citoyens habituellement peu mobilisés dans le débat public l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les cinq chantiers soumis au débat. Plusieurs dispositifs ont été mis en place parallèlement.

Ma France dans 10 ans

Sondage auprès des jeunes

Durant trois semaines, entre le 31 octobre et le 22 novembre 2013, a été ouvert un site (www.fr10a.fr) permettant aux internautes de faire des propositions de politique publique, de voter pour ces propositions, d'en débattre. Sept experts pouvaient voter et répondre aux internautes. Cette initiative a été relayée dans les émissions et sur les sites de Skyrock, d'où une forte représentation des jeunes. 957 citoyens ont participé au débat et 1 707 propositions ont été soumises à 27 448 votes.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/11/ma-france-10-ans/



Sondage BVA

France Stratégie et le Service d'information du gouvernement (SIG) ont souhaité par ailleurs faire réaliser une étude auprès des Français pour connaître leurs perceptions de la France dans dix ans. Du 16 au 19 octobre, l'institut BVA a donc interrogé par téléphone 1 083 personnes, représentatives des Français de plus de 15 ans. Il s'agissait de recueillir, sur chacun des thèmes abordés dans les chantiers traités par le Commissariat, les préférences majoritaires entre plusieurs options concurrentes de politiques publiques.

www.strategie.gouv.fr/actualites/france-10-ans-francais-attaches-modele-social-preoccupes-responsables

Les triades de TNS-Sofres

Pour approfondir la réflexion, France Stratégie a demandé à l'institut de sondage TNS-Sofres de mener une étude qualitative sur la perception des Français concernant le devenir de la société et de l'économie. Treize groupes de trois personnes – jeunes parents, retraités, étudiants, actifs aux professions diversifiées réunis dans plusieurs villes, ainsi qu'une dizaine de chefs d'entreprise et d'indépendants – se sont exprimés sur les thèmes des chantiers : modèle productif, modèle social, modèle républicain, modèle de croissance et Europe. Après treize débats de deux heures et demie, TNS a pu offrir un panorama des arguments mobilisés. Les interviewés y expriment leur point de vue sur la conceptualisation des sujets, sur les grandes options proposées, mettent en lumière leurs préoccupations.

www.strategie.gouv.fr/actualites/france-10-ans-francais-conscients-de-necessite-de-reformes

1. UNE ÉCOLE PLUS ACCUEILLANTE ET PLUS EFFICACE

Notes d'analyse

Note n° 313 – Favoriser le bien-être des élèves, condition de la réussite éducative

Sarah Sauneron, janvier 2013, 12 pages

En 2010, deux élèves français sur trois déclaraient aimer « un peu » ou « beaucoup » l'école et neuf jeunes sur dix s'y sentir bien. Toutefois, on note une dégradation de cette opinion avec l'âge et une différence significative liée au sexe, les garçons appréciant moins l'école que les filles. En outre, les jeunes Français ont une représentation de l'avenir professionnel très conditionnée par le niveau et le domaine d'études. Ce présupposé est à la base d'un double phénomène : d'une part, une forte

concurrence entre les meilleurs élèves (ou les plus favorisés sur le plan socioéconomique) et, d'autre part, un sentiment de démotivation chez les autres. Or la qualité de l'expérience scolaire est essentielle pour les compétences sociales de l'enfant mais aussi pour sa capacité d'apprentissage. Des pays, en particulier anglo-saxons et scandinaves, ont fait du bien-être un axe fort de leur pédagogie scolaire. Pour être efficaces, les stratégies visant à améliorer le climat scolaire doivent s'inscrire dans le quotidien de l'établissement et impliquer l'ensemble de la communauté éducative (personnels, élèves, parents). Il s'agit à la fois de lutter contre la violence scolaire, de valoriser la coopération entre les élèves ou de rendre l'environnement de travail plus accueillant.

www.strategie.gouv.fr/content/bien-être-élèves-NA313



Note n° 314 – La scolarisation des enfants en situation de handicap dans les pays européens

Guillaume Malochet et Catherine Collombet, janvier 2013, 12 pages

Depuis les années 1990, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont engagés dans un processus d'inclusion scolaire visant à adapter l'école à la diversité de ses élèves, dont les enfants en situation de handicap. Cette ambition commune masque des réalités contrastées selon les pays, faute d'une définition identique des besoins éducatifs particuliers. On peut néanmoins repérer des problématiques partagées : le rôle nouveau de l'enseignement spécialisé, la formation des enseignants et des personnels d'accompagnement, la reconnaissance statutaire de ces derniers et le rôle des enseignants dans l'évaluation des besoins et la définition de l'orientation. Enfin, l'ensemble des pays européens se heurte à un fort abandon de la scolarisation au-delà de l'âge obligatoire et à une impréparation de la transition de l'école à l'emploi. Ces différents points tracent des voies de réforme pour la France, sur les finalités de la scolarisation et les procédures d'orientation des élèves ainsi que sur l'amélioration des dispositifs d'accompagnement des enfants en situation de handicap à l'école.

www.strategie.gouv.fr/content/scolarisation-enfants-handicap%C3%A9s-NA314

Note n° 315 – Quelle organisation pour le soutien scolaire ?

Marie-Cécile Naves, janvier 2013, 12 pages

L'école demeure traversée par de profondes inégalités. Le nombre d'élèves ne maîtrisant pas les connaissances de base en français un an avant la fin de la scolarité obligatoire a augmenté : en 2009, 20 % des jeunes de 15 ans rencontraient des difficultés notables de lecture, contre 15 % en 2000. En outre, la compétition scolaire a tendance à croître. Les dispositifs de soutien scolaire public se sont succédé de l'école primaire au lycée pour réduire les inégalités d'apprentissage, limiter l'échec et aider les parents à suivre la scolarité de leur enfant. Qu'ils émanent du ministère de l'Éducation nationale ou qu'ils s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville, se pose la question de leurs publics cibles et de leur efficacité. Par ailleurs, la France est le premier marché de soutien scolaire privé dans l'Union européenne avec, en 2011, un volume d'affaires de 1,5 milliard d'euros. Ces cours sont très majoritairement non déclarés, malgré les avantages fiscaux accordés depuis 2005. En limitant l'étude au soutien scolaire portant sur les matières au programme de l'Éducation nationale, un état des lieux des principaux dispositifs met au jour leur multiplicité et de fortes inégalités sociales, culturelles et territoriales.

www.strategie.gouv.fr/content/soutien-scolaire-NA315

Note n° 316 – Enseignements des recherches sur l'effet de l'autonomie des établissements scolaires

Pierre-Yves Cusset et Sarah Sauneron, janvier 2013, 12 pages

Depuis les années 1980, la grande majorité des pays de l'OCDE ont accru le degré d'autonomie de leurs établissements scolaires, c'est-à-dire les marges de manœuvre dont ces derniers disposent en termes de pédagogie, de gestion financière et de ressources humaines. Cette autonomie étendue a généralement pour contrepartie un contrôle plus strict des résultats obtenus. La France est restée en retrait de ce mouvement, les établissements bénéficiant d'un degré de liberté restreint, notamment en termes de recrutement et de programmes scolaires. Néanmoins, des évolutions récentes doivent être mentionnées, avec les réformes des lycées professionnels puis polyvalents et le lancement du programme Écoles, collèges et lycées pour l'ambition et la réussite (ÉCLAIR). Un certain nombre de travaux en comparaison internationale suggèrent bien que l'autonomie bénéficie à la réussite des élèves. En revanche, dans des pays où les établissements scolaires disposent déjà d'un niveau élevé d'autonomie (Grande-Bretagne, États-Unis et Suède), il semble qu'un nouvel accroissement de l'autonomie apporte des gains de réussite scolaire limités, voire nuls. Les mêmes études suggèrent par ailleurs que dans les établissements les plus autonomes, la satisfaction des parents, des élèves et des enseignants est sensiblement supérieure, et que les élèves, à niveau comparable, poursuivent plus souvent leurs études. Enfin, l'autonomie permet de faire émerger des structures et des dispositifs éducatifs innovants.

www.strategie.gouv.fr/content/autonomie-etablissements-scolaires-NA316

Document de travail

Les « humanités » au cœur de l'excellence scolaire et professionnelle.

Pistes pour l'enseignement des langues, de la culture et de la réception de l'antiquité

*Jean-François Pradeau,
n° 2013-2, février, 21 pages*

Le latin et le grec, et avec eux la connaissance de l'antiquité gréco-latine, deviennent des terres inconnues. Ce document de travail montre combien les humanités fécondent l'apprentissage scolaire des langues européennes, combien elles restent au principe de notre culture nationale et européenne, combien elles sont précieuses dans la formation de jeunes adultes appelés à exercer des métiers variés.

www.strategie.gouv.fr/content/dt-2013-02-humanites-coeur-excellence-scolaire-professionnel



2. ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Note d'analyse

Note n° 01 – Un fonds européen pour l'emploi des jeunes

Mohamed Harfi et Quentin Delpech, juin 2013, 12 pages

La situation dramatique du chômage des jeunes européens est dangereuse au niveau politique car elle recèle des risques de délégitimation des pouvoirs publics, notamment des institutions de l'Union européenne, auprès des jeunes. Alors que la montée en qualifications des jeunes est un enjeu de compétitivité, le chômage frappe l'ensemble des jeunes, y compris les plus diplômés. Or la persistance du chômage en sortie de formation initiale, parce qu'elle dévalorise les qualifications, risque de se traduire en hausse durable du chômage structurel, pénalisant ainsi la croissance future de l'Europe. Dès le début de la crise, des actions ont été entreprises par les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'au niveau communautaire. Au niveau européen, deux propositions ont suscité beaucoup d'intérêt : l'initiative pour l'emploi des jeunes, proposée par la Commission européenne et validée par le Conseil européen en février 2013, et l'initiative franco-allemande « New Deal for Europe » pour l'emploi des jeunes, lancée le 28

mai 2013. Sur le plan financier, ces initiatives prévoient de mobiliser des moyens rapidement, notamment issus du Fonds social européen (FSE). Complémentaires des efforts engagés au niveau national, ces moyens pourraient néanmoins rencontrer deux limites : leur efficacité serait affaiblie s'ils empruntaient les mêmes mécanismes d'allocation et de gestion que ceux du FSE ; la solidarité inhérente au FSE serait insuffisante au regard de la situation difficile des pays les plus touchés.

www.strategie.gouv.fr/publications/un-fonds-europeen-emploi-jeunes



FOCUS SUR LA NOTE D'ANALYSE

« Un fonds européen pour l'emploi des jeunes »

*Interview de Mohamed Harfi, chargé de mission
au Département Travail-Emploi*

Comment est née l'idée de la création

d'un fonds européen pour l'emploi des jeunes ?

Mohamed Harfi : la crise de 2008 a sévèrement touché les jeunes ; en février 2013, le chômage concernait 5,7 millions de personnes de moins de 25 ans dans l'Union européenne, soit 1,3 million de plus en cinq ans. Depuis le début de la crise, des actions ont été menées tant au niveau des États qu'à l'échelon communautaire pour améliorer leur situation sur le marché du travail. Mais face à l'aggravation de la situation en Europe, deux nouvelles propositions ont vu le jour en 2013. Avancée par la Commission de Bruxelles et validée par le Conseil en février, l'Initiative pour l'emploi des jeunes prévoit la mise en place d'une « garantie pour la jeunesse » : le principe est de proposer à chaque jeune, dans les quatre mois suivant sa sortie du système scolaire ou sa perte d'emploi, une offre de travail, une formation en alternance ou un stage. Par ailleurs, la France et l'Allemagne ont lancé en mai 2013 le « New Deal for Europe », un projet articulé autour de la mobilité européenne des apprentis (Erasmus pour tous) et de la promotion de l'entrepreneuriat. Ces initiatives prévoient de mobiliser des moyens, *via* le Fonds social européen (FSE). Nous nous sommes donc penchés sur l'évaluation des besoins et l'efficacité de cet accompagnement financier.

Que ressort-il

de votre analyse ?

Mohamed Harfi : les enjeux de cette enveloppe budgétaire sont cruciaux car il s'agit de trouver une répartition entre les 27 pays de l'Union qui réponde à l'urgence de la situation et aux spécificités de chacun. Or l'allocation des moyens *via* le dispositif du FSE présente certaines limites : la lourdeur administrative de sa gestion ne se prête guère à la nécessité d'une réponse rapide et massive pour toucher le plus grand nombre de personnes. En outre, les mécanismes d'attribution du FSE ne permettent pas de concentrer l'intervention sur les pays très impactés par la crise, alors qu'il faut une solidarité européenne plus grande, par des transferts conditionnés vers les États où le chômage des jeunes est le plus élevé comme l'Espagne ou la Grèce. C'est pourquoi nous préconisons dans notre note d'analyse la création d'un fonds européen spécifique qui réponde à ce double impératif, d'efficacité et de solidarité. C'est un instrument ciblé sur l'emploi des jeunes, qui doit fonctionner avec une plus grande flexibilité.



Comment ce fonds évite-t-il les écueils du FSE ?

Mohamed Harfi : par la mise en œuvre de deux principes. Premièrement, il s'agit d'allouer les moyens dans les régions de l'Europe où le taux de chômage des moins de 25 ans se monte à plus de 25 %, dans une logique de redistribution plus importante que si elle était effectuée pays par pays. Le second principe est celui de l'efficacité des financements, qui devra notamment être assurée par une contractualisation entre la Commission et les États membres : leur accès sera conditionné à l'engagement de mettre en œuvre la « garantie pour la jeunesse » et ces transferts se feraient sans obligation de co-financement. D'autres critères entreront en jeu : les démarches nationales devraient être en cohérence avec les objectifs stratégiques du fonds, fixés au niveau communautaire. L'originalité de ce dispositif repose d'ailleurs sur une implication plus grande des partenaires sociaux européens, dans la définition des priorités par exemple, et sur une meilleure évaluation des actions déployées sur le terrain. Nous estimons le budget à huit milliards d'euros, à répartir en deux volets : six milliards devraient être alloués aux transferts conditionnés et deux milliards pourraient être consacrés au financement d'initiatives, sur la base d'appels à projet. Ce point permettrait de faire participer tous les acteurs publics ou privés : agences pour l'emploi, branches professionnelles, établissements de formation, etc. Il est important que l'insertion des jeunes sur le marché du travail soit portée au-delà des seules administrations. Les mesures annoncées depuis par la Commission européenne pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes vont globalement dans le sens des propositions formulées par la note d'analyse de France Stratégie.

Note d'analyse

Note n° 322 – Formation professionnelle initiale : l'Allemagne est-elle un modèle pour la France ?

*Jean-Louis Dayan et Quentin Delpech,
février 2013, 16 pages*

Présenté comme un élément central de la compétitivité allemande, le système de formation professionnelle initiale suscite l'intérêt de nombreux pays, à commencer par la France où le débat sur l'apprentissage revient régulièrement sur les performances du système d'outre-Rhin. Il est vrai que le chômage des jeunes actifs en Allemagne se situe à un niveau particulièrement bas : en novembre 2012, le taux de chômage des jeunes Allemands s'établissait à 8,1 %, alors que celui des jeunes actifs français était trois fois plus important. L'analyse de la profondeur historique des systèmes français et allemand permet de saisir les différences structurelles qui les séparent et les défis qu'ils ont en commun. Le système allemand peut ainsi inspirer la réflexion française sur le partage des responsabilités entre acteurs de l'apprentissage, sur la valeur sociale accordée aux voies professionnelles, sur les modalités d'accompagnement des apprentis et, enfin, sur les perspectives de développement de la mobilité de ces derniers de part et d'autre du Rhin.

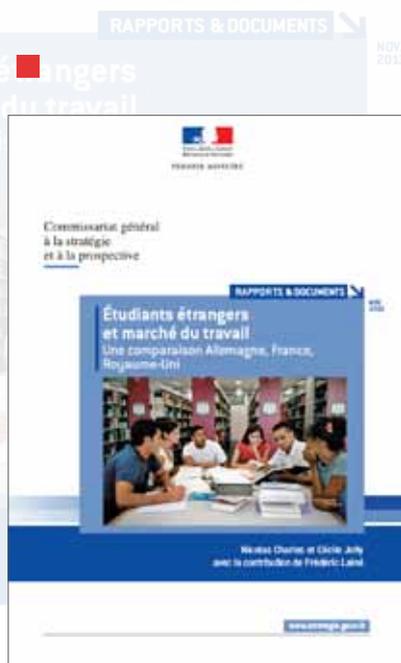
www.strategie.gouv.fr/content/formation-professionnelle-initiale-na-322



Rapport

**Étudiants étrangers et marché du travail
Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni**

Nicolas Charles, Cécile Jolly et Frédéric Lainé, novembre 2013, 98 pages



Accueillir des étudiants étrangers est un enjeu de rayonnement international et d'excellence scientifique, mais également d'élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre. La France accueille deux fois moins d'immigrés qualifiés que l'Allemagne, trois fois moins que le Royaume-Uni. Les anciens étudiants étrangers représentent 40 % des immigrés qualifiés et s'insèrent mieux sur le marché du travail que leurs homologues arrivés après leurs études dans leur pays d'origine. Tous les pays s'efforcent de concilier volonté d'attractivité et politique migratoire, tension qui se résout de façon différente en Allemagne, en France ou au Royaume-Uni.

Comment attirer une main-d'œuvre qualifiée et se positionner dans l'économie de la connaissance, sans modifier les ressorts de notre modèle social ? En se fondant sur une analyse comparée des étudiants étrangers dans l'emploi en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, ce rapport formule six propositions pour la France.

1° Simplifier les conditions d'obtention d'une autorisation provisoire de séjour et porter l'autorisation de travail à temps plein. 2° Supprimer l'opposabilité de la situation de l'emploi pour les étrangers détenteurs d'un diplôme français supérieur ou égal à Bac+3, c'est-à-dire la possibilité pour l'administration de refuser une autorisation de travail en invoquant les difficultés sur le marché de l'emploi. 3° Retenir des critères objectivables (diplôme, salaire) pour la délivrance du titre de séjour mention « salarié » après les études et éventuellement soumettre le nombre de ces titres à un quota annuel. 4° Donner un rôle plus central aux entreprises et aux établissements d'enseignement supérieur, en tant que sponsors des étudiants et diplômés étrangers. 5° Soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur effort pour accroître la mobilité internationale des formations supérieures françaises. 6° Informer davantage les étudiants étrangers sur les opportunités d'emploi dans leurs pays d'origine.

www.strategie.gouv.fr/publications/etudiants-etrange-marche-travail



Document de travail

Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d'une « exception française »

Mohamed Harfi, n° 2013-06, octobre, 27 pages

Les docteurs constituent une ressource humaine essentielle dans la recherche-développement donc un élément de compétitivité dans les économies de la connaissance. Or l'analyse montre que le taux de chômage des titulaires d'un doctorat en France est près de trois fois supérieur à celui des pays de l'OCDE. Sont en cause le sous-investissement en R & D du secteur privé et la préférence donnée aux ingénieurs pour les postes de recherche.

www.strategie.gouv.fr/publications/difficultes-dinsertion-professionnelle-docteurs

Étude

Le Plan de formation dans les entreprises : de la formalité à l'outil stratégique

Étude réalisée pour France Stratégie par SÉMAPHORES, juin 2013, 149 pages

Le plan de formation est encadré par des obligations qui se sont renforcées au fil du temps. L'étude a pour objectif d'examiner, sur la base d'une analyse empirique des pratiques de terrain, les usages de ce plan de formation, les modalités de sa construction et de son pilotage, et de voir en quoi il peut constituer un outil stratégique. Elle vise à enrichir les travaux existants, notamment ceux conduits sous un angle statistique, par une lecture plus qualitative des processus et des enjeux.

www.strategie.gouv.fr/content/etude-plan-de-formation-dans-les-entreprises-de-la-formalite-l-outil-strategique

L'Essentiel

Le Plan de formation dans les entreprises : de la formalité à l'outil stratégique

Antoine Naboulet et Quentin Delpéch, juin 2013, 4 pages

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/06/etude-plan-de-formation-dans-les-entreprises/

Colloque

Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte

3 décembre 2013, à France Stratégie, en présence de Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille

Les questions de développement et de bien-être des adolescents sont peu envisagées dans les politiques publiques. Or, durant cette période de remaniement identitaire qui affecte le rapport à soi et aux autres, il peut y avoir des tensions entre les dimensions de transmission assurées par l'école ou les institutions culturelles et la prise d'autonomie. D'où l'utilité d'une approche intégrant les différents cercles de vie des adolescents (famille, pairs, institutions), pour favoriser des modes diversifiés d'individuation (acquérir des compétences, se lier aux autres) et d'articulation à la vie collective, éléments clés dans le passage à l'âge adulte.

Première table ronde

Individuation, affiliations sociales et participations citoyennes des adolescents

Avec François de Singly, Maurice Corcos et Valérie Becquet

Seconde table ronde

Rapports des adolescents à l'école et à la culture

Avec François Dubet, Patricia Loncle et Sylvie Octobre

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/11/colloque-les-adolescents-problematiques-dindividuation-et-daccés-lage-adulte/

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Note d'analyse

Note n° 330 – La politique macro-prudentielle contre l'instabilité financière

Caroline Le Moign, avril 2013, 10 pages

La récente crise financière a montré combien la stabilité des prix ne suffisait pas pour garantir la stabilité financière. Certains auteurs défendent même l'idée que cette stabilité des prix et la politique monétaire accommodante l'accompagnant auraient semé les germes d'une forte prise de risque par les intermédiaires financiers à l'origine de la crise. Ce qui est sûr, c'est que ni l'autodiscipline du marché ni la surveillance financière n'ont pu prévenir l'emballement « systémique ». Les propositions de réforme de la régulation financière se sont alors orientées vers la politique « macro-prudentielle », dont l'objectif est le maintien de la stabilité financière globale qui passe par la prévention des risques liés au système financier *ex ante* et à l'atténuation de leur impact



sur l'économie en cas de crise. Ces nouveaux instruments de régulation, notamment des fonds propres et de la liquidité des banques, peuvent toutefois entrer en conflit avec l'objectif de stabilité des prix de la politique monétaire. Afin de comprendre comment promouvoir à la fois la stabilité financière et celle des prix, il est nécessaire d'appréhender les rôles et les contours des politiques monétaire et macroprudentielle, ainsi que leurs interactions. La recherche économique récente donne des pistes encourageantes pour la construction et la coordination de ces deux types de politiques économiques. À l'heure de la construction de l'union bancaire et de l'extension de la responsabilité de la Banque centrale européenne (BCE) en matière de surveillance bancaire, ces études permettent notamment de recommander que la politique macroprudentielle soit conduite au sein de la BCE par la création d'un comité dédié auprès de l'autorité de contrôle dont l'indépendance devra être garantie.

www.strategie.gouv.fr/content/politique-macroprudentielle-na-330

Documents de travail

Les interactions entre politique macroprudentielle et monétaire

Caroline Le Moign, n° 2013-4, mars, 61 pages

Il s'agit ici de préciser d'abord la notion de politique macroprudentielle, à travers les définitions sous-jacentes à sa mise en place, puis son cadre opérationnel, c'est-à-dire les instruments macroprudentiels à venir, de surveillance, de supervision ou de régulation. Ce document de travail analyse les récents développements de la modélisation permettant de mieux identifier le degré de coordination optimal nécessaire entre la politique monétaire et la politique macroprudentielle, ainsi que l'évolution possible de la modélisation de ces phénomènes.

www.strategie.gouv.fr/content/DT2013-04-interactions-politique-macroprudentielle-monetaire

Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises

Claude Mathieu, Jean-Paul Nicolai et Marine Tépaut, n° 2013-07, décembre, 60 pages

À partir d'un échantillon de 27 311 entreprises manufacturières françaises suivies sur la période 1998-2007, ce document a pour objet de déterminer si le mode d'organisation productif que constitue la sous-traitance confiée est utilisé par les entreprises les plus performantes et si ce mode organisationnel permet à son tour d'accroître les performances.

www.strategie.gouv.fr/blog/2014/01/sous-traitance-confiee-performances-productives-et-risques-dt/

De l'utilité de l'impôt pour freiner l'effet de levier du hors-bilan des banques

Jean-Paul Nicolai et Alain Trannoy, n° 2013-01, février, 40 pages

Ce document de travail se propose de mieux articuler le lien entre l'activité traditionnelle du système bancaire et la finance de marché. On y montre que cette dernière n'est qu'un levier de l'activité traditionnelle de « transformation » dans son rôle d'« accroissement des possibles ». Avec ce prisme, on étudie les spécificités des métiers financiers, pour revenir ensuite à la question fiscale. Un tableau synthétique comparant différents types de fiscalité présente les préconisations qui nous semblent adaptées aux trois principaux objectifs envisageables : diminuer les distorsions issues de rentes dans le secteur financier, atténuer le risque systémique et réduire « l'accroissement des possibles ».

www.strategie.gouv.fr/content/dt-utilite-impot-pour-freiner-effet-de-levier



2. SECTEURS ET FILIÈRES

Note d'analyse

Note n° 04 – Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ?

Aurélien Croq, François Viellard et Claude Abraham, juillet 2013, 16 pages

En Europe, les grandes compagnies aériennes nationales doivent faire face à la concurrence nouvelle des low cost sur le marché intra-européen, et des compagnies des pays du Golfe et de l'Asie sur le long courrier. Elles sont en outre confrontées à une situation financière difficile et leur succès – ou leur survie – est conditionné à la réussite de plans de transformation destinés à adapter leurs coûts et leur stratégie aux réalités du marché. L'exploration de plusieurs scénarios à l'horizon de vingt ans montre qu'on ne peut exclure la disparition d'une ou de plusieurs des compagnies historiques européennes majeures.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/07/les-compagnies-aeriennes-europeennes-sont-elles-mortelles-perspectives-a-vingt-ans-note-danalyse-04-juillet-2013/

Rapports

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à vingt ans

Rapport de la mission présidée par Claude Abraham, juillet 2013, 141 pages

Les grandes compagnies aériennes européennes sont confrontées à de multiples défis : l'environnement institutionnel est en pleine mutation, reflet de la mondialisation des échanges et de l'essor des puissances émergentes ; la concurrence se développe, tant sur le court et le moyen-courrier, à l'échelle des continents, que sur le long-courrier, à travers le monde ; les prix ont commencé à intégrer les externalités environnementales. Avec le cadre réglementaire, les incitations fiscales pèsent de plus en plus dans les décisions stratégiques des entreprises ; les besoins de financement sont considérables dans une activité fortement capitalistique, où tout retard dans la modernisation de la flotte se traduit par une perte de compétitivité.

La redistribution des cartes entre compagnies aériennes a débuté aux États-Unis avec la déréglementation lancée par l'administration Carter en 1978. Elle s'est étendue à l'Europe.

EMPLOI ENTREPRISE **2**



Aujourd'hui, de nouveaux acteurs émergent, venant de zones géographiques en pleine croissance. Parmi les géants actuels, certains déjà sont de création récente et ont connu une progression fulgurante. Car il s'agit bien là d'un combat de géants : l'histoire montre que les plus grandes compagnies peuvent disparaître faute de s'être adaptées à un nouveau contexte économique mondial. Plusieurs de nos voisins ont vu leur compagnie porte-drapeau perdre son autonomie, voire disparaître. Trois pays, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont réussi jusqu'à présent à conserver leur compagnie historique. Chacune d'entre elles s'est renforcée et a construit une alliance avec des partenaires du monde entier. Mais leurs difficultés, notamment financières, sont réelles. Sans être le seul facteur d'évolution, les politiques publiques auront un impact incontestable sur leur avenir. Dans ce contexte le rôle des gouvernements n'est pas de faire obstacle à la concurrence en vue de protéger les compagnies aériennes existantes. Mais il est d'assurer que les conditions de cette concurrence sont équitables, tant à l'intérieur de l'espace européen qu'entre compagnies européennes et non européennes. Le rapport de l'équipe dirigée par Claude Abraham livre ici une prospective à vingt ans de ce que pourraient devenir les compagnies aériennes européennes et des risques auxquels elles doivent faire face. Ses analyses fournissent aux pouvoirs publics les éléments d'une politique à longue portée en matière de transport aérien.

www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-compagnies-aeriennes-europeennes-sont-elles-mortelles



La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France

Claire Bernard, Sanaa Hallal et Jean-Paul Nicolai, décembre 2013, 109 pages

En 2005, un Français sur cinq était âgé de plus de 60 ans. En 2035, la proportion sera de un sur trois. Ce vieillissement de nos sociétés a suscité de nombreux travaux mettant en évidence les enjeux et les risques que représente une telle mutation démographique. La plupart abordent la question par l'angle sociétal ou médicosocial. Ce rapport a pour originalité de se fixer pour objet la valeur économique que peut receler le vieillissement. La proportion accrue de seniors va-t-elle servir de levier à des pans entiers de notre économie, qu'il s'agisse des services ou des technologies avancées, du type robotique ou domotique ? Peut-on envisager de bâtir une « industrie », au sens large du terme, qui valorise au mieux cette évolution majeure ? Si oui, quel rôle l'État doit-il y jouer ?

La France doit pousser ses avantages comparatifs face à une population mondiale qui vieillit. Ces baby-boomers disposent globalement d'un pouvoir d'achat et d'une épargne qui dégagent un marché potentiel pour tous les secteurs de l'économie liée à l'âge : bien-être, adaptation et sécurisation du domicile, transports, loisirs, santé, équipements, etc. Il y a là un potentiel de croissance ; l'enjeu est de le réaliser, voire de le démultiplier par une action publique dédiée.

Cette économie des seniors s'est déjà donnée un nom, la Silver Économie. En septembre 2012, la ministre des Personnes âgées et de l'Autonomie est à l'initiative d'une réflexion sur ce thème : des groupes de travail, auquel a pris part le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, se sont efforcés d'identifier les freins et les leviers de cette économie. France Stratégie a souhaité prolonger la réflexion. Le présent rapport définit dans un premier temps les contours de la Silver Économie, en s'interrogeant sur les spécificités de la demande et de l'offre. Dans un second temps, il cherche à identifier à quel niveau l'intervention de l'État se justifie sur ces segments de marchés et formule un certain nombre de préconisations.



www.strategie.gouv.fr/publications/silver-economie-une-opportunit%C3%A9-de-croissance-france-0

Document de travail

Retours d'enquête sur la filière « Silver Économie »

Sanaa Hallal, n° 2013-08, décembre, 24 pages

En 2013, l'enquête « Acteurs, activités et perspectives » réalisée sur la Silver Économie, adressée aux acteurs de la filière (entreprises et associations) apporte les premiers éléments d'un cadrage macroéconomique. La filière, dont le dynamisme s'appuie également de manière importante sur l'apport de l'économie sociale et solidaire ainsi que sur la participation de nombreux bénévoles, aurait pourvu 90 000 emplois en 2012, selon notre recensement. À l'horizon 2017, son poids serait amené à s'accroître de l'ordre de 50 %, avec un taux de croissance annuel moyen estimé autour de 14 %.

www.strategie.gouv.fr/blog/2014/01/retours-denquete-sur-la-filiere-silver-economie-dt/



FOCUS SUR LE RAPPORT

La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France

Interview de Claire Bernard, chargée de mission
au Département Économie-Finances

Qui est à l'initiative de l'étude sur la Silver Économie ?

Claire Bernard : en septembre 2012, la ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie a lancé une réflexion sur les enjeux économiques du vieillissement. En 2035, 30 % de la population française aura plus de 60 ans. Nous avons participé aux groupes de travail qui réunissaient les acteurs concernés, des experts mais aussi des entrepreneurs, des assureurs, des directeurs de maison de retraite, des gérontologues, etc. L'idée était d'identifier les besoins des seniors, la solvabilité de cette demande et l'offre censée y répondre. Puis la ministre nous a demandé d'approfondir ce travail, ce qui fait l'objet du rapport. Celui-ci définit les contours de ce qu'on appelle la Silver Économie et formule des propositions pour favoriser son développement. La question est complexe car les plus de 60 ans ne représentent pas une population homogène : revenus, patrimoine, espérance de vie, dépendance... beaucoup d'éléments les différencient.



Quels sont les constats posés ■ par le rapport ?

Claire Bernard : au-delà de la nécessité sociale de prendre en compte le vieillissement, souvent considéré sous l'angle unique des difficultés à venir en matière de financement public (retraite et santé), ce bouleversement démographique peut être une opportunité économique et un relai de croissance. Il ouvre des perspectives pour de nouveaux produits, technologies, services dédiés aux personnes âgées, et ce marché peut produire un effet de levier sur d'autres filières industrielles – la domotique, la robotique, le numérique, etc. Cependant, l'offre est parfois encore anecdotique : dans le domaine de la robotique et de la domotique, de bonnes idées naissent mais elles demeurent au stade du gadget. Il faut que les innovations deviennent de vrais produits, articulés sur des besoins spécifiques et accessibles à tous. Un des arguments principaux de notre rapport est qu'une demande solvable existe, suffisante pour amorcer le développement de la filière : il s'agit de cibler les seniors les plus aisés pour impulser le déploiement de la Silver Économie, avant de passer, dans un second temps, à un marché de masse. Il serait ainsi possible de faire émerger une demande sans nécessairement la subventionner de façon trop importante. L'aide financière pourrait être recentrée sur les personnes les plus en difficulté.

Pour que les promesses de la Silver Économie soient tenues, un accompa- gnement particulier, notamment des ■ pouvoirs publics, est-il indispensable ?

Claire Bernard : si les plus vulnérables financièrement doivent être aidés, notamment pour lutter contre l'accroissement des inégalités, en particulier face à la dépendance, le marché paraît suffisant en taille pour inciter les entreprises à investir. Toutefois, il faut effectivement accompagner celles-ci par la mise en place d'une organisation adaptée, avec des actions de communication et l'instauration de certifications. Avec le vieillissement, une épargne supplémentaire, liée au comportement prudent des retraités, sera disponible. Elle devra être canalisée vers les investissements du secteur. Les banques doivent se montrer plus imaginatives, en proposant de nouveaux produits d'épargne propres aux personnes âgées. L'État pourrait montrer l'exemple en créant un Livret argenté, qui combine à la fois la rentabilité et la disponibilité de l'épargne jusqu'à un seuil donné (sauf en cas d'accidents de la vie). Rendre leurs économies plus liquides permettrait aux seniors d'accéder aux biens et services dont ils ont besoin. Le soutien public à l'innovation et au financement des jeunes entreprises du secteur devra être coordonné, avec des fonds dédiés aux différentes filières (robotique, dispositifs médicaux, etc.). Enfin, d'autres mesures pourraient être envisagées pour encourager l'exportation de résidences seniors équipées de dispositifs de domotique, afin de donner de la visibilité au savoir-faire français de la Silver Économie.

L'Essentiel

Services à la personne : constats et enjeux

*Hélène Garner et Frédéric Lainé,
septembre 2013, 8 pages*

Les services à la personne (SAP) connaissent depuis dix ans un constant développement, pour répondre aux enjeux démographiques de notre société. Depuis 2010, leur croissance semble pourtant marquer une pause, qui se traduit par une baisse du nombre d'heures travaillées. Ce ralentissement pose la question de la viabilité du modèle économique sous-tendant ces services, mais aussi celle de la solvabilisation de la demande de SAP dans un contexte de crise économique et de contrainte budgétaire. La question de la professionnalisation et de la qualité de l'emploi dans ces activités apparaît en outre centrale pour répondre aux besoins de recrutement que va connaître le secteur dans les dix ans.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/09/synthese-services-a-la-personne-constats-et-enjeux/

3. L'ENTREPRISE SOCIALE

Rapport

L'entrepreneuriat social en France Réflexions et bonnes pratiques

CAS/OCDE

Travaux coordonnés par Delphine Chauffaut, Caroline Lensing-Hebben et Antonella Noya, juin 2013, La Documentation française, 155 pages

L'entrepreneuriat social, qui vise à concilier viabilité économique et impact social, fait l'objet d'un intérêt croissant de la part des décideurs politiques comme du grand public. Il représente une force économique à potentiel élevé, qui montre des signes de croissance rapide. À la croisée du privé « classique » et du tiers secteur traditionnel, il séduit par sa finalité sociale et son dynamisme découlant d'un modèle économique hybride. Ce phénomène ne doit pourtant pas occulter que les contours de l'entrepreneuriat social restent flous et que les défis auxquels il doit faire face sont légion. Plusieurs interrogations demeurent. Quel doit être le rôle de l'État pour accompagner ces entreprises ? Comment faciliter l'accès au financement de ces entités souvent associées à la non-lucrativité donc à la « non-rentabilité » ? Quels instruments développer pour rapprocher le milieu des entreprises classiques de celui de l'entrepreneuriat social ?

L'affirmation de l'entrepreneuriat social est à la croisée d'enjeux fondamentaux : évolution du rôle de l'État-providence, croissance des déficits publics, nouvelles attentes des consommateurs, poids des contraintes environnementales, importance de l'innovation, etc. Constatant à la fois l'attractivité de ce mode d'entrepreneuriat et les nombreuses questions qu'il pose, le Centre d'analyse stratégique et l'Organisation de coopération et de développement économique



(OCDE) ont souhaité proposer des analyses et créer le débat sur ce sujet. Le présent ouvrage vise donc à fournir des éléments de perspective sur l'entrepreneuriat social, en présentant le contexte dans lequel il évolue, ses acteurs, ses difficultés mais aussi ses succès, et à retracer les discussions auxquelles il donne lieu.

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre le Centre d'analyse stratégique et le programme LEED (Développement économique et création d'emplois locaux) de l'OCDE.



www.strategie.gouv.fr/content/rapport-l-entrepreneuriat-social-en-france

Documents de travail

Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ?

Bernd Balkenhol et Camille Guézennec, avec la collaboration de Frédéric Lainé et Louis Nouailles-Degorce, n° 2013-07, avril, 57 pages

Le microcrédit prend une place croissante dans les politiques actives du marché du travail en Europe, notamment depuis la crise économique de 2008. Alors que le modèle français de microcrédit repose sur des financements hybrides sollicitant des fonds publics, son développement devrait s'appuyer sur une meilleure connaissance de ses performances et de son impact social.

www.strategie.gouv.fr/content/rapport-l-entrepreneuriat-social-en-france

L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire ?

Camille Guézennec et Guillaume Malochet, n° 2013-02, juin, 116 pages

Pour alimenter les réflexions et les discussions engagées sur le financement de l'économie sociale et solidaire, ce document de travail présente les résultats d'une comparaison internationale réalisée sur un outil de financement original : l'*impact investing*. Désignant des investissements cherchant à conjuguer rendement financier et impact social, l'*impact investing* se distingue aussi bien de la finance traditionnelle, de la philanthropie, que de l'investissement dit « socialement responsable ». Ce document de travail présente un état des lieux de ce marché dans treize pays.

www.strategie.gouv.fr/content/dt-impact-investing-financer-economie

4. L'EMPLOI FÉMININ

Étude

Plafond de verre : les déterminants de l'avancement de carrière des cadres féminins

Étude réalisée par Plein Sens pour le Centre d'analyse stratégique, mars 2013, 94 pages

Cette étude analyse les parcours professionnels de femmes ayant atteint les plus hauts niveaux de direction d'entreprises. Si les déterminants de cette ascension sont connus (parcours scolaire, appropriation des normes organisationnelles, soutiens personnels et professionnels, disponibilité totale), la façon dont les femmes les mobilisent dessine un paysage de stratégies différentes, des plus traditionnellement conformes aux normes sociales et organisationnelles aux plus novatrices, qui peuvent être porteuses de changements dans l'entreprise et la société.

www.strategie.gouv.fr/content/etude-plafond-de-verre



Document de travail

L'entrepreneuriat féminin

Claire Bernard, Caroline Le Moign et Jean-Paul Nicolai, n° 2013-06, avril, 117 pages

Les femmes entrepreneurs ne sont pas aussi nombreuses qu'elles devraient. Existe-t-il des freins spécifiques à l'entrepreneuriat féminin ? Cette étude montre qu'il existe bien un « facteur femme » qui résiste à la prise en considération des éléments sociodémographiques et contextuels. Ce facteur est très nettement le fruit d'une intériorisation des freins à l'entrepreneuriat qui éloignerait les femmes d'un tel projet.

www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-2013-06-l-entrepreneuriat-feminin

Mise de jeu

Mixité des métiers

Vanessa Wisnia-Weill, Frédéric Lainé et Marie-Cécile Naves, octobre 2013, 7 pages⁹

Seuls 17 % des métiers, représentant 16 % des emplois, peuvent être considérés comme mixtes, c'est-à-dire comportant entre 40 % et 60 % des deux sexes. Une poignée de secteurs sont en grande partie responsables du niveau élevé de segmentation des marchés du travail : ce sont les secteurs du sanitaire et du social, le secteur éducatif, de la construction et de l'industrie. L'insuffisante mixité alimente une vision essentialiste de la division sexuée du travail.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/10/mise-jeu-mixite-metiers/

(9) Ce document est issu d'un rapport rendu public en janvier 2014 : *Lutter contre les stéréotypes filles/garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, travaux coordonnés par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, France Stratégie.

www.strategie.gouv.fr/publications/lutter-contre-stereotypes-filles-garcons

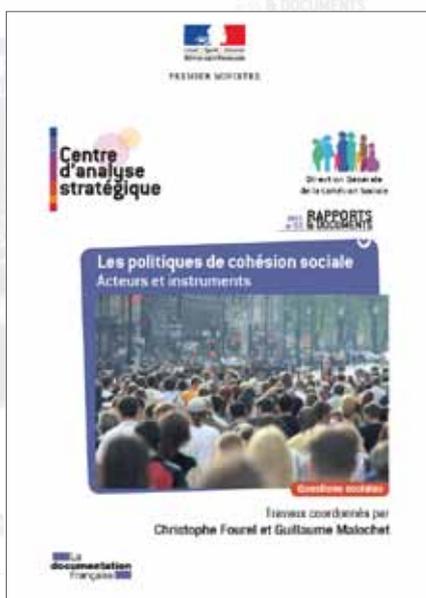
1. COHÉSION SOCIALE

Rapport

Les politiques de cohésion sociale Acteurs et instruments

Travaux coordonnés par Christophe Fourel et Guillaume Malochet
CAS/DGCS, mars 2013, La Documentation française, 389 pages

Les inquiétudes sur la cohésion sociale prennent, avec les crises économiques récentes, une ampleur particulière. Mais quelles sont les méthodes les plus appropriées à l'impératif de promotion de la cohésion sociale. Par quels acteurs peuvent-elles être portées ? Telles sont les questions qui guident ce rapport, issu d'un partenariat entre le Centre d'analyse stratégique (CAS) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Deux années durant, nos deux administrations ont organisé une série de quatorze séminaires publics sur les instruments et les acteurs des politiques de cohésion sociale, avec une triple ambition. La première est d'éclairer la décision publique par les apports de la recherche la plus récente : l'adaptation des politiques de cohésion sociale aux transformations que l'on vient d'évoquer ne peut se réaliser à partir de diagnostics hors-sol. Plus d'une centaine d'experts sont ainsi intervenus lors de nos différentes rencontres.



La deuxième ambition consiste à mettre en lumière des exemples de bonnes pra-

tiques locales. Sur chacun des thèmes retenus, nous avons donc effectué un travail de repérage des innovations locales. Notre conviction est que la force de l'exemple – dès lors que celui-ci est évalué – contribue à lever les freins institutionnels et économiques que peuvent rencontrer les politiques de cohésion sociale. Repérer des méthodes nouvelles, des acteurs émergents, des arrangements institutionnels originaux : tel était le leitmotiv de nos équipes.

La troisième ambition a porté sur la dimension internationale de nos travaux. Le diagnostic en demi-teinte que nous avons établi sur l'état de la cohésion sociale ne concerne pas que la France. Aller regarder ailleurs, c'est donc d'abord constater que les problèmes s'y posent souvent de façon similaire. Mais c'est aussi s'apercevoir que les réponses institutionnelles diffèrent sensiblement. En mettant



ainsi en évidence des configurations diverses, ce rapport constituera à n'en pas douter un outil de travail pour l'ensemble des professionnels qui agissent en faveur de la cohésion sociale.

www.strategie.gouv.fr/content/rapport-les-politiques-de-cohesion-sociale

Étude

L'évolution des transferts entre les générations en France depuis trente ans : une autre lecture du ratio de dépendance

Étude réalisée pour France Stratégie par la Chaire Transitions Économiques, Transitions Démographiques, Fondation du Risque, juin 2013, 95 pages

Les transferts entre les générations désignent, au sens large, la redistribution des ressources produites par les individus d'âge actif aux individus « dépendants » (enfants et retraités). Beaucoup de transferts dépendent de l'âge (retraite, éducation, temps de soins aux enfants, etc.). Or l'allongement de l'espérance de vie a modifié les structures par âge de la population et les rapports entre les générations. Cela questionne à la fois la soutenabilité financière de notre système de protection sociale, le rôle de la famille comme pourvoyeur de solidarité et la place du marché comme opérateur de transferts de risques et de revenus (logiques assurantielles). L'évolution de la composition des transferts (salaires, retraites, revenus du capital, cotisations et taxes, épargne, etc.) par âge et dans le temps permet de mieux comprendre la dynamique des

dépenses publiques et, *in fine*, nous renseigne sur l'évolution du modèle social français. L'analyse qui a été réalisée repose sur une méthodologie originale, celle des Comptes de transferts nationaux (*National Transfer Accounts* ou NTA), qui aujourd'hui fait référence sur le plan international.

www.strategie.gouv.fr/content/etude-evolution-transferts-generations-france

L'Essentiel

L'évolution des transferts entre les générations en France depuis trente ans : une autre lecture du ratio de dépendance

Pierre-Yves Cusset et Vanessa Wisnia-Weill, juillet 2013, 4 pages

www.strategie.gouv.fr/content/etude-evolution-transferts-generations-france

Document de travail

La protection sociale en Amérique latine

Catherine Collombet, n° 2013-03, juillet, 35 pages

La protection sociale en Amérique latine s'inscrit dans une histoire longue. Jusque dans les années 1970, les systèmes se sont construits selon une logique du « haut vers le bas », la protection sociale étant d'abord mise en place pour des catégories favorisées puis progressivement étendue. Après une phase de fragilisation, la protection sociale connaît, depuis les années 2000, une nouvelle expansion, cette fois-ci selon une logique du « bas vers le haut », qui part des plus défavorisés. L'accès aux soins des plus pauvres est amélioré par des couvertures non contributives et la restructuration de l'offre de soins. Les « transferts monétaires conditionnels » réduisent de manière efficace l'extrême pauvreté. Des mécanismes de solidarité se développent également en matière de retraites, tant dans les systèmes par répartition que par capitalisation. Des défis considérables demeurent cependant en termes de niveau des inégalités, d'ampleur du travail informel et de vieillissement.

www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-2013-03-la-protection-sociale-en-amerique-latine

Débat

La Fin des sociétés Alain Touraine

26 septembre 2013, à France Stratégie
En partenariat avec la DGCS

*Avec la participation d'Alain Touraine,
Barbara Cassin et Jean-Louis Laville.*

Dans son dernier ouvrage paru au Seuil début septembre, la réflexion d'Alain Touraine prend comme point de départ la crise économique qui secoue le monde depuis désormais cinq ans. Dans ce cadre économique morose, les institutions diverses (famille, école, entreprise, politique) semblent dépassées. Les sociétés paraissent s'effondrer sur elles-mêmes, leurs propres structures perdant légitimité et pertinence dans un monde où les changements sont chaque jour plus rapides. Ce livre ne prend pas pour autant le parti du fatalisme généralisé. Aux quatre coins du monde, des mouvements, plus ou moins spontanés, plus ou moins organisés, plus ou moins politiques se rassemblent. Des militants des Printemps arabes aux indignés de la Puerta del Sol à Madrid, nombreux sont ceux qui cherchent à peser sur l'avenir.

Voir le débat

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/09/debat-avec-alain-touraine-la-fin-des-societes/





GAM – 30^e Rendez-vous de la Mondialisation

Inégalités et mondialisation

12 juin 2013, Sciences Po, Paris

Les relations entre mondialisation et inégalités ne sont pas nouvelles mais paraissent connaître un regain de tension. Le lien de cause à effet reste difficile à cerner, d'autant que les inégalités sont multidimensionnelles, frappant les revenus mais également d'autres variables comme les relations entre les hommes et les femmes. De quels outils les États disposent-ils encore dans un contexte mondialisé quand ils constatent des distorsions dans la distribution des revenus ? Quels scénarios peuvent-ils mobiliser pour bâtir la stratégie la plus efficace ?

- « Les inégalités au niveau mondial : essai de panorama et trajectoires possibles » par François Bourguignon, directeur d'études EHESS à la Paris School of Economics.
- « La mondialisation catalyseur ou frein des inégalités entre hommes et femmes ? » par Françoise Milewski, co-responsable du programme PRESAGE à l'OFCE.
- « Combattre les inégalités par l'arme fiscale ? » par Alain Trannoy, directeur d'études à l'EHESS et directeur de l'Aix-Marseille School of Economics.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/08/inegalites-mondialisation-dossier-n-30-rdv-mondialisation/

GAM – 31^e Rendez-vous de la Mondialisation

Le monde arabe dans la mondialisation

25 septembre 2013, Sciences Po, Paris

Les révoltes de 2011 ont pris leur essor en pleine crise économique mondiale. La dégradation de la vie s'est ajoutée aux frustrations longtemps accumulées face à des régimes autocratiques et liberticides. Pour tourner le dos à l'immobilisme, le temps est venu de s'interroger sur les leviers à mobiliser pour permettre au monde arabe de s'insérer pleinement dans la mondialisation. Comment les sociétés arabes sont-elles aujourd'hui en train de s'approprier les notions de démocratie, de libéralisation, de bonne gouvernance, voire de laïcité ? Entre vision universaliste occidentale et reconnaissance des particularismes des sociétés musulmanes et patriarcales, comment assurer la meilleure lecture possible des obligations découlant de la légitimité politique ?

- « L'intégration du monde arabe dans la mondialisation : éléments d'appréciation » par Luis Martinez, directeur de recherche au CERI.
- « La mondialisation directe et indirecte dans le monde arabe » par Fabrice Balanche, directeur du Groupe de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient.
- « L'impact des réseaux sociaux au sein du monde arabe » par Tourya Guaaybesse, maître de conférences à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.
- « Sociétés arabes et mondialisation : processus en cours » par Frédéric Volpi, senior lecturer à l'université de Saint Andrews.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/10/monde-arabe-mondialisation/



2. SANTÉ

Note d'analyse

Note n° 321 – Gestes de premiers secours : une responsabilité citoyenne

Mathilde Reynaudi et Sarah Sauneron, février 2013, 12 pages

En cas d'urgence médicale, l'alerte des secours professionnels et l'intervention d'un témoin avant leur arrivée peuvent améliorer le pronostic vital de la victime et réduire le risque de lourdes séquelles. On estime par exemple que quatre personnes sur cinq qui survivent à un arrêt cardiaque ont bénéficié de gestes de premiers secours par un témoin de la scène. Ainsi, le citoyen peut constituer un premier maillon, essentiel, de la « chaîne de survie ». Alors que 95 % des Norvégiens et 80 % des Autrichiens ont été initiés aux gestes qui sauvent, les Français, dans leur grande majorité, ne les maîtrisent pas et sont démunis en cas d'accident. Le système de formation, qui repose sur le volontariat dans le cadre des loisirs ainsi que sur des incitations ou des obligations dans les sphères professionnelle et scolaire, ne parvient pas à toucher toute la population. La stratégie publique pour promouvoir l'action citoyenne en cas d'urgence doit gagner en efficacité et en effectivité. Pour ce faire, l'environnement physique doit faciliter l'intervention du citoyen, en offrant un numéro d'urgence bien identifié et une localisation aisée des défibrillateurs. Ensuite, l'effort de formation engagé (en particulier de tous les collégiens) doit être accentué. Enfin, il s'agit de sensibiliser les citoyens de tous âges par des messages rénovés alliant prévention des risques et réflexes en cas d'urgence.

www.strategie.gouv.fr/content/gestes-premiers-secours-na-321

Document de travail

L'effet des « taxes comportementales »

Pierre-Yves Cusset, n° 2013-01, juin, 26 pages

De nombreuses études ont cherché à mesurer l'efficacité de la fiscalité comportementale du point de vue de sa capacité à détourner les consommateurs de pratiques jugées nocives pour leur bien-être. L'effet de la taxation sur l'amélioration de la santé n'est pas direct. Il transite par sa capacité à induire une hausse effective des prix puis à provoquer une baisse significative de la consommation. En tout état de cause, ces études révèlent que la taxation du tabac et de l'alcool constituent des moyens efficaces pour faire baisser la consommation de ces produits dans la population. Pour les boissons sucrées et les produits gras, les études sont moins nombreuses et l'effet semble plus limité.

www.strategie.gouv.fr/content/dt-effet-taxes-comportementales



FOCUS SUR LE DOCUMENT DE TRAVAIL

« L'effet des taxes comportementales »

Interview de Pierre-Yves Cusset,
chargé de mission au Département Questions sociales

■ Pourquoi s'intéresser aux effets des taxes comportementales ?

Pierre-Yves Cusset : nous avons proposé de faire une revue de la littérature sur le sujet pour poursuivre une réflexion commencée avec la note d'analyse « *Nudges* verts : de nouvelles incitations pour des comportements écologiques ». Les *nudges*, développés en sciences comportementales, sont des « coups de pouce » donnés à l'individu, destinés à orienter les comportements dans un sens vertueux du point de vue de l'environnement. L'idée était de voir dans quelle mesure la fiscalité permet effectivement de modifier les comportements, en étudiant les effets des taxes sur le tabac et l'alcool, ainsi que celles sur les boissons sucrées et les produits gras apparues plus récemment ou encore en projet. En outre, le Haut Conseil du financement de la protection sociale travaillait sur la diversification du financement des régimes de protection sociale et souhaitait réaliser un focus sur la place des taxes comportementales dans cette perspective. Notre document de travail a été annexé à son rapport.

■ L'outil fiscal influence-t-il notablement les comportements ?

Pierre-Yves Cusset : les études montrent que la taxation du tabac et de l'alcool constitue un moyen efficace pour faire baisser la consommation. Si le prix du tabac augmente de 10 %, la consommation globale baisse de 3 % à 5 %. Cette tendance générale masque toutefois des disparités : les gros fumeurs sont moins sensibles à la hausse des tarifs que les fumeurs modérés, les adultes d'âge mûr sont également moins sensibles à la hausse des prix que les jeunes, qui disposent de moins de moyens financiers. On relève également une absence d'effet prix sur l'initiation tabagique. De même, les gros buveurs sont moins réceptifs aux prix de l'alcool que les autres. De façon générale, la taxation n'a que peu d'incidence sur l'alcoolisme : on le voit dans les pays scandinaves où la fiscalité comportementale a entraîné une baisse générale de la consommation mais pas un recul de l'alcoolisme. Par contre, pour les adolescents ou jeunes adultes s'adonnant au *binge drinking*, l'augmentation des tarifs joue un rôle pour diminuer la fréquence et la gravité des conduites à risque liées à l'absorption excessive d'alcool. Concernant les boissons sucrées et les produits gras, nous avons moins de recul, les études étant moins nombreuses. Néanmoins, il semble que l'impact sur le changement de comportement soit plus limité. Aux États-Unis, où les taxes sur les sodas existent depuis longtemps, la baisse du nombre de calories ingérées sous forme de boissons sucrées serait annulée par une augmentation de la consommation de lait entier.



Malgré ces réserves, la taxation comportementale vous apparaît-elle comme une voie à privilégier ?

Pierre-Yves Cusset : c'est un instrument qui fonctionne. Mais un instrument parmi d'autres. Si l'interdiction de la publicité n'a pas fait ses preuves, celle de fumer dans les espaces publics et au travail donne de bons résultats. L'effet de la taxation sur l'amélioration de la santé des individus est un processus complexe. D'abord, il faut que la hausse fiscale se répercute sur les prix et cela dépend *in fine* des producteurs qui peuvent adapter leur politique tarifaire. Deuxièmement, les consommateurs peuvent adopter des stratégies de contournement, *via* les achats transfrontaliers ou la contrebande, qui perturbent l'effet recherché initialement. Nous observons aussi des comportements de substitution entre produits taxés et ceux qui le sont moins : c'est l'exemple du tabac à rouler qui remplace les cigarettes. Et l'effet de la baisse de la consommation de tabac ou d'alcool sur la santé peut varier d'un individu à l'autre. Par ailleurs, les taxes comportementales sont critiquées car elles sont anti-redistributives. De fait, ceux qui consacrent la plus grosse partie de leurs revenus au tabac et à l'alcool sont souvent les plus modestes. C'est encore plus vrai des produits gras ou sucrés, sachant qu'en plus, les besoins en calories ne sont pas les mêmes selon qu'on exerce un métier sédentaire ou exigeant de la force physique.

Colloque

Pourquoi et comment réguler les pratiques médicales ?

*5 juin 2013, en partenariat avec la Chaire de santé
de Sciences Po Paris*

Notre système de santé est confronté à des défis variés, liés à la démographie comme dans le cas du vieillissement de la population ou bien à l'accès aux soins. La question du financement de notre modèle de santé pose elle aussi de nombreuses interrogations quant à son avenir. Néanmoins, en parallèle de ces problématiques, l'institution sociale française dispose encore de forts atouts. Ces constats soulèvent une série de questions : comment définir le juste soin, le soin pertinent ? De quels outils d'observation statistique faut-il se doter ? Pourquoi existe-t-il une telle disparité des soins ?

Les travaux du colloque se sont organisés autour de trois tables rondes :

- Disparité des pratiques des professionnels médicaux : quelles réalités ?
- Quels outils d'encadrement des pratiques, pour quels effets ?
- Comment évaluer au mieux les pratiques des professionnels ?

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/08/actes-de-colloque-pourquoi-et-comment-reguler-les-pratiques-medicales/

3. VIE URBAINE

Note d'analyse

Note n° 323 – **Viellissement et espace urbain.** **Comment la ville peut-elle accompagner le vieillissement en bonne santé des aînés ?**

Catherine Collombet et Virginie Gimbert, février 2013, 12 pages

En 2035, les personnes ayant 60 ans ou plus devraient représenter 31 % de la population française et celles âgées de plus de 75 ans, 13,6 % (contre respectivement 21 % et 8,5 % en 2007). Que les aînés soient en bonne santé ou dépendants, ils préfèrent rester à leur domicile, ce qui nécessite des politiques de prévention et de soutien. L'adaptation de l'espace urbain, au-delà de celle du logement, est indispensable pour répondre à cet objectif. Alors que les actions des municipalités sont nombreuses au niveau international, notamment dans le cadre de l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) « Villes-amies des aînés », l'analyse des bonnes pratiques en France et à l'international permet d'identifier les principales caractéristiques d'une ville adaptée à une population vieillissante. C'est idéalement une ville dense, qui réalise de multiples « microadaptations » pour assurer une libre circulation des usagers, qui incite les aînés à être en activité, à rester en bonne santé et à participer aux projets de transformation des villes. Cette note propose quelques pistes concrètes pour encourager les villes françaises à s'inscrire dans la démarche OMS et à relever le défi du vieillissement, participant ainsi au bien-être de tous.

www.strategie.gouv.fr/content/vieillissement-espace-urbain-na-323

Rapport

Pour une politique du stationnement au service des usagers

Rapport de la mission présidée par Olivier Paul-Dubois-Taine, décembre 2013, 146 pages



Ces dernières années, plusieurs travaux officiels ont souligné les dysfonctionnements des politiques de stationnement : dispersion des compétences entre les orienta-



tions générales et les réglementations locales, répartition inadaptée du stationnement entre la voirie, les parcs publics et l'espace privé, inefficacité du système de contrôle... À l'heure où les questions de compétitivité, d'innovation et de qualité de la vie collective dans les territoires sont plus que jamais à l'ordre du jour, les collectivités locales doivent disposer des compétences et d'instruments adaptés, permettant des gains économiques et sociaux sans alourdir les budgets publics.

L'ambition du groupe de travail de France stratégie est d'apporter aux collectivités territoriales des repères concrets et mobilisables pour la mise en œuvre de leurs politiques de stationnement, au-delà des dispositions arrêtées en matière de dépenalisation du stationnement : sur quels fondements et dans quelles conditions la mise en œuvre d'une nouvelle politique du stationnement peut-elle apporter une réponse aux dysfonctionnements du mode de gouvernance actuel ? Après un rappel historique, le rapport aborde la question sous trois angles : les politiques globales à l'échelle du bassin de mobilité, leur déclinaison à l'échelle des quartiers et les instruments techniques et réglementaires.

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/une-politique-stationnement-service-usagers>

GAM – 32^e Rendez-vous de la Mondialisation

Les villes dans la mondialisation

11 décembre 2013, à France Stratégie

Deux milliards de personnes supplémentaires rejoindront les centres urbains d'ici 2020. Au fur et à mesure qu'elle s'étend, se mondialise, gagne en pouvoirs, la ville pose de plus en plus clairement la question de sa gouvernance. Cette transition accélérée impose aux acteurs de relever des défis complexes, pour éviter notamment l'apparition de villes par trop discriminantes ou trop énergivores. Dans un environnement très compétitif, les villes ont à choisir entre concurrence et coopération, entre elles mais aussi vis-à-vis de leur État d'appartenance. Quelles pourront être leurs trajectoires d'évolution ?

- « Les villes aujourd'hui mais demain ? » par Lise Bourdeau-Lepage, professeur à l'université Jean Moulin-Lyon 3.
- « Mondialisation et insécurité : un défi pour les mégapoles du Nord et du Sud » par Sophie Body-Gendrot, professeur émérite à l'université Sorbonne IV.
- « La science au service des villes : les "smart cities" dans la mondialisation » par Jacques Roger-Machart, associé-gérant d'Entreprises et développement régional.
- « La diplomatie des villes : utopie ou réalité dans la mondialisation ? » par Cynthia Ghorra-Gobin, directeur de recherche au CNRS.

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/rdv-mondialisation-0>

1. TIC ET TRAVAIL

Notes d'analyse

Note n° 317 – Comment utiliser les technologies numériques pour poursuivre l'amélioration des relations entre l'administration et ses usagers ?

Marie-Pierre Hamel, janvier 2013, 12 pages

L'usage des technologies numériques dans les administrations publiques s'est accru ces dernières années. La popularité de ces outils découle à la fois des possibilités qu'ils offrent pour transformer les relations entre les particuliers et les services publics et de leur capacité à accroître l'efficacité administrative. Cette note, s'appuyant sur des expériences et innovations à l'étranger, s'intéresse aux avancées récentes et à l'avenir de l'administration électronique en France. Dans les institutions en charge des politiques sociales, comment mieux utiliser ces outils pour mettre en œuvre des relations avec les usagers plus simples, plus accessibles et plus sécurisées ?

<http://archives.strategie.gouv.fr/content/comment-utiliser-les-technologies-numeriques-NA317>

Note n° 318 – Quel est l'impact des TIC sur les conditions de travail dans la fonction publique ?

Salima Benhamou, Florence Chilaud et Tristan Klein, janvier 2013, 16 pages

L'arrivée massive des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans la fonction publique modifie en profondeur les conditions de travail des agents. Toutefois, les caractéristiques spécifiques des organisations publiques soulèvent la question de l'adaptation des métiers de la fonction publique aux évolutions technologiques. En effet, l'introduction des TIC s'accompagne souvent de modifications organisationnelles (travail en équipe ou en réseaux, autonomie des agents, assouplissement des lignes hiérarchiques) qui tendent à rapprocher le secteur public du secteur privé. Or, à ces spécificités organisationnelles s'ajoutent les missions propres à l'administration et les profils particuliers des agents eux-mêmes. En outre, en transformant les pratiques gestionnaires et les rapports entre l'agent et le public, l'e-administration redéfinit les identités professionnelles et les modalités d'exercice du métier des agents. Elle peut aussi bien conduire à de nettes améliorations (travail facilité, voire enrichi, réduction du temps gestionnaire au profit du temps de contact avec le public, etc.), et accroître ainsi leur satisfaction au travail, que, selon la qualité des plans TIC, détériorer leurs conditions de travail (contrôle accru des tâches et des missions, isolement au travail), pouvant conduire à une certaine forme de résistance aux changements.

www.strategie.gouv.fr/content/limpact-des-tic-sur-les-conditions-de-travail-NA318



2. LES DÉFIS DU NUMÉRIQUE

Document de travail

Conditions de travail, organisation du travail et usages des TIC selon les métiers

Tristan Klein et Kim Long,
n° 2013-3, février, 146 pages

À partir des enquêtes Conditions de travail 1998 et 2005 réalisées par la DARES, cette étude élabore une cartographie des conditions de travail sur l'ensemble des métiers à l'aide de la nomenclature des familles professionnelles (87 FAP). Ces conditions de travail sont décomposées en quatre grandes dimensions : conditions physiques, nuisances et expositions aux risques professionnels, conditions horaires, rythmes de travail et marges de manœuvre, et charge émotionnelle.

www.strategie.gouv.fr/content/dt-2013-03-conditions-de-travail-organisation-du-travail

Note d'analyse

Note n° 02 – Internet : prospective 2030

Antton Achiary, Dominique Auverlot et Joël Hamelin, juin 2013, 16 pages

Aujourd'hui, plus de 2,5 milliards d'êtres humains sont connectés à internet. Demain, il nous reliera également à des dizaines de milliards d'objets, de capteurs, de robots, qui dialogueront entre eux et prendront progressivement en charge des pans entiers de la gestion de notre vie quotidienne. Cette évolution influencera l'ensemble de notre économie, offrant de réelles opportunités de croissance mais obligeant des secteurs entiers à s'adapter.

Se profilent des batailles industrielles intenses pour le partage de la valeur dégagée dans cet écosystème : entre industriels, entre réseaux et services... mais aussi entre nations pour le contrôle stratégique, industriel et fiscal de ces activités. La puissance industrielle et financière des acteurs américains laisse mal augurer l'issue de ce partage pour l'Europe. Cependant, l'internet des objets et la constitution de nouvelles plateformes de dialogue avec ceux-ci devraient offrir des opportunités à l'industrie européenne si elle sait s'en saisir. La parole établie (médias, experts, enseignants, gouvernement) sera de plus en plus remise en cause et conduira à l'émergence de « nouvelles autorités morales » ainsi qu'à de nouvelles formes de démocratie. Les liens traditionnels seront confrontés à ceux, foisonnants, des réseaux sociaux. Il y a peu encore, internet pouvait prétendre se développer hors des règles régissant l'économie et la société. Son emprise irréversible impose désormais à la puissance publique de revoir ses stratégies et, pour certaines, à les réinventer en urgence, pour à la fois canaliser certains effets et en stimuler d'autres.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/06/internet-prospective-2030-note-danalyse-02-juin-2013/

NOUVELLES TECHNOLOGIES 2

Étude

La dynamique d'internet. Prospective 2030

Étude réalisée pour France Stratégie par Laurent Gille (Télécom ParisTech) et Jacques-François Marchandise (Fondation internet nouvelle génération), mai 2013, 204 pages

Internet forme sans aucun doute l'innovation la plus importante de la fin du XX^e siècle. Aujourd'hui, plus de 2,5 milliards d'êtres humains y sont connectés. Demain, internet nous reliera également à des dizaines de milliards d'objets, de capteurs, de robots, qui dialogueront entre eux et prendront progressivement en charge des pans entiers de la gestion de notre vie quotidienne. La dynamique d'internet influence l'ensemble de notre économie, offrant de réelles opportunités de croissance mais obligeant des secteurs entiers à s'adapter. Plus largement, internet bouleverse les organisations, les modes de production, le travail, le rapport au savoir et à la connaissance, l'expression démocratique, les liens sociaux et le rôle de la puissance publique. Nous ne sommes qu'à l'aube des transformations numériques de nos sociétés. À partir d'une analyse rétrospective d'internet, cette étude a cherché à dégager les tendances que crée une histoire forte désormais de plus de vingt ans, sans négliger les ruptures que suscite une croissance jusqu'à présent quasi exponentielle. Puis elle s'est penchée sur les tensions multiples que provoque un tel développement dans la société, et sur les bifurcations qu'elles peuvent induire. Enfin, elle a cherché à en tirer des recommandations de politique publique.

www.strategie.gouv.fr/content/etude-dynamique-internet-2030



FOCUS SUR LE RAPPORT

La dynamique d'internet. Prospective 2030

Interview de Joël Hamelin, conseiller scientifique au Département Développement durable

Dans quel cadre s'est élaboré le rapport sur l'internet en 2030 ?

Joël Hamelin : l'étude s'inscrivait dans la préparation du plan gouvernemental sur le numérique et répondait à des demandes récurrentes sur l'avenir de l'internet, son impact sur l'économie et la société. France Stratégie a confié la direction de ce travail à deux grands experts, Laurent Gille, professeur d'économie à Télécom ParisTech, et Jacques-François Marchandise, directeur de la recherche de la Fondation internet nouvelle génération (FING). Autour d'eux ont été réunis une douzaine de spécialistes, chercheurs, observateurs et acteurs de la société numérique. Une équipe pluridisciplinaire était nécessaire pour aborder l'ensemble des thématiques, la technologie, la sécurité et la protection de la vie privée, le lien social, le travail et les entreprises, le savoir et sa transmission, etc. L'analyse a été construite en deux temps : internet, comme réseau connectant des sites web, existe depuis vingt ans ; nous disposons d'un peu de recul pour, à partir de cette histoire que le rapport retrace, donner quelques perspectives et imaginer les transformations qui pourraient se produire à horizon 2030.



À quels changements devons-nous nous attendre ?

Joël Hamelin : aujourd'hui, plus de 2,5 milliards d'êtres humains sont connectés à internet, considéré comme la troisième révolution industrielle, fondée sur la maîtrise de l'information. Près de 9 milliards d'objets ou de capteurs seraient déjà reliés au réseau. Nous entrons là dans une nouvelle dimension, en passant à l'internet des objets. Leur capacité infinie à devenir « intelligents » et « communicants » fait qu'ils prendront en charge progressivement des pans entiers de la gestion de la vie quotidienne, suppléant à des fonctions humaines vitales. Ces évolutions vont rebattre les cartes dans le secteur du numérique mais des effets importants vont se faire sentir dans le reste de l'économie, privée et publique : les transports, la finance, les services aux entreprises, tout comme la santé ou l'éducation, vont devoir s'adapter. Il est donc important d'accompagner ces mutations pour limiter les conséquences industrielles et sociales. Alors que le marché du numérique est largement dominé par les États-Unis (83 % de la capitalisation boursière fin 2012), loin devant la Chine (9 %), il devient plus qu'urgent de soutenir la réindustrialisation de l'Europe dans ce domaine (2 % seulement). Il y a, dans l'internet des objets et la constitution de nouvelles plateformes de dialogue entre ceux-ci, une opportunité pour l'Union de reprendre pied : son expérience industrielle dans la robotique et les grands réseaux est un atout sur lequel s'appuyer. L'internet entre machines va générer un « déluge de données » ; la capacité de traitement des *big data*, essentielle, nécessitera des compétences en mathématiques et statistiques, un savoir que l'on reconnaît aux Français.

Quel sera le rôle des pouvoirs publics ?

Joël Hamelin : si internet s'impose au réel, le réel doit également s'imposer à internet. Jusqu'à présent, le numérique s'est développé un peu en dehors du système. Son emprise grandissante sur la vie sociale et économique mais aussi démocratique, et l'imbrication de plus en plus forte des mondes matériels et immatériels commandent à la puissance publique de s'intéresser de plus près à cette expansion et ses effets. En particulier, les principes généraux du droit doivent s'appliquer à internet ; c'est une des préconisations du rapport. Par ailleurs, certaines règles économiques sont à repenser. En effet, le marché du numérique consacre des monopoles – Google pour l'information, Facebook pour les réseaux sociaux, etc. Dans ce secteur, la prime au premier entrant est très forte. C'est pourquoi le rapport recommande de revoir les principes généraux du partage de la valeur et des revenus, et de redéfinir une fiscalité applicable aux transactions numériques.

Notes d'analyse

Note n° 08 – **Analyse des *big data*. Quels usages, quels défis ?**

Marie-Pierre Hamel et David Marguerit, novembre 2013, 12 pages

La multiplication croissante des données produites et le développement d'outils informatiques permettant de les analyser offrent d'innombrables possibilités tant pour l'État que pour les entreprises. Il ne fait aucun doute que le traitement de ces masses de données, ou *big data*, jouera un rôle primordial dans la société de demain, car il trouve des applications dans des domaines aussi variés que les sciences, le marketing, les services client, le développement durable, les transports, la santé, ou encore l'éducation. Par ailleurs, le potentiel économique de ce secteur est indéniable et les retombées en termes d'emploi et de création de richesse seront non négligeables. Son développement nécessite toutefois de bien comprendre les enjeux qui y sont liés. C'est l'objectif de cette note, qui s'attache à détailler ce qu'est l'analyse des *big data* et présente les usages possibles de ces technologies, qu'il s'agisse de rendre la gestion plus efficace, d'améliorer les services rendus ou de prévenir des phénomènes nuisibles (épidémies, criminalité, etc.). Elle expose les principales difficultés associées à ces usages : garantir la confidentialité et le respect de la vie privée. Enfin, elle montre comment différents pays et entreprises ont d'ores et déjà investi dans ce secteur.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/11/note-analyse-des-big-data/

Note n° 324 – **Cybersécurité, l'urgence d'agir**

Antton Achiary, Joël Hamelin et Dominique Auverlot, mars 2013, 12 pages

Les attaques informatiques se multiplient et se complexifient sous l'effet du développement du cyberespionnage, de la cybercriminalité et d'États qui utilisent ces attaques à des fins stratégiques. Parallèlement, des usages nouveaux (*cloud computing*, mobilité) accroissent les vulnérabilités des systèmes d'information. Confrontés à cette menace, les entreprises, les administrations et *a fortiori* les particuliers sont soit désarmés, soit peu conscients



des risques encourus et de leurs conséquences économiques et financières. Des attaques informatiques peuvent piller le patrimoine informationnel des entreprises et toucher des infrastructures stratégiques. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale paru en 2008 avait ainsi consacré la sécurité des systèmes d'information comme l'une des quatre priorités stratégiques pour la France : c'est un enjeu de compétitivité et de souveraineté nationale. Pour élever le niveau de sécurité, tout en tirant profit des avantages d'un internet ouvert et décentralisé, les organisations doivent adopter une démarche rationnelle d'analyse de risques afin de mettre en œuvre une réponse adaptée sur le plan technique et organisationnel. L'offre nationale de solutions de sécurité doit également se structurer pour permettre une meilleure valorisation des compétences technologiques françaises et garantir un plus haut degré de souveraineté.

www.strategie.gouv.fr/content/cybersecurite-urgence-na324

Rapport

Les territoires numériques
de la France de demain

Les territoires numériques de la France de demain

Rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton, septembre 2013, 177 pages

Les individus et les territoires ne sont pas égaux face au numérique. Des inégalités persistent dans l'accès aux équipements et aux réseaux de télécommunications mais aussi dans la capacité des individus à mobiliser les outils multimédias. Elles risquent d'aggraver les inégalités sociales et culturelles présentes dans notre société. C'est dans les territoires où se concentrent les inégalités – territoires prioritaires de la politique de la ville, zones hyper-rurales, villes petites et moyennes frappées par la désindustrialisation – que les TIC ont un rôle fondamental à jouer. Développement économique, valorisation du patrimoine, accès à la santé, à l'éducation, aux services publics : dans tous ces domaines, les technologies numériques sont des outils précieux pour dépasser la dichotomie urbain/rural et offrir de nouvelles opportunités.



NOUVELLES TECHNOLOGIES **2**

Cependant, jusqu'à présent, les questions d'infrastructures ont trop monopolisé les débats politiques et les investissements. Dans le champ des services et des usages numériques, de nombreuses expérimentations ont été conduites, trop souvent de manière isolée. Les pistes proposées ici convergent vers la nécessité de s'appropriier les nouvelles technologies dans la proximité, sur la base des territoires vécus. La culture numérique – collaboration, ouverture, mutualisation, reconnaissance de l'initiative individuelle, etc. – doit être mise au service du développement territorial. La création de biens communs (logiciels, services, connaissance, données) offrira l'assurance de mécanismes de solidarité durables. Figurent à ce titre, parmi les 22 propositions de ce rapport, l'urgence de développer massivement le télétravail, la signature de conventions numériques au sein des collectivités territoriales pour le développement des services numériques, la création de Conseils locaux du numérique ou encore la nomination de coordinateurs des politiques publiques du numérique à l'échelle des bassins de vie.

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/territoires-numeriques-de-france-de-demain>

3. MOBILISATION DES SAVOIRS... ET DES RESSOURCES

Note d'analyse

Note n° 325 – Valorisation de la recherche publique

Rémi Lallement, mars 2013, 16 pages

Dans un contexte de restrictions budgétaires et de concurrence internationale accrue, les universités et autres organismes publics de recherche s'efforcent de valoriser au mieux leurs travaux, c'est-à-dire d'en tirer le plus possible de retombées économiques. Ces tendances concernent en particulier la France, où le gouvernement vient d'engager une série de mesures visant à renforcer la valorisation de la recherche publique et les transferts de savoir technologique entre le monde académique et le tissu industriel. Sur ce thème, une analyse approfondie des expériences menées dans les principaux pays industriels permet de clarifier tant les finalités que les modalités et les résultats de cette valorisation. Tout d'abord, les écarts de performance observés entre les pays et en leur sein s'expliquent très largement par des facteurs institutionnels et structurels, en particulier concernant les missions et le profil scientifique et technologique des organismes considérés. Ensuite, le rôle joué par les brevets et les licences se révèle très variable selon le domaine technologique concerné. De façon



liée, la valeur globale des redevances perçues est fort inégalement répartie et instable dans le temps. Par suite, la grande majorité des bureaux en charge de la valorisation ne couvre pas ses frais et, même aux États-Unis ou au Royaume-Uni, il est en général illusoire de considérer cette activité comme une source de profit net. En outre, la taille et l'expérience des équipes chargées de la valorisation sont parmi les principaux facteurs de succès. Partant de ce constat, des pays comme la France et l'Allemagne ont récemment créé des agences régionales de valorisation pour mutualiser les ressources disponibles. Toutefois, le rythme de développement de ces agences est nécessairement lent – effet d'apprentissage oblige – et l'idée qu'elles puissent s'autofinancer – même à terme – semble peu réaliste.

www.strategie.gouv.fr/content/valorisation-recherche-publique-na-325

Document de travail

Valorisation de la recherche publique : une comparaison internationale

Rémi Lallement, n° 2013-5, mars, 52 pages

www.strategie.gouv.fr/content/DT2013-05-valorisation-recherche-publique

Note d'analyse

Note n° 03 – Approvisionnements en métaux critiques : un enjeu pour la compétitivité des industries française et européenne ?

Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Suzanne Lutfalla, juillet 2013, 16 pages

Les métaux « mineurs », qui ont une production annuelle bien plus faible que les métaux de base comme le fer ou le cuivre, sont aujourd'hui présents dans beaucoup de produits de consommation courante et dans de nombreuses technologies à haute valeur ajoutée. C'est notamment le cas des terres rares, utilisées dans les catalyseurs automobiles et dans les aimants permanents des moteurs électriques. Ces métaux, stratégiques pour l'économie, sont sujets à une grande volatilité des prix, voire à des risques d'approvisionnement susceptibles d'altérer la compétitivité des industries qui en dépendent. La disponibilité physique des ressources n'est pas en cause, le problème provient de la

ENVIRONNEMENT **2**

difficulté d'augmenter rapidement la production, de la concentration géographique des gisements en production, ainsi que d'autres facteurs aggravants : restrictions à l'exportation, opacité des transactions de gré à gré, indispensables réglementations environnementales et sanitaires, etc. Si c'est aux entreprises que revient la responsabilité d'une stratégie d'approvisionnement, l'État et l'Union européenne peuvent néanmoins les accompagner et les soutenir par leurs politiques industrielles, de R & D et de coopération internationale. Ils peuvent également chercher à identifier les métaux pour lesquels des déséquilibres entre l'offre et la demande semblent probables dans les dix prochaines années.

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/approvisionnements-metaux-critiques>

Document de travail

Approvisionnements en métaux critiques

Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Suzanne Lutfalla, n° 2013-04, juillet, 52 pages

<http://archives.strategie.gouv.fr/content/DT-2013-04-approvisionnements-metaux-critiques>

1. CLIMAT ET ÉNERGIE

Notes d'analyse

Note n° 07 – Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ?

Dominique Auverlot et Blandine Barreau, octobre 2013, 16 pages

À la veille de la conférence de Varsovie sur le climat, on attend des négociations qu'elles s'orientent vers l'ébauche du nouvel accord post-2020 que les États se sont engagés à adopter dans deux ans. Les résultats du dernier sommet sur le changement climatique, organisé à Doha à la fin de 2012, ont pu sembler modestes. La rencontre a cependant réaffirmé l'objectif d'arriver à un accord ambitieux en 2015 et lancé une nouvelle enceinte de négociations *ad hoc*. Reste que les discussions sur le relèvement des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre des États n'ont pas progressé, alors que les promesses actuelles ne laissent pas espérer que la hausse de la température moyenne mondiale soit contenue en dessous du seuil de « non-retour » de 2 °C. Les dissensions existantes montrent d'une part la nécessité d'une Europe unie, qui dialogue avec les pays émergents et en développement afin de préparer en amont les bases d'un nouvel accord *bottom-up*, et d'autre part la nécessité d'avancer dans les discussions sur la notion d'équité. La mise en œuvre de transferts technologiques et financiers suffisants sera capitale pour que les pays en développement puissent réduire leurs



émissions, s'adapter aux effets du changement climatique et réparer les dommages qui en résultent. Dernier impératif, il faudra s'affranchir des difficultés liées à la gouvernance des négociations, dont les décisions doivent (en principe) être adoptées par un consensus des cent quatre-vingt-quinze pays présents.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/10/note-doha-varsovie-conferences-transition-vers-accord-climatique-mondial-en-2015/

Note n° 320 – **Comment limiter l'effet rebond des politiques d'efficacité énergétique dans le logement ? L'importance des incitations comportementales**

Blandine Barreau, Anne Dujin (Crédoc) et Marie Védie, février 2013, 16 pages

L'énergie consommée au sein du foyer représente en France le tiers de la consommation énergétique finale et le cinquième des émissions de CO₂. Il s'agit donc d'un enjeu majeur des politiques de lutte contre le changement climatique : la Feuille de route pour la transition écologique du gouvernement prévoit ainsi de mettre aux meilleures normes énergétiques un million de logements neufs et anciens chaque année. Mais l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des appareils ne suffira pas à atteindre cette cible : les comportements de consommation minent les économies d'énergie attendues, victimes de l'« effet rebond » (annulation des gains de performance énergétique permis par le progrès

du fait d'une utilisation accrue des ressources). De nouvelles incitations « comportementales » inspirées de la psychologie sociale seront nécessaires : retour d'information en temps réel sur la consommation du domicile, défis collectifs... Les expériences étrangères ont montré que, pour être efficaces, ces incitations doivent être clairement expliquées aux consommateurs, mises en œuvre avec les collectivités locales et mobilisées en complément de différentes mesures – normes, signal-prix et campagnes d'information. Ces nouveaux instruments posent également des questions d'acceptabilité et d'efficacité sur le long terme. Pour y répondre, l'État et les collectivités locales doivent continuer à soutenir les expérimentations portant sur l'évolution des comportements.

www.strategie.gouv.fr/content/limiter-effet-rebond-efficacite-energetique-logement-na320

ENVIRONNEMENT **2**

Note n° 06 – Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique

Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Rémi Lallement, octobre 2013, 16 pages

Les transferts de technologies « bas carbone » sont cruciaux pour modérer les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement. Leur mise en œuvre conditionne la réussite d'un accord mondial sur le changement climatique en 2015 : c'est la mission du Mécanisme technologique, créé en 2010. La présente note expose les principaux résultats d'une étude commandée au Centre d'économie industrielle de MINES ParisTech (CERNA). Cette étude montre que, contrairement à la Chine, au Mexique, à l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, au Brésil, l'Inde est aujourd'hui à l'écart des flux internationaux de transferts de technologies bas carbone : c'est donc une destination prioritaire, au même titre que le reste de l'Asie en développement, l'Afrique et l'Europe de l'Est. Pour intensifier ces transferts, il est nécessaire que soient mises en œuvre des politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre et que soient constituées des capacités d'absorption dans les pays d'accueil des technologies. Dans les pays émergents, qui disposent d'une réelle capacité à innover et qui sont intégrés dans les échanges internationaux, le renforcement des droits de propriété intellectuelle et l'abaissement des barrières au commerce et à l'investissement sont à recommander. En revanche, dans les pays les moins avancés, l'accent doit porter sur la constitution de capacités d'absorption des technologies et en particulier sur le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

www.strategie.gouv.fr/publications/intensifier-reorienter-transferts-de-technologies-bas-carbone

Étude

Promouvoir le transfert international des technologies à basse émission carbone : constats et solutions possibles

Étude réalisée pour France stratégie par MINES ParisTech et la London School of Economics, octobre 2013, 73 pages

L'objectif premier de cette étude est de proposer des recommandations sur la manière de promouvoir le transfert des technologies à basse émission carbone. On dresse d'abord un état des lieux du paysage actuel, basé sur la combinaison de données sur les brevets, sur les échanges commerciaux bilatéraux et sur les investissements



étrangers. Ensuite, on élabore une méthodologie afin d'identifier les technologies à traiter en priorité et les pays récepteurs à cibler. Enfin, on débat du potentiel des instruments à disposition pour promouvoir le transfert de technologies : aménager les droits de propriété intellectuelle en matière de technologies à faible émission carbone, réformer le Mécanisme de développement propre (MDP), supprimer les barrières aux échanges et aux investissements directs à l'étrangers, augmenter les capacités d'absorption de technologies, etc.

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/intensifier-reorienter-transferts-de-technologies-bas-carbone>

2. CONSOMMATION

Notes d'analyse

Note n° 319 – Pour un affichage environnemental obligatoire des produits de consommation ?

Blandine Barreau et François Viellard, février 2013, 16 pages

Si les Français sont de plus en plus sensibles aux préoccupations écologiques, seule une minorité choisit systématiquement des produits respectueux de l'environnement et beaucoup éprouvent du mal à se repérer parmi les multiples labels en rayons. L'affichage environnemental a été expérimenté dans le cadre de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010. Il vise à inciter les producteurs et les distributeurs à donner l'information nécessaire aux consommateurs pour qu'ils s'orientent vers des produits à moindre empreinte environnementale. Il atteindra son but à condition d'être aisément identifiable et interprétable, à condition aussi d'être crédible grâce à une certification par une autorité publique. L'ensemble des acteurs devra cependant veiller à ce que les produits les mieux notés sur le plan écologique ne soient pas assimilés par les consommateurs à des produits plus onéreux, car ils risqueraient alors de rester confinés dans un marché de niche. À l'aune des premiers éléments parus sur les résultats de l'expérimentation et des enseignements d'expériences et d'études étrangères, il est possible de dégager des orientations stratégiques pour que l'affichage environnemental soit efficace.

<http://archives.strategie.gouv.fr/content/pour-un-affichage-environnemental-obligatoire-des-produits-de-consommation-note-danalyse-319>

ENVIRONNEMENT **2**

Note n° 326 – **Pour une gestion durable de l'eau en France**

Volet 1 : Quelle rationalisation des dépenses pour les acteurs de la politique de l'eau ?

Clélia Godot, avril 2013, 14 pages

L'évolution des politiques publiques dans le domaine de l'eau est un enjeu de taille pour la France comme pour la plupart de ses voisins européens. La France doit concilier la nécessité de répondre aux besoins en eau de sa population et de ses diverses activités économiques, et la préservation de la ressource, tout en maintenant un rythme de dépenses soutenable pour le budget de l'État. Ainsi, sans compter les crédits consacrés aux opérations de préservation de la ressource, les dépenses liées aux services des eaux (adduction d'eau potable et assainissement des eaux usées) s'élevaient en 2010 à environ 26 milliards d'euros, en hausse de près de 25 % depuis 2000. Si la priorité du siècle dernier fut avant tout d'approvisionner en eau l'ensemble de la population grâce à la construction d'un réseau d'infrastructures performant, celle du XXI^e siècle sera de protéger la ressource en qualité et en quantité dans un contexte de changement climatique. Face à cette nouvelle donne, la politique de l'eau, axée essentiellement sur le petit cycle de l'eau (production-consommation-traitement), n'est plus adaptée et doit évoluer afin d'intégrer le grand cycle de l'eau, à savoir la protection de la ressource en eau et des zones humides. Des efforts devront être consentis pour poursuivre la mise aux normes européennes et renouveler certains segments du parc, mais aussi pour répondre aux enjeux quantitatifs et qualitatifs de protection de la ressource et des écosystèmes en général.

Note n° 327 – **Pour une gestion durable de l'eau en France**

Volet 2 : Comment améliorer la soutenabilité de la tarification de l'eau pour les ménages ?

Clélia Godot, avril 2013, 14 pages

99 % de la population française est aujourd'hui reliée à un réseau d'eau potable de qualité. Néanmoins, les investissements massifs qui ont été nécessaires, encouragés aussi par un durcissement des normes à la fois sur l'eau potable et sur les eaux usées, se sont effectués au détriment du prix de l'accès à la ressource. En moyenne, le prix actualisé de l'eau a quasiment été multiplié par trois depuis 1990, pour atteindre actuellement près de trois euros le mètre cube. Aujourd'hui, la gestion de l'eau doit intégrer la préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau, dans un contexte de

www.strategie.gouv.fr/content/enjeux-eau-na-326-327-328



rareté de la ressource de plus en plus fréquent. Prendre en compte l'impact de l'activité humaine sur l'équilibre des écosystèmes et de la biodiversité devient indispensable et constitue un enjeu financier important pour les services de l'eau. Si la baisse de la consommation d'eau observée ces dernières années en France se poursuit (- 1 % à 2 % par an), il est fort probable que le prix de l'eau continuera à augmenter, impliquant une hausse significative de la facture pour les ménages qui ne réduiront pas leur consommation. Un système de rémunération soutenable pour les opérateurs doit être mis en place, incluant tant une prise en compte optimale des enjeux environnementaux dans la définition des tarifs de l'eau que des mesures sociales en faveur d'une répartition plus équitable des coûts d'usage de la ressource.

www.strategie.gouv.fr/content/enjeux-eau-na-326-327-328

Note n° 328 – **Pour une gestion durable de l'eau en France**

Volet 3 : Les risques stratégiques de la gestion quantitative de l'eau en France et les perspectives d'adaptation à l'horizon 2030

Clélia Godot, en collaboration avec Sébastien Chazot, Ancia Drocourt et Isabelle Terrasson (BRL Ingénierie), avril 2013, 12 pages

À l'horizon 2030, malgré l'impact du changement climatique, la France ne devrait pas connaître de rupture structurelle dans son équilibre besoins/ressources en eau. Néanmoins, les conséquences du changement climatique vont se poursuivre au-delà de cet horizon et certainement s'aggraver. En outre, ce bilan à l'échelle nationale cache de fortes disparités locales. Par ailleurs, une plus grande occurrence d'événements secs extrêmes est à prévoir. Par conséquent, certaines régions, en particulier celles connaissant déjà un déficit chronique sur la ressource, pourraient subir des tensions plus prononcées dans les décennies à venir. Ce sera en particulier le cas du Sud-Ouest où des déficits en eau importants devraient apparaître alors qu'une forte hausse de la population est attendue (Aquitaine, Midi-Pyrénées) et que l'agriculture a très nettement augmenté ses prélèvements depuis quarante ans. Le bassin Seine-Normandie pourrait être plus affecté du fait d'une baisse attendue des ressources en eau conjuguée aux besoins considérables en eau potable de l'Île-de-France et aux besoins agricoles de la Beauce. C'est pourquoi des réformes structurelles doivent être engagées dès aujourd'hui pour répondre à la fois à une baisse des ressources et à une hausse possible des demandes. Cela passe par une meilleure connaissance de l'évolution du climat et de ses divers impacts tant sur la ressource en eau que sur les activités humaines, et par la mise en place de mesures d'adaptation adéquates.

www.strategie.gouv.fr/content/enjeux-eau-na-326-327-328

ENVIRONNEMENT **2**

Note n° 329 – **Le défi alimentaire de l’Afrique à l’aune de ses ressources en eau**

Clélia Godot, en collaboration avec Sébastien Chazot, Ancia Drocourt et Isabelle Terrasson (BRL Ingénierie), avril 2013, 12 pages

À l’horizon 2030, la population africaine, qui a quadruplé entre 1950 et 2010, devrait encore augmenter de moitié. Ajouté à une urbanisation croissante et à des habitudes alimentaires en forte évolution, cet accroissement démographique devrait conduire à une importante augmentation des besoins alimentaires. Simultanément, le changement climatique provoquera une plus grande variabilité des disponibilités en eau, avec un impact non négligeable sur les rendements agricoles. Si les tendances actuelles se poursuivent, le continent africain ne pourra pas nourrir l’ensemble de sa population sans recourir aux importations. La production agricole de l’Afrique et, par extension, sa capacité à nourrir sa population, dépendront en grande partie des politiques agricoles, énergétiques et foncières que mettront en œuvre les gouvernements africains. Elles seront également conditionnées par les moyens que les institutions internationales (gouvernementales et non gouvernementales) pourront mobiliser en faveur des petits paysans et des différentes formes d’agriculture et d’irrigation qu’ils pratiquent. Dans ce cadre, la recherche de systèmes de culture mieux adaptés à leur environnement issus de l’agriculture de conservation, le développement d’une irrigation plus efficiente, l’essor de systèmes mixtes d’exploitation agricole conciliant cultures intensives et vivrières et la limitation dans le temps des baux confiés à des investisseurs privés constituent autant de pistes à explorer.

www.strategie.gouv.fr/content/defi-alimentaire-afrique-na-329

3. AGRICULTURE

Note d’analyse

Note n° 05 – **Pour un secteur des semences diversifié et innovant**

Géraldine Ducos, Jean-Luc Pujol et Aude Teillant, octobre 2013, 16 pages

La France est le premier exportateur mondial de semences, devant les Pays-Bas et les États-Unis. Ressource stratégique, les semences seront essentielles pour faire face aux défis de l’agriculture de demain : produire plus tout en préservant les ressources naturelles et en s’adaptant au changement climatique. L’Europe dispose dans ce secteur d’un socle d’entreprises innovantes et d’un système de propriété intellectuelle spécifique, le Certificat d’obtention végétale (COV). Celui-ci s’est révélé très efficace pour permettre un progrès continu dans l’amélioration des plantes, notamment parce qu’il laisse aux sélectionneurs l’accès à l’ensemble des ressources génétiques disponibles pour innover. Le COV se trouve néanmoins menacé par la montée en puissance ces vingt dernières années du brevet dans le



domaine végétal, promu notamment par les firmes agrochimiques. Au niveau communautaire, la France doit soutenir la liberté d'accès à l'ensemble des ressources génétiques et défendre la non-brevetabilité des plantes et gènes naturels. Il en va du maintien d'un tissu européen d'innovation et de sélection actif – adapté à la diversité de nos climats, terroirs et modes de production agricole – et, en arrière-plan, de la capacité à assurer la sécurité alimentaire européenne.

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/un-secteur-semences-diversifie-innovant>

Étude

Vers des agricultures à hautes performances. La ferme France dans dix ans

Étude réalisée pour France Stratégie par l'Institut national de la recherche agronomique, octobre 2013, 4 volumes

La course à la production poursuivie par l'agriculture française depuis les années 1950 est en voie d'évoluer vers la multiperformance. France Stratégie a confié à l'Inra la réalisation d'une étude pour déterminer les possibilités d'évolu-

tion de l'agriculture française vers des systèmes de production agricole plus durables. L'objectif est d'analyser les marges de progrès offertes par les systèmes de production dits « biologiques » et par les systèmes de production dits « conventionnels ». Comment rendre l'agriculture biologique plus productive et plus compétitive ? Comment organiser la transition de l'agriculture conventionnelle vers une agriculture plus durable ? La transition à grande échelle des exploitations françaises vers la multiperformance exige des changements majeurs. Dix ans ne sont pas de trop pour réussir une telle mutation de la ferme France.

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/synthese-vers-agricultures-hautes-performances>

L'Essentiel

Vers des agricultures à hautes performances. La ferme France dans dix ans

Dominique Auverlot, Géraldine Ducos et Aude Teillant, octobre 2013, 7 pages

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/synthese-vers-agricultures-hautes-performances>

ENVIRONNEMENT **2**

4. ÉVALUATION, PRÉCAUTION

Rapport

L'évaluation socioéconomique des investissements publics

Rapport du groupe de travail présidé par Émile Quinet, septembre 2013, 349 pages

Commissariat général
à la stratégie
et à la prospective



Les dépenses publiques d'investissement représentent environ 15 % des investissements totaux de notre pays. Elles s'appliquent à des secteurs aussi essentiels pour le développement de notre société que les transports, l'énergie, la santé ou l'éducation. Ces investissements façonneront sur le long terme, parfois pour plusieurs siècles, l'aspect de notre pays, la qualité de son environnement, sa capacité à affronter les défis futurs. C'est dire combien les décisions d'investissement les concernant doivent être prises de la façon la plus éclairée possible, en évaluant au mieux les avantages qu'ils vont procurer et les coûts qu'ils vont engendrer, d'autant que leur financement repose en large partie sur l'épargne publique nationale, ressource rare en général et encore plus dans la période actuelle. Ce n'est donc pas sans raison que l'État s'est préoccupé depuis longtemps d'élaborer et de mettre régulièrement à jour les méthodes permettant d'assurer ces évaluations. La commission qui a réalisé les travaux présentés ici se situe dans la lignée d'une longue tradition, initiée par les rapports établis par Marcel Boiteux en 1994 et 2001¹⁰.

(10) Boiteux M. (1994), *Transports : pour un meilleur choix des investissements*,

Le rapport confié à Émile Quinet enrichit la méthodologie d'évaluation socioéconomique des investissements publics en formulant quatre recommandations d'ordre technique :

1. Augmenter sensiblement les valeurs des aménités (valeur statistique de la vie, coûts de la pollution atmosphérique, des nuisances sonores, valeur tutélaire du carbone) et intégrer la biodiversité au calcul sous la forme du coût de son maintien au niveau actuel.
2. Élargir le champ des effets pris en compte : effet des investissements sur le degré de concurrence des marchés et sur la croissance économique et l'emploi, externalités d'agglomération et effets distributifs des investissements.
3. Intégrer systématiquement les incertitudes, et notamment le risque systémique à l'aide de deux méthodes : la première, à appliquer à tous les projets, en transposant à l'analyse socioéconomique les méthodes utilisées en finance, en introduisant une

Commissariat général du Plan ; Boiteux M. (2001), *Transports : choix des investissements et coût des nuisances*, Commissariat général du Plan, Paris, La Documentation française.



prime de risque ; la seconde, qui permet d'éclairer plus finement le comportement des grands projets, en ayant recours à des scénarios normés.

4. Placer l'évaluation des investissements dans les problématiques de long terme, en définissant des scénarios de référence à long terme, en allongeant l'horizon d'analyse pour le faire coïncider ou au moins le rapprocher de la durée de vie des investissements en question, et en abaissant le taux d'actualisation sans risque à 2,5 % pour les prochaines années, et 1,5 % dans le futur éloigné.

Le rapport étudie par ailleurs les conditions d'une bonne appropriation de ses résultats par les décideurs en avançant trois recommandations relatives à la gouvernance :

1. Fiabiliser les évaluations, en développant des contre-expertises indépendantes, en faisant expertiser et certifier les modèles complexes.
2. Améliorer l'insertion dans le processus de décision. Engager un effort de communication pour traduire les démarches du calcul socioéconomique en langage simple, et éviter l'effet « boîte noire ».
3. Étendre le champ d'utilisation de l'analyse socioéconomique, d'une part en élargissant sa pratique à tous les secteurs, et d'autre part en l'appliquant non pas seulement aux investissements, mais également à l'entretien et à la conservation des infrastructures existantes.

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/levaluation-socioeconomique-investissements-publics-tome1>

Document de travail

Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre

Dominique Auverlot, Joël Hamelin et Jean-Luc Pujol, n° 2013-05, septembre, 22 pages

Le principe de précaution sert trop souvent d'argument à l'immobilisme. Mal transposé dans le domaine de la santé, ce principe pourrait conduire à des blocages dommageables. Les exemples des OGM et de l'utilisation du clonage animal dans l'alimentation doivent attirer notre attention sur deux points. Si un gouvernement pouvait, dans le cadre de l'OMC, et au-delà d'oppositions légitimes sur le plan de la santé et de l'environnement, prendre en compte dans ses décisions les interrogations culturelles ou sociétales que suscitent un nouveau produit ou une nouvelle culture, on éviterait l'instrumentalisation possible de l'incertitude scientifique et technique au profit de dispositifs légitimés d'encadrement, de surveillance et de responsabilité. Par ailleurs, la bonne application du principe de précaution suppose la mobilisation des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Il faut cependant garder en tête qu'elle ne reflète parfois que l'état des questionnements avérés : l'industrie privée peut ne pas avoir instruit publiquement les questions – parfois gênantes pour elle – qu'imposeraient l'intérêt public et le besoin de confiance. De plus, certaines données restent parfois confidentielles en raison d'un usage excessif du secret industriel.

www.strategie.gouv.fr/blog/2013/10/principe-de-precaution-quelques-reflexions-mise-en-oeuvre-dt/

COMITÉ DE SUIVI DU CICE

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), première des 35 mesures du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Conformément à la législation (article 66 de la loi de finances rectificative pour 2012), un comité de suivi a été mis en place le 25 juillet 2013 avec pour mission de suivre la mise en œuvre et d'évaluer les effets de ce dispositif. Présidé par Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective, ce comité réunit les huit partenaires sociaux représentatifs au niveau national interprofessionnel, les représentants des administrations compétentes, ainsi que la Banque de France, le Commissariat général à l'investissement, l'ACOSS et deux experts (Jacques Mairesse et Philippe Askenazy). Chaque année, le comité doit établir un rapport public exposant l'état des évaluations réalisées, avant le dépôt du projet de loi de finances de l'année au Parlement.

Le premier rapport intervenant neuf mois à peine après l'entrée en vigueur

du CICE, il ne saurait être question d'évaluer, à proprement parler, cette mesure. Après avoir rendu compte de l'activité du comité de suivi et des orientations de travail retenues, le rapport apporte un éclairage, nécessairement provisoire et partiel, sur le champ d'application du CICE et sur sa mise en œuvre en 2013.

La première étape a consisté à répertorier les questions que les membres souhaitaient voir traitées dans le cadre du suivi et de l'évaluation du CICE. Ces questions relèvent de trois registres : quelles sont les entreprises bénéficiaires du CICE ? Quels sont les effets du CICE sur les comportements d'entreprise ? Quel est l'impact du CICE au niveau macroéconomique ? Les méthodes mobilisées par le comité distinguent clairement ce qui relève du suivi du dispositif, de l'évaluation microéconomique et de l'analyse macroéconomique. Chaque processus implique des méthodes et des échéances différentes, en fonction notamment des délais de production et de mise à disposition des données statistiques et administratives. Les travaux d'évaluation proprement dits seront confiés à des équipes scientifiques par le biais d'un appel d'offres, et les analyses quantitatives sur les effets du CICE seront complétées par des travaux plus qualitatifs, notamment en ce qui concerne la procédure d'information/consultation du comité d'entreprise sur le CICE.

Sur la base des données disponibles à ce jour, quatre aspects de la mise en œuvre du CICE en 2013 peuvent être éclairés. Les données issues des déclarations de cotisations sociales des entreprises mettent en évidence la prise en compte croissante du calcul du CICE au sein des entreprises. En juillet 2013, 72 % des établissements du régime général avaient déjà renseigné, dans leur



déclaration mensuelle ou trimestrielle, la masse salariale devant servir d'assiette au calcul du CICE, contre 33 % en mai.

En s'appuyant sur la structure salariale en France telle qu'observée en 2011, il est possible de détailler la répartition attendue en 2013 des bénéficiaires du CICE entre les différents types d'entreprises. Le CICE, avec un seuil d'éligibilité fixé à 2,5 fois le SMIC, est relativement peu sélectif : 65,7 % de la masse salariale de l'ensemble des entreprises entrent dans l'assiette de calcul. Des disparités existent entre secteurs ou régions, selon que les salaires y sont en moyenne plus ou moins élevés. Les petites entreprises et les entreprises non exportatrices sont plus amplement concernées par le CICE que les plus grandes et celles qui exportent, car les salaires sont généralement plus élevés dans ces dernières. En termes de répartition du montant total de l'effort budgétaire que constitue le CICE (13 milliards en 2013), 38 % devraient bénéficier aux entreprises non exportatrices, 35 % à celles dont les exportations représentent moins de 5 % du chiffre d'affaires, et 27 % à celles exportant pour plus de 5 % de leur chiffre d'affaires. S'agissant des secteurs, 18 % du montant total devraient revenir à l'industrie manufacturière, 18 % au commerce, alors que d'autres secteurs comme l'information et la communication ou la finance et l'assurance bénéficieront chacun d'un peu moins de 4 % de ce montant.

Un troisième élément de suivi concerne la prise en compte du CICE dans l'indice du coût du travail (ICT) INSEE au premier trimestre 2013. Il ne s'agit pas d'une mesure de l'impact effectif du CICE sur le coût du travail, mais pour le moment d'une simple prise en compte statistique. Le comité continuera de suivre avec attention l'ICT afin de voir si cette baisse du coût du travail relative au CICE persiste ou non.

Enfin, un bilan intermédiaire de la mobilisation du système de préfinancement du CICE peut être dressé, essentiellement au travers de l'activité de la banque publique d'investissement (Bpifrance). Ce dispositif de préfinancement s'adressait aux entreprises souhaitant bénéficier d'un apport de trésorerie dès 2013, sur la base de leur créance à venir auprès de l'administration fiscale.

Après une période de mise en place et d'ajustement jusqu'en mai 2013, le dispositif est monté en régime avant l'été. Au 20 septembre 2013, plus de 10 000 dossiers de préfinancement ont été soumis à Bpifrance, pour un montant total de demandes de près de 920 millions d'euros. Sur ce total, 680 millions d'euros de préfinancement ont été accordés par Bpifrance. Des mesures ayant été prises au printemps pour faciliter l'accès au préfinancement pour les petites entreprises, les demandes de faibles montants (moins de 25 000 euros) représentent une part significative et croissante des dossiers traités par Bpifrance.

LES INSTANCES **2**

Rapport

Rapport 2013 du comité de suivi du CICE

Octobre 2013, 49 pages



www.strategie.gouv.fr/publications/rapport-2013-comite-de-suivi-cice

PLATEFORME RSE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Pourquoi cette plateforme ?

Lors de la conférence environnementale de septembre 2012, le gouvernement s'était engagé à créer une plateforme dédiée à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Il répondait ainsi au souhait, exprimé collectivement, de nombreuses organisations patronales, syndicales et de la société civile. Cette plateforme a été installée le 17 juin 2013 au nouveau Commissariat général à la stratégie et à la prospective, qui s'est vu assigner une mission de concertation et de débat.

En pratiquant la responsabilité sociétale, les entreprises « intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire », pour reprendre la définition de la Commission européenne. Aujourd'hui, environ 80 % des entreprises de plus de 500 salariés s'impliquent dans la RSE, contre seulement 23 % des entreprises de moins de 50 salariés. Il convient donc de donner un nouveau souffle à la diffusion de la RSE, qui peut constituer un véritable atout pour nos entreprises.



Quel fonctionnement ?

La plateforme a un président, Patrick Pierron (CFDT) et deux vice-présidents, Michel Capron (Forum citoyen pour la RSE) et Hélène Valade (C3D). Le président anime la plateforme et la représente dans toutes les instances où il est amené à s'exprimer.

La plateforme RSE est dotée d'un secrétariat permanent qui assure son fonctionnement global (coordination et organisation des travaux notamment) et d'un secrétaire permanent, Michel Doucin, lequel peut s'appuyer également sur les équipes de France Stratégie et du Commissariat général au développement durable (CGDD). Elle comprend un bureau qui assure le pilotage et les adaptations progressives à la réalisation de ses missions.

Le président s'appuie dans le cadre de ses missions sur les deux vice-présidents, le bureau et le secrétaire permanent.

Quelle organisation des travaux ?

La plateforme RSE s'est réunie pour la première fois le 1^{er} octobre 2013, sous la présidence de Jean Pisani-Ferry et en présence de Michel Doucin. Après un échange sur ses principes d'organisation et de fonctionnement, la plateforme a procédé à un premier tour d'horizon sur ses priorités de travail.

La plateforme RSE est organisée en cinq pôles : pôles du monde économique (15 sièges), de la société civile (10 sièges), des pouvoirs

publics (12 sièges), des syndicats (6 sièges), et enfin pôle des experts (4 sièges). Selon les règles provisoires de fonctionnement, chaque groupe de travail est animé par un des membres du trio présidentiel : Patrick Pierron pour le groupe 1, Hélène Valade pour le groupe 2 et Michel Capron pour le groupe 3. Dans chacun de ces groupes, deux co-rapporteurs issus de pôles différents sont désignés.

Chacun des cinq pôles a nommé ses représentants au Bureau :

- monde économique : C3D (Hélène Valade), CGPME (Guillaume de Bodard), ORSE (Daniel Lebègue) et Medef (Catherine Tissot-Colle) ;
- organisations syndicales de salariés : CFDT (Patrick Pierron), CGT (Pierre-Yves Chanu) et CFE-CGC (Alexandre Grillat, siège tournant avec la CFTC qui prendra le siège la deuxième année) ;
- organisations de la société civile : CCFD (Antonio Manganella), Forum citoyen pour la RSE (Michel Capron) et Humanité & Biodiversité (Sylvain Boucherand) ;
- organisations expertes : Riodd (Pierre Bardelli) en alternance avec Aderse (Odile Uzan) ;
- institutions publiques : Philippe Noguès, député du Morbihan, et Paul Hunsinger, conseiller du directeur général du Trésor.

LES INSTANCES

2

Quels sont les grands axes de travail ?

Le 18 décembre 2013, la Plateforme RSE a installé ses trois groupes de travail, qui ont désigné leurs co-rapporteurs. Les réunions des 5, 12 et 13 décembre ont donné lieu à de premiers échanges sur la méthodologie des futurs travaux.

Groupe de travail 1 – La RSE, levier de compétitivité et de mise en œuvre du Développement durable, en particulier pour les PME

Co-rapporteurs : Guillaume de Bodard (CGPME) et Philippe Noguès (Assemblée nationale)

Groupe de travail 2 – Comment améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises en réponse aux attentes de la société et de la finance responsable tout en intégrant les évolutions normatives européennes et internationales ?

Co-rapporteurs : Michel Laviale (MEDEF et ORSE) et Pierre-Yves Chanu (CGT)

Expert référent : Philippe Zaouati (AFG)

Groupe de travail 3 – Implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur (filiales et fournisseurs) telle que recommandée par les normes internationales

Co-rapporteurs : Jean-Christophe Sciberas (ANDRH) et Sabine Gagnier (Amnesty International France) ; Expert référent : Odile Uzan (ADERSE)

Les groupes de travail ont précisé leur méthodologie :

- inventaire des pratiques en procédant notamment à des auditions ;
- identification des travaux et analyses déjà réalisés dans le domaine ;
- réflexion sur les obstacles au développement des bonnes pratiques en matière de RSE et des leviers pour les surmonter ;
- élaboration de propositions qui seront adressées aux différents acteurs clés privés et publics.

Les axes de leur feuille de route ont également été définis. Ils ont été proposés à l'examen du bureau de la plateforme qui s'est réuni le 19 décembre 2013.

Consulter les feuilles de route des groupes de travail

www.strategie.gouv.fr/actualites/plateforme-rse-installation-groupes-de-travail



COMMISSION ENFANCE ET ADOLESCENCE

Dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Premier ministre a demandé le 6 novembre 2013 à France Stratégie de mettre en place une commission qui, à partir d'un travail d'expertise et de concertation, préfigurerait une stratégie nationale intégrée pour l'enfance et l'adolescence, suivant les préconisations internationales, d'ici fin 2014.

Quels sont les grands axes de cette mission ?

Ce travail à vocation interministérielle déterminera les objectifs de bon développement de l'enfant et de l'adolescent (0-18 ans) que l'État doit soutenir en priorité. La réflexion se centrera sur l'éducation sous toutes ses formes, sur la protection de l'enfance, sur les questions de santé mais aussi de loisirs. De portée générale, elle étudiera aussi des actions ciblant les enfants et les adolescents défavorisés.

Seront d'abord déterminés les grands principes susceptibles d'animer une stratégie intégrée, c'est-à-dire articulant de manière cohérente les dimensions permettant à un enfant de se construire progressivement comme un être pensant, aimant, travaillant et se situant dans la société. Ces grands principes seront ensuite déclinés

suivants plusieurs axes, en séances plénières et thématiques : devenir soi-même en lien avec les autres ; l'apprentissage des compétences ; santé et protection. Ces principes se traduiront en indicateurs et objectifs. Un double fil devra être tenu, exprimant le dualisme des besoins de relations de soin et d'éducation. De fait, le processus de séparation/individuation des enfants et adolescents suppose à la fois de les ouvrir aux expériences d'autonomie et de les protéger/soutenir en reconnaissant le caractère intrinsèquement dépendant de tout être en devenir.

Parallèlement au travail d'expertise, dès le mois de mars 2014 et jusqu'à l'automne 2014 sera mis en place un processus de concertation des enfants et des adolescents (au sein des établissements scolaires, via des entretiens en focus groupes et la présence de jeunes lors des réunions de la commission) et les associations et syndicats seront largement associés (une séance plénière se tiendra après l'été 2014 pour tester nos propositions).

LES INSTANCES



Quelle est la composition de la Commission ?

La commission Enfance et adolescence, présidée par François de Singly, compte une vingtaine de membres. Elle s'est réunie pour la première fois le 10 décembre 2013.

Catherine ARNAUD, Département de Santé publique, université Toulouse III

Anne BARRÈRE, professeur à l'université Paris Descartes

Pascal BRESSOUX, professeur à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble

Olivier CATAYÉE, principal du collège Gustave-Courbet à Romainville

François DUBET, professeur de sociologie à l'université de Bordeaux

Édouard DURAND, magistrat

Mercedes ERRA, présidente de BETC – Euro RSCG

Bruno FALISSARD, directeur de l'unité INSERM U669

Adeline GOUTTENOIRE, professeur à l'université Montesquieu-Bordeaux IV

Sylvie OCTOBRE, sociologue, ministère de la Culture et de la Communication

Bruno PALIER, chargé de recherche, CNRS

Andrée SFEIR, déléguée générale de l'association EVEIL

Xavier SORBE, sous-directeur des évaluations et de la performance scolaire, ministère de l'Éducation nationale

François TADDÉI, directeur de recherche en biologie des systèmes, INSERM

Olivier THÉVENON, chargé de recherches, Institut national d'études démographiques

Magda TOMASINI, sous-directrice de l'observation et de la solidarité, ministère des Affaires sociales et de la Santé

Dominique VERSINI-MONOD, conseiller d'État

Frédéric WORMS, directeur du Centre international de recherches en philosophie, lettres, savoirs, École normale supérieure



Quels sont les attendus pour une stratégie nationale pour l'enfance ?

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a acté l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'enfance, « axée notamment sur l'accueil de la petite enfance, le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants ». La France s'inscrit dans une démarche conforme aux grands principes et aux préconisations établis au niveau international. Elle rejoint le groupe de pays (Royaume-Uni, Belgique, etc.) ayant déjà adopté des stratégies à destination des enfants, associant objectifs de résultats et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

À titre de recommandation, l'OCDE formule que « les stratégies d'intervention en faveur des enfants doivent être conçues de manière à renforcer un développement positif tout au long du cycle de vie de l'enfant et pour toute une série de résultats en termes de bien-être. Des politiques publiques cohérentes doivent soutenir le bien-être présent et futur des enfants pour toute une série de dimensions du bien-être. Des objectifs de résultats doivent être établis pour inciter hommes politiques et décisionnaires à réaliser leurs objectifs déclarés » (Assurer le bien-être des enfants, 2009). Cet essai de définition soulève un ensemble d'attendus pour une stratégie nationale pour l'enfance :

- un diagnostic préalable quant aux conditions de vie et de développement des enfants dans la société française contemporaine, prenant en compte les différences et les inégalités de contexte d'inscription ;
- une normativité implicite pour déterminer les contours d'un « développement positif » et de la logique de bien-être ;
- une double orientation en termes de droit au « bien-être » (orientation vers le présent) et au « bien-devenir » de chaque enfant (orientation vers l'avenir et préparation de l'âge adulte) ;
- des objectifs de résultats qualitatifs et quantitatifs ;
- un horizon (délai) et un agenda de mise en œuvre (trajectoire) précisant, le cas échéant, réformes, réallocation de ressources, modifications législatives et réglementaires, réforme de la gouvernance, etc. ;
- une responsabilisation des acteurs concernés ;
- une ambition stratégique, i.e. de coordination d'actions et de mesures en vue d'effets de synergie (complémentarité des politiques dans une perspective de cycle de vie).

LES INSTANCES

2

Dans le cas de la France, en présence de politiques publiques très segmentées (familiale, éducative, de santé, de protection de l'enfance, de la ville, « jeunesse et sport », etc.), ainsi que d'une gouvernance et d'une mise en œuvre associant plusieurs acteurs (État, branches de la sécurité sociale, collectivités locales), les gains espérés d'une telle démarche sont *a priori* un décloisonnement et un surcroît de cohérence de l'action publique.

<http://www.strategie.gouv.fr/actualites/socialisation-enfants-adolescents-commission-enfance-adolescence-08042014>

COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'INNOVATION

Dans le cadre du plan « Une nouvelle donne pour l'innovation », le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé la mise en place d'une commission d'évaluation des politiques d'innovation au sein de France Stratégie.

Pourquoi une commission d'évaluation spécifique aux politiques d'innovation ? Et pourquoi l'installer auprès de France Stratégie ?

L'évaluation est un point important du plan « Une nouvelle donne pour l'innovation », rendu public par le Premier ministre le 4 novembre 2013, puis détaillé le 5 novembre par le ministre du Redressement productif, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique. Une commission ad hoc doit contribuer à remédier au fait que la culture de l'évaluation reste peu développée en France. D'autres pays tels que les États-Unis ou l'Allemagne sont davantage avancés sur ce plan. Or l'évaluation des politiques publiques est une mission de France Stratégie, comme le stipule le décret n° 2013-333 du 22 avril 2013. L'installation de cette commission auprès de France Stratégie s'explique aussi par le fait que la politique de l'innovation revêt un caractère interministériel.



France Stratégie assurera seulement un rôle de secrétariat de cette commission. Celle-ci, sous la présidence de Jean Pisani-Ferry, sera autonome pour élaborer la programmation de ses travaux et pour procéder au choix des méthodes. La commission travaillera cependant en étroite coopération avec les ministères en charge des questions d'innovation, notamment les services ministériels producteurs de données ou d'enquêtes statistiques de ces ministères.

Quels sont les objectifs visés ?

L'objectif principal est d'améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques d'innovation. Dans cette perspective, la commission est chargée des missions suivantes :

- évaluer les différentes composantes et dimensions des politiques d'innovation au regard de leur impact économique (croissance, emplois, etc.) ;
- les analyser dans leur globalité et s'interroger sur leur cohérence et leur articulation ;
- formuler des propositions pour renforcer l'efficacité des politiques publiques ;
- contribuer à diffuser les bonnes pratiques auprès de tous les acteurs tant à l'échelle nationale qu'au niveau régional, grâce à un travail de veille et de comparaison internationale.

Quelle est sa composition ?

La commission regroupe une vingtaine de personnes reconnues pour leurs hautes compétences : des économistes français et étrangers, des experts issus des administrations publiques et des collectivités territoriales, et des acteurs-praticiens du système d'innovation (entreprises innovantes, transfert et liens recherche-industrie, financement de l'innovation).

Quel est le lien avec la décision publique ?

Il est important de bien distinguer les fonctions d'évaluation de celles de la décision. Par ses avis et ses recommandations, la commission évalue et éclaire la décision des pouvoirs publics, ces derniers prennent les décisions, notamment sur la base des évaluations. Dans tous les cas, les résultats de la commission seront publics et contribueront ainsi à éclairer les décisions de tous les acteurs du système national d'innovation.

LES INSTANCES

2

Sur quels principes et quelle expertise vont reposer la qualité et la crédibilité de ses travaux ?

- Autonomie de la commission ;
- prévention des conflits d'intérêt et transparence des travaux (publication du programme de travail, des résultats des évaluations, des avis et des propositions qui en sont tirés) ;
- pluralisme des profils des membres et niveau élevé d'expertise ;
- mobilisation des méthodes d'évaluation les plus appropriées ;
- analyse des travaux déjà disponibles ;
- recours à l'expertise externe : auditions et passation d'études auprès des spécialistes.

Quel est son champ d'intervention ?

Il ne s'agit pas d'évaluer des programmes de recherche. Le champ de l'évaluation est celui des politiques publiques en faveur de l'innovation au sens large, qu'elle soit technologique (de produit ou de procédé), commerciale ou organisationnelle (managériale). C'est-à-dire l'ensemble des mesures en faveur de l'innovation, non seulement celles liées à la production technologique *stricto sensu* (par exemple les aides fiscales, les aides destinées à renforcer la coopération entre les acteurs, les actions au niveau des territoires, etc.) mais aussi les dispositifs en faveur de l'entrepreneuriat, du design ou du financement de l'innovation.

Qui en décide ?

Pour le reste, le programme de travail de la commission sera alimenté par deux autres canaux : l'auto-saisine et les ministres concernés. Les politiques à évaluer peuvent être conçues et menées conjointement par l'État et les régions. Les régions pourront saisir la commission.

Comment va travailler la commission (méthodes d'évaluation) ?

Deux approches d'évaluation très complémentaires pourront être mobilisées (à titre principal selon le thème ou dispositif à évaluer) :

- une première approche centrée sur l'analyse et la mesure (*evaluation*), focalisée sur tel ou tel dispositif public particulier au regard de son impact économique (efficacité, efficience, coût d'opportunité) ;
- une seconde approche plus systémique et qualitative (*assessment*), portant sur les politiques d'innovation dans leur globalité, pour en éprouver la cohérence et les modes d'articulation, notamment à l'échelle des territoires. Divers considérants sont pris en compte : verrous ou freins comportementaux, administratifs ou réglementaires, etc.

www.strategie.gouv.fr/travaux/evaluation/commission-nationale-devaluation-politiques-dinnovation

B

**LES
ACTIVITÉS
DU
RÉSEAU
EN 2013**

TRAVAUX ET PUBLICATIONS

Fin 2012, le Conseil d'analyse économique (CAE) a été profondément remanié et son mode de production repensé. En 2013, il a publié dix Notes de douze pages. Il s'est réuni en séance plénière dix fois, dont sept avec le Premier ministre, et trois fois avec son directeur ou sa directrice adjointe de cabinet. Outre la présentation des Notes, ces séances plénières ont pu prendre la forme de réunions de travail, sur sollicitation de l'expertise des membres du CAE sur certains sujets (perspectives de reprise, remise à plat de la fiscalité), à l'initiative du Premier ministre.

Suivent quelques illustrations des travaux du CAE en 2013.

« Compléter l'euro », Note n° 3, avril 2013

La pérennité de la zone euro dépendra des progrès qui restent à accomplir dans trois domaines : la régulation des banques, le réglage des politiques budgétaires et les politiques de croissance. Dans le domaine de la régulation des banques, les auteurs de cette Note (Patrick Artus, Agnès Bénassy-Quéré, Laurence Boone, Jacques Cailloux, Jacques Delpla, Emmanuel Fahri, Pierre-Olivier Gourinchas, Jean Tirole et Guntam Wolff) préconisent de s'engager résolument dans la voie de l'union bancaire, en portant une attention particulière à sa gouvernance et à son financement. Sur la question des politiques budgétaires, les auteurs suggèrent de confier à un comité budgétaire européen (coordonnant les comités nationaux) le pouvoir d'autoriser des lignes automatiques de financement de précaution auprès du MES, pour les États respectant le pacte budgétaire. Quant à la question centrale de la croissance, il est proposé ici de renforcer

les incitations des États à procéder à des réformes structurelles en y conditionnant l'accès à un système d'assurance-chômage européen.

« Pour un système de santé plus efficace », Note n° 8, juillet 2013

Avec une dépense de santé relativement élevée par rapport aux autres pays développés, les performances françaises en matière de santé sont plutôt bonnes, mais avec des inégalités sociales marquées. Philippe Askenazy, Brigitte Dormont, Pierre-Yves Geoffard et Valérie Paris font plusieurs propositions pour améliorer l'efficacité du système de santé plutôt que d'abaisser périodiquement les taux de remboursement. Ils proposent tout d'abord de définir un « panier de soins solidaire » accessible à tous sans barrière financière. Les traitements extérieurs à ce panier ne seraient pas pris en charge, même partiellement, par la collectivité. À court terme, les remboursements à taux réduits seraient supprimés. Ensuite, ils préconisent de doter les agences régionales de santé (ARS) d'une enveloppe financière globale, à charge pour elles de répartir au



mieux cette enveloppe entre la médecine ambulatoire, l'hôpital et le médico-social. Les ARS seraient aussi décisionnaires en matière de conventionnement et de mode de rémunération des professionnels. Enfin, le dossier médical personnel doit être rapidement généralisé et une information sur la qualité des soins dans les établissements doit être collectée et diffusée de manière à favoriser la concurrence par la qualité et à effacer les inégalités dans l'accès à l'information.

**« La politique du logement locatif »,
Note n° 10, octobre 2013**

Le logement n'étant pas un bien comme les autres mais un bien de nécessité absolue, les auteurs de cette Note, Alain Trannoy et Étienne Wasmer, se sont attachés à faire plusieurs propositions permettant plus d'égalité et de fluidité d'accès au logement, aussi bien privé que social. Ils recommandent ainsi d'assouplir et de sécuriser les relations bailleurs-locataires dans le secteur privé, de fluidifier et améliorer les règles de fonctionnement du secteur social, d'intégrer les aides au logement dans une politique redistributive d'ensemble et enfin de favoriser la mobilité entre secteur social et secteur privé.

**Liste complète des Notes
publiées en 2013**

1. « Évaluation des politiques publiques », février 2013
Les membres du CAE
2. « Comment modérer les prix de l'immobilier ? », février 2013
Alain Trannoy et Étienne Wasmer
3. « Compléter l'euro », avril 2013
Patrick Artus, Agnès Bénassy-Quéré, Laurence Boone, Jacques Cailloux, Jacques Delpla, Emmanuel Farhi, Pierre-Olivier Gourinchas, Jean Tirole et Guntram Wolff
4. « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », avril 2013
Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et Klaus F. Zimmermann
5. « Dynamique des salaires par temps de crise », avril 2013
Philippe Askenazy, Antoine Bozio et Cecilia García-Peñalosa
6. « Énergie et compétitivité », mai 2013
Dominique Bureau, Lionel Fontagné et Philippe Martin
7. « Les enjeux économiques du droit des faillites », juin 2013
Guillaume Plantin, David Thesmar et Jean Tirole
8. « Pour un système de santé plus efficace », juillet 2013
Philippe Askenazy, Brigitte Dormont, Pierre-Yves Geoffard et Valérie Paris
9. « Fiscalité des revenus du capital », septembre 2013
Patrick Artus, Antoine Bozio et Cecilia García-Peñalosa
10. « La politique du logement locatif », octobre 2013
Alain Trannoy et Étienne Wasmer



Les Notes sont tirées en 700 exemplaires et adressées par courrier à un panel ciblé de destinataires (journalistes, administrations, décideurs publics, etc.). Le faible tirage va naturellement de pair avec l'accroissement des consultations sur le site internet www.cae-eco.fr, sur lequel toutes les Notes du CAE sont accessibles, tout comme les rapports des années précédentes. Le site du CAE a été reconfiguré pour offrir une présentation plus lisible des travaux, accompagnée d'une *newsletter* pour les internautes. Un recueil en version papier regroupant l'ensemble des productions de 2013 sera disponible à l'été 2014. Chaque Note fait l'objet d'une traduction : intégrale en anglais, partielle (résumé et propositions) en allemand et en espagnol (le tout disponible en ligne).

Le site du CAE a été consulté 124 000 fois en 2013, soit une moyenne journalière de 340 visites (contre 304 en 2012). Le suivi sur les grands journaux et la presse quotidienne régionale indique l'édition de 370 articles faisant référence au CAE, soit un peu plus d'un par jour (contre 350 en 2012).

ÉVÉNEMENTS

Le CAE entretient des relations de longue date avec le « Conseil des sages allemand » (*Sachverständigenrat*). Une rencontre s'est tenue les 30 et 31 mai 2013 à Genshagen, près de Berlin. Outre les membres des deux conseils, ce séminaire a réuni une trentaine d'économistes dont des représentants des administrations allemandes, françaises et européennes pour un échange de points de vue sur la gouvernance de la zone euro.

Trois autres colloques ont été organisés au cours de l'année :

- 26 avril 2013, séminaire sur l'évaluation des politiques publiques, suite à la publication de la Note n° 1 du CAE. Une première table ronde visait à présenter les forces et faiblesses des techniques statistiques utilisées pour éviter les pièges qui attendent les évaluateurs (liens de causalité, interactions, etc.), ainsi que les règles à respecter. La deuxième table ronde visait à définir l'environnement institutionnel adéquat pour l'évaluation des politiques publiques, avec le souci de garantir l'indépendance des évaluateurs et leur accès aux données nécessaires à l'évaluation, en se fondant sur l'expérience de membres d'instituts d'évaluation des politiques publiques ;
- 17 octobre 2013, séminaire « fermé » sous la règle de Chatham House, avec pour thème l'impôt sur les sociétés. Ce séminaire a été animé par Michael Devereux, directeur de l'Oxford University Centre for Business Taxation et professeur de fiscalité d'entreprise à la Saïd Business School ;



- 24 et 25 octobre 2013, colloque sur les risques majeurs et l'action publique, faisant suite au rapport n° 105 du CAE⁽¹¹⁾, avec le soutien de l'école HEC et de son équipe de recherche associée au CNRS, le GREGHEC. La première partie du colloque était consacrée à la présentation du rapport et à une discussion d'experts sur les trois risques majeurs qu'il aborde (catastrophe naturelle, catastrophe technologique et accident de centrale nucléaire), la seconde a pris la forme d'une journée d'étude mettant en présence des ingénieurs et des économistes du risque.

(11) Grislain-Letrémy C., Lahidji R. et Mongin P. (2012), *Les risques majeurs et l'action publique*, rapport du CAE, n° 105, Paris, La Documentation française.

COMPOSITION DU CAE EN 2013

Président

Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre

Présidente déléguée

Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, professeur à l'université Paris 1

Membres

Philippe ASKENAZY, chercheur, CNRS, École d'économie de Paris et CEPREMAP

Antoine BOZIO, chercheur associé à PSE et directeur de l'Institut des politiques publiques (CREST et PSE)

Pierre CAHUC, professeur d'économie à l'École polytechnique et directeur du laboratoire de macro-économie du CREST

Brigitte DORMONT, professeur d'économie à PSL, université Paris-Dauphine

Lionel FONTAGNÉ, professeur d'économie à PSE, université Paris 1

Cecilia GARCÍA-PEÑALOSA, directeur de recherche, CNRS et GREQAM (Marseille)

Pierre-Olivier GOURINCHAS, professeur d'économie à l'université de Berkeley et à Sciences Po Paris

Philippe MARTIN, professeur d'économie à Sciences Po Paris

Guillaume PLANTIN, professeur à l'université Toulouse 1, membre de l'École d'économie de Toulouse (TSE)

David THESMAR, professeur associé à HEC

Jean TIROLE, président de la Fondation Jean-Jacques Laffont/École d'économie de Toulouse

Guntram WOLFF, directeur de Bruegel

Correspondants

Patrick ARTUS, directeur de la recherche et des études, Natixis

Laurence BOONE, directeur en charge des recherches sur l'économie européenne, Bank of America Merill Lynch

Jacques CAILLOUX, économiste en chef pour l'Europe, Normura International

CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2013

Comme l'année précédente, le programme de travail pour 2013 a été élaboré en deux temps, pour tenir compte du processus de réforme du système de retraite défini lors de la Grande Conférence sociale de juillet 2012 et dont la phase de diagnostic, confiée au COR, a donné lieu à l'adoption le 19 décembre 2012 du 11^e rapport du COR sur les perspectives financières et le 22 janvier 2013 du 12^e rapport sur l'état des lieux du système. La Commission pour l'avenir des retraites, installée par le gouvernement le 27 février 2013, a ensuite mené un travail de consultation et formulé, à la lumière des travaux du COR, dans un rapport remis le 14 juin 2013, différentes pistes de réforme du système à court, moyen et long terme. Ces travaux ont alimenté la phase de concertation initiée par le gouvernement, depuis la Grande Conférence sociale des 20 et 21 juin 2013 jusqu'à la présentation, au conseil des ministres du 18 septembre, d'un projet de loi, définitivement adopté par le Parlement le 18 décembre 2013. La loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraite a été promulguée le 20 janvier 2014.

Le programme de travail du premier semestre 2013, examiné et adopté en séance plénière le 26 février 2013, a visé à fournir des compléments aux résultats globaux des projections financières du système de retraite réalisées fin

2012 par le COR dans le cadre de son 11^e rapport. Dans la foulée, le Conseil a souhaité que des fiches pédagogiques reprenant les principaux éléments du diagnostic contenus dans les 11^e et 12^e rapports soient préparées et diffusées le plus rapidement possible courant avril, dans la perspective des discussions à venir sur la question des retraites. La séance du mois de juin a été consacrée à l'audition de Yannick Moreau, présidente de la Commission pour l'avenir des retraites, qui a présenté les grandes lignes du rapport de la Commission.

Le programme de travail pour le second semestre 2013 a été examiné et adopté en séance plénière le 9 juillet 2013.

Les séances ont visé à répondre à certaines demandes spécifiques exprimées par le Conseil, notamment sur les structures de financement des régimes de retraite et les comparaisons public/privé, et à préparer la réflexion sur le pilotage du système, en lien avec la nouvelle procédure prévue par la loi à partir de 2014. À ce titre, le Conseil a notamment rendu en septembre 2013 son dernier avis technique sur la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein, concernant la génération ayant eu 56 ans dans l'année.

Séances plénières	Thèmes
19 décembre 2012	Examen et adoption du 11 ^e rapport du COR sur les projections financières à l'horizon 2060
22 janvier 2013	Examen et adoption du 12 ^e rapport du COR sur un état des lieux du système de retraite
26 février 2013	Compléments aux perspectives du système de retraite en 2020, 2040 et 2060 <i>Variantes (démographie, activité et législation)</i> <i>Projections de taux de remplacement sur cas-types public/privé</i>
26 mars 2013	Compléments aux perspectives du système de retraite en 2020, 2040 et 2060 <i>Les projections régime par régime</i>
28 mai 2013	Les Français et la retraite : résultats d'enquêtes récentes
27 juin 2013	Audition de Yannick Moreau, présidente de la Commission pour l'avenir des retraites
9 juillet 2013	Le rôle des retraités dans la société
25 septembre 2013	La prévisibilité du montant de la retraite pour les assurés Avis technique sur la durée d'assurance de la génération 1957
22 octobre 2013	Les outils statistiques et les systèmes d'information sur les retraites
18 novembre 2013	Colloque annuel « Les retraités et leur logement »
26 novembre 2013	Les structures de financement des régimes de retraite
17 décembre 2013	État des lieux sur l'épargne retraite



TRAVAUX ET PUBLICATIONS

Le 11^e rapport

Le 11^e rapport du COR, *Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060*, a été adopté dans son ensemble lors de la séance du 19 décembre 2012 et remis au Premier ministre le jour-même.

Après une présentation des hypothèses relatives à la démographie, à l'économie et à la législation, le rapport détaille les résultats des projections. Il précise les perspectives financières de l'ensemble du système ainsi que les perspectives de retraite pour les assurés, concernant l'évolution des âges effectifs de départ à la retraite et le niveau relatif des pensions, à différents horizons (2020, 2040 et 2060). La dernière partie est consacrée aux conditions d'équilibre du système de retraite à ces différents horizons, à partir de l'abaque associé aux projections ; l'abaque vise à illustrer la diversité des choix possibles et à fournir les ordres de grandeur des efforts nécessaires pour parvenir à l'équilibre financier du système de retraite à un horizon donné.

Le point presse tenu par le président le jour même a réuni plus de 20 journalistes, représentant toutes les grandes agences de presse généralistes et spécialisées, les radios et télévi-

sions nationales ainsi que l'ensemble des grands quotidiens et périodiques. Plusieurs interviews et la participation du président à des émissions ont complété cette large présence médiatique. Au total, plus de 700 articles ont traité du rapport au moment de sa sortie. Le rapport a été édité à La Documentation française, en 800 exemplaires.

Le 12^e rapport

Le 12^e rapport du COR, *Retraites : un état des lieux du système de retraite français*, a été adopté le 22 janvier 2013 et remis au Premier ministre le lendemain.

Après un rappel des principales caractéristiques du système de retraite français et de certaines données sur le niveau de vie des retraités et le pilotage institutionnel, le rapport pose plus largement la question de l'adéquation du système à ses objectifs. Sont ainsi successivement examinées la pérennité financière et l'équité entre les générations – deux objectifs interdépendants –, la contributivité liée au cœur du système, la solidarité en matière de retraite en regard des évolutions de la société, différentes dimensions de l'équité du système au sein d'une génération, et enfin l'information, la simplification et la lisibilité, nécessaires à la confiance des assurés dans le système de retraite. Les réflexions contenues dans le rapport constituent des pistes de travail dans la perspective d'une évolution du système de retraite.

Une trentaine de journalistes (agences de presse, radios, TV, périodiques généralistes et spécialistes) ont assisté au point presse du 23 janvier tenu par le président. Ce dernier a également répondu les jours suivants à des demandes d'intervention de la presse radiotélévisée. Au total, près de 200 articles ont fait référence au rapport au moment de sa sortie. Le rapport a été édité à La Documentation française, en 800 exemplaires.

Fait marquant 2013 : la deuxième édition des fiches pour l'information et le débat

Comme en 2003, afin d'alimenter la réflexion sur l'avenir des retraites dans le cadre du processus de réforme, le Conseil a souhaité la diffusion d'un document à caractère pédagogique, à destination d'un large public.

Ce document, intitulé *Retraites : douze fiches pour l'information et le débat*, présente, sous la forme de fiches approfondies mais synthétiques, les données du diagnostic sur les retraites issues des 11^e et 12^e rapports, en trois parties : « pour aller à l'essentiel », « pour comprendre les perspectives à court, moyen et long terme », enfin « pour aller plus loin ».

Le document a été tiré à 1 000 exemplaires et, comme l'ensemble des publications, est disponible sur le site internet du Conseil.

L'avis technique sur la durée d'assurance applicable à la génération née en 1957

Selon une procédure déjà suivie en juillet 2011 et en juillet 2012 concernant la génération 1955 et la génération 1956, le Conseil a rendu, pour la dernière fois, son avis technique portant sur la durée d'assurance de la génération 1957 lors de sa séance plénière du 25 septembre 2013.

La loi du 9 novembre 2010 prévoyait en effet que la détermination de la durée d'assurance requise par les personnes âgées de 56 ans pour une retraite à taux plein donne lieu chaque année à un avis technique du COR, avant l'adoption par le gouvernement d'un décret fixant cette durée. Cet avis technique a indiqué que, pour la génération née en 1957 qui aura 60 ans en

2017, l'application de la règle définie par la loi de 2003, eu égard à l'espérance de vie à 60 ans telle qu'estimée par l'INSEE, conduisait à une durée d'assurance de 166 trimestres (41 ans et demi) pour une retraite à taux plein, inchangée par rapport à celle de la génération précédente née en 1956.

Le décret n° 2013-1155 du 13 décembre 2013 a suivi l'avis technique du COR.

Le Conseil a rendu son dernier avis technique sur le sujet dans la mesure où la durée d'assurance requise pour les générations nées à partir de 1958 est désormais fixée dans la loi (article 2 de la loi du 20 janvier 2014).



SÉANCES PARTICULIÈRES

En début d'année, le Conseil a poursuivi ses travaux sur les projections réalisées dans le cadre du 11^e rapport, *Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060*, en examinant différents compléments. La séance du 26 février a permis d'analyser les résultats sur le solde financier du système de retraite de variantes en matière de démographie (impact d'hypothèses alternatives de fécondité, d'espérance de vie et de flux migratoire), d'activité et de législation (impact de l'ensemble des mesures législatives intervenues depuis 2010 et impact de la poursuite de l'allongement de la durée d'assurance requise après la génération 1960) ainsi que les perspectives d'évolution des taux de remplacement pour plusieurs profils types de salariés du secteur privé et de la fonction publique d'État appartenant aux générations qui partiront à la retraite aux différents horizons de l'exercice de projection (générations 1950 à 1990). Lors de la séance du 26 mars, le Conseil a examiné les résultats détaillés (solde financier, âge effectif moyen de départ à la retraite, pension moyenne, etc.) des projections régime par régime, dont l'agrégation a conduit aux résultats globaux présentés dans le 11^e rapport.

La séance du 28 mai a fait le point sur les résultats d'enquêtes réalisées récemment auprès des Français et qui traitent de grandes thématiques concernant la retraite : motivations de départ à la retraite, circonstances du passage de l'emploi à la retraite, droit à l'information individuelle en matière de retraite, enfin opinions et attentes vis-à-vis du système de retraite et de ses évolutions.

La séance du 27 juin a été consacrée à l'audition de Yannick Moreau, présidente de la Commission pour l'avenir

des retraites, qui a présenté les grandes lignes du rapport *Nos retraites demain : équilibre financier et justice*.

Le 9 juillet, le Conseil a pour la première fois consacré toute une séance au thème du rôle des retraités dans la société, sous l'angle notamment de leur participation à la vie associative, des aides (en temps ou en argent) qu'ils apportent à d'autres personnes et de la richesse ainsi créée au niveau macroéconomique.

La séance du 25 septembre a été l'occasion d'illustrer la question de la prévisibilité du montant des pensions pour les personnes proches de la retraite, en analysant les effets, sur les droits à retraite des personnes et sur l'information délivrée par le GIP Info Retraite, des évolutions des paramètres de calcul des pensions à l'approche de la retraite.

Le Conseil s'est intéressé, lors de la séance du 22 octobre, au système statistique d'information sur les retraites, c'est-à-dire à l'ensemble des sources de données qui peuvent être mobilisées pour connaître les caractéristiques des retraites, des retraités et des cotisants, sans lesquelles il ne serait pas possible de piloter le système de retraite, c'est-à-dire de le faire évoluer suivant des indicateurs pour qu'il réponde mieux à ses objectifs. Les besoins en matière de statistiques pour l'avenir ont en outre été évoqués.

La séance du 26 novembre a permis d'apprécier la diversité des modes de financement des régimes de retraite de base et complémentaires. Ont successivement été examinés la nature des ressources qui participent à leur financement (cotisations, impôts et taxes, transferts de compensation démographique, etc.), les mécanismes d'équilibrage (subventions d'équilibre, constitution de réserves ou recours à l'endettement) et le poids des dispositifs de

solidarité (en cas de chômage ou de maladie, par exemple). La grande diversité des situations rend peu pertinente la comparaison directe des structures de financement entre régimes et les résultats d'une comparaison des différentes structures de financement selon des conventions homogénéisées ont été discutés.

Enfin, le Conseil a examiné, lors de sa séance du 17 décembre, la situation des dispositifs d'épargne financière en lien avec la retraite (épargne retraite, épargne salariale et assurance-vie) en France et à l'étranger, en particulier l'expérience de trois pays (Allemagne, Royaume-Uni, Suède) qui ont développé des dispositifs publics d'épargne retraite ou des dispositifs de subventions publiques à l'épargne individuelle en vue de la retraite.

PARTENARIATS ET ENQUÊTES

Le Secrétariat général du COR a fait partie en 2013 du comité de pilotage des enquêtes sur les accords seniors et les préretraites menées par la DARES. Il est intervenu, comme discutant, au séminaire de restitution de l'enquête sur les accords seniors organisé le 24 septembre 2013 par la DARES (les résultats de ces études ont été présentés lors d'une séance du COR en février 2014). L'enquête sur les préretraites d'entreprise a fait l'objet d'un séminaire de présentation le 28 janvier 2014, organisé par la DARES, et devrait donner lieu à une publication des principaux résultats par la DARES courant 2014.

Le Secrétariat général a également participé au comité d'exploitation de l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), qui s'est déroulée sur le terrain fin 2012 et dont le COR a cofinancé la réalisation. Cette enquête a livré des résultats inédits sur les conditions de logement, le parcours et les conditions de vie des allocataires du minimum vieillesse, permettant de mieux connaître la population des retraités pauvres. Ces premiers résultats ont été présentés au COR lors de la séance du 22 janvier 2014.

France Stratégie a par ailleurs signé pour le COR, le 2 septembre 2013, une convention de partenariat avec l'université Paris-Dauphine pour cofinancer la vague 5 de l'enquête SHARE. Cette enquête européenne suit depuis 2004 un échantillon de ménages dont au moins un membre est âgé de 50 ans ou plus, avec une interrogation tous les deux ans. La vague 5 a été collectée fin 2013-début 2014. Le Secrétariat général du COR a en outre participé à une journée d'étude le 11 octobre 2013 rassemblant les chercheurs effectuant des travaux en économie du vieillissement à partir de l'enquête SHARE.

Enfin, le Secrétariat général a continué à faire partie en 2013 du comité de pilotage de l'enquête barométrique « Motivations de départ à la retraite », que



le COR co-finance, et dont la troisième vague d'interrogations (portant sur les personnes parties à la retraite entre juillet 2012 et juin 2013) sera réalisée courant mars-avril 2014. Cette nouvelle vague de l'enquête permettra d'apprécier l'évolution des déterminants du départ à la retraite depuis deux ans, notamment sous l'effet de la réforme de 2010. Elle s'enrichit de deux nouveaux sous-échantillons, l'un constitué de nouveaux retraités de la fonction publique d'État, l'autre de nouveaux retraités de la CNRACL¹² (régime des collectivités locales et des hôpitaux).

(12) CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

LES AUTRES FORMES D'EXPRESSION DU CONSEIL

Le colloque annuel

Dans le cadre de sa mission d'information, le COR organise chaque année un colloque mais, compte tenu d'un calendrier de travail très chargé en fin d'année 2012 avec la réalisation des 11^e et 12^e rapports, le colloque initialement fixé le 6 décembre 2012 a été reporté et s'est tenu le 18 novembre 2013.

Ce 11^e colloque avait pour thème « Les retraités et leur logement ». Après une présentation des données de cadrage relatives aux conditions de logement des retraités, il a permis d'analyser leurs comportements en matière de mobilité résidentielle, d'adaptation du logement et de cohabitation intergénérationnelle. La question des possibilités qui leur sont offertes, en France et à l'étranger, pour récupérer leur patrimoine immobilier sous forme de liquidités, a également été examinée. La Caisse des Dépôts a fait part de son expérience d'organisme impliqué à divers titres dans le logement des personnes âgées et des pistes de réflexion quant aux aspirations des retraités et aux opportunités qui leur sont offertes en matière de logement ont été dégagées.

Près de 200 personnes ont assisté au colloque. Les actes ont été édités à La Documentation française, en 600 exemplaires.

La lettre du Conseil d'orientation des retraites

Le COR publie une à deux fois par an *La lettre du Conseil d'orientation des retraites*.

Le 7^e numéro, paru en juillet 2013, présente, avec le souci de la précision, les règles de calcul de la retraite en France et à l'étranger (conditions d'ouverture des droits, modes de calcul de la durée et de revalorisation des pensions, modulations du montant de pension selon l'âge et la durée). La comparaison des règles de calcul de la retraite est

en effet un exercice difficile, car des termes identiques (durée, âge, etc.) peuvent recouvrir des réalités différentes selon les pays. Il est à noter que le COR mène régulièrement des études comparatives, à titre illustratif des problématiques traitées pour la France, sur la base d'un panel de dix pays choisis pour la diversité de leurs systèmes de retraite : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Les interventions publiques et les contributions écrites

En 2013, le président et le Secrétariat général du COR ont assuré une trentaine d'interventions. Les 11^e et 12^e rapports ont fait l'objet de nombreuses présentations, qui ont abordé plus largement la problématique de l'avenir du système et ses évolutions face au vieillissement de la population.

Les demandes ont émané de publics très divers, principalement des acteurs de la retraite (organisations syndicales, caisses de retraite, secteur de l'épargne retraite, etc.), des universités ou des écoles (EN3S notamment). Une délégation du FMI et deux délégations étrangères, l'une composée de parlementaires allemands, l'autre de représentants d'institutions mexicaines du secteur social, ont sollicité une rencontre avec le président et le Secrétariat général du COR, à propos du Conseil lui-même (missions, mode de fonctionnement, etc.) et du système de retraite français (situation financière, voies de réforme, etc.). Le Secrétariat général du COR a également par-

ticipé à l'académie de la Sécurité sociale organisée par le centre de formation de l'Organisation internationale du travail à Turin pour présenter le Conseil à des responsables africains.

Dans la perspective de l'examen du projet de loi sur les retraites, le président et le Secrétariat général du COR ont été auditionnés à plusieurs reprises dans le cadre de commissions ou de délégations parlementaires (Affaires sociales, Droits des femmes) et sont également intervenus auprès de groupes de travail à l'Assemblée nationale. Ils ont par ailleurs rédigé des articles pour des revues spécialisées et certains sites d'information plus généralistes sur internet.

Notons enfin, dans le cadre du suivi des indicateurs de performance, que le COR a fait l'objet de 3 930 citations (contre 1 280 en 2012) dans les médias¹³ (surtout spécialisés) et que 73 890 documents PDF en ligne (contre 46 830 en 2012) sur son site internet¹⁴ ont été téléchargés en 2013.

(13) Source : Kantarmedia.

(14) Source : Piwik.



COMPOSITION DU COR

Président

Raphaël HADAS-LEBEL, président de section honoraire au Conseil d'État

Parlementaires

Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire

Isabelle DEBRÉ, sénatrice des Hauts-de-Seine

Christiane DEMONTÈS, sénatrice du Rhône

Jacqueline FRAYSSE, députée des Hauts-de-Seine

Jean-Christophe FROMANTIN, député des Hauts-de-Seine

Michel ISSINDOU, député de l'Isère

Denis JACQUAT, député de la Moselle

Georges LABAZÉE, sénateur des Pyrénées-Atlantiques

Partenaires sociaux

Éric AUBIN, membre du bureau confédéral de la CGT

Jean-Louis BESNARD, représentant de l'UNSA

Yves CANÉVET, secrétaire confédéral de la CFDT

Pierre-Yves CHANU, conseiller confédéral de la CGT

Valérie CORMAN, directrice de la protection sociale du MEDEF

Aude FERNANDEZ, représentante de la FNSEA

Christian GUICHARDON, représentant de l'UNAPL

Jean-Pierre HUTIN, représentant de la CGPME

Serge LAVAGNA, secrétaire nationale du pôle protection sociale de la CFE-CGC

Jean-Louis MALYS, secrétaire national de la CFDT

Régis METZGER, représentant de la FSU

Philippe PIHET, secrétaire confédéral de FO

Patrick POIZAT, secrétaire confédéral chargé des retraites de la CFTC

Albert QUENET, président de la commission sociale de l'UPA

Philippe SOUBIROUS, secrétaire fédéral de la Fédération générale des fonctionnaires de FO

Claude TENDIL, président de la commission protection sociale du MEDEF

Représentants des familles et des retraités

Sylvain DENIS, vice-président du Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA)

Maurice ODIN, conseiller technique de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)

Représentants des administrations

Julien DUBERTRET, directeur du Budget

Sandrine DUCHÊNE, directrice générale adjointe du Trésor

Thomas FATOME, directeur de la Sécurité sociale

Marie-Anne LEVÊQUE, directrice générale de l'Administration et de la fonction publique

Jean PISANI-FERRY, commissaire général à la stratégie et à la prospective

Emmanuelle WARGON, déléguée général à l'Emploi et à la formation professionnelle

Personnalités qualifiées

Didier BLANCHET, rédacteur en chef de la revue Économie et statistique de l'INSEE

Jean-Michel CHARPIN, inspecteur général des Finances

Étienne MARIE, inspecteur général des Affaires sociales

Monika QUEISSER, chef de la division des politiques sociales de l'OCDE

Philippe VIVIEN, directeur général du Groupe ALIXIO

Serge VOLKOFF, chercheur invité au Centre d'études de l'emploi (CEE)

RAPPORTS ET DÉBATS

Le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) a travaillé sur trois thèmes en 2013 :

- les aides aux entreprises en faveur de l'emploi ;
- les emplois durablement vacants et les difficultés de recrutement ;
- l'évolution des formes d'emploi.

Le Conseil s'est réuni à 22 reprises, 12 en séance plénière et 10 en réunion de travail :

- 3 séances plénières ont été consacrées aux travaux sur les aides aux entreprises en faveur de l'emploi (les travaux sur ce thème avaient débuté au second semestre 2012). Deux rapports ont été adoptés en avril 2013 ;
- 6 séances plénières et 6 réunions de travail ont été dédiées aux emplois durablement vacants et aux difficultés de recrutement entre février et juin 2013. Le rapport correspondant a été adopté le 30 septembre ;
- 3 séances plénières et 4 réunions de travail entre octobre et décembre 2013 ont été consacrées à l'évolution des formes d'emploi. Le rapport a été adopté en 2014.

Au cours de ses travaux, le Conseil a auditionné 45 experts de 36 organismes. Certains experts ou organismes ont été auditionnés plusieurs fois, sur des thèmes différents.

Les aides aux entreprises en faveur de l'emploi

Dans le cadre de la feuille de route issue de la première Grande Conférence sociale, Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, a demandé au Conseil d'orientation pour l'emploi de réaliser une « évaluation contradictoire des aides aux entreprises en faveur de l'emploi », pour « juger de leur pertinence en termes de développement économique et d'emploi ».

Le Conseil a débuté ses travaux à l'automne 2012. Deux rapports ont été adoptés le 25 avril 2013.

Un premier rapport, intitulé *Les aides aux entreprises en faveur de l'emploi : évaluation d'ensemble*, porte un regard global sur ces aides en donnant une vision d'ensemble des dispositifs et montants en jeu et en abordant plusieurs problématiques transversales.

Un second rapport, intitulé *Les aides aux entreprises en faveur de l'emploi : évaluation des principaux dispositifs, rassemble et met en perspective*, pour la première fois dans un document unique, les résultats des évaluations des principaux dispositifs d'aides publiques : les allègements généraux de cotisations sociales patronales sur les bas salaires ; les exonérations zonées ; les aides en faveur de l'alternance ; les contrats aidés ; les aides aux entreprises en matière d'anticipation, de prévention et d'accompagnement des mutations économiques ; le taux réduit de TVA

dans le secteur de l'entretien du logement et celui de la restauration.

Dans ces rapports, le Conseil a proposé d'améliorer la gouvernance et la cohérence de notre système d'aides et a souhaité une meilleure information, donc plus de transparence, dans le domaine des aides des collectivités locales, estimant que l'autonomie de ces dernières ne saurait justifier l'insuffisance des informations actuellement disponibles, qu'il s'agisse du montant des aides accordées ou de leurs conditions d'attribution.

Le COE demande également que soient stabilisés, pour la durée de la législature, les allègements de cotisations sur les bas salaires et l'effort global en faveur de l'alternance, deux politiques dont l'effet sur l'emploi des catégories les plus vulnérables sur le marché du travail est particulièrement significatif. Concernant les allègements de cotisations sur les bas salaires, le Conseil recommande que cette stabilité s'accompagne de politiques orientées vers l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation à l'évolution des marchés extérieurs. Il indique que si l'existence de trappes à bas salaires n'est pas démontrée, d'autres politiques doivent néanmoins être menées en parallèle pour les éviter.

Le Conseil préconise enfin l'élaboration d'une doctrine d'emploi des différentes méthodes de conditionnalité qui peuvent être utilisées en vue d'améliorer le rapport coût/efficacité des aides publiques.

Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement

Le Conseil a décidé, en décembre 2012, d'engager une réflexion sur la question des « emplois vacants ». Cette thématique est mise en avant de façon récurrente dans le débat public pour illustrer l'idée d'un marché du travail qui fonctionnerait mal, avec la persistance d'emplois non pourvus dans les entreprises. Les termes « emplois vacants », « offres non pourvues », « métiers en tension », « pénurie de main-d'œuvre », « difficultés de recrutement », souvent confondus, reflètent cependant des réalités diverses, mal éclairées par la statistique. Les membres du Conseil ont donc jugé nécessaire de se saisir de ce sujet et d'en clarifier les termes, les ordres de grandeur et les enjeux, et d'identifier les principaux secteurs concernés par les difficultés de recrutement. Le rapport *Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement* a été adopté le 30 septembre 2013.

Le Conseil a d'abord clarifié les différentes notions utilisées dans le débat public et objectivé la problématique des emplois vacants souvent sujette à controverses.

Les employeurs déclarent qu'une proportion significative de leurs recrutements est difficile. Le Conseil a montré que ces difficultés touchent inégalement les métiers et les territoires. Sur le plan statistique, ces difficultés se traduisent par deux phénomènes : les emplois durablement vacants et les abandons de recrutement. En 2012, sur les seules offres déposées à Pôle emploi, 215 000 ont été satisfaites en plus de trois mois et 116 300 ont été retirées faute de candidats (chiffres Pôle emploi).



À partir de ces données, mais aussi en recoupant avec d'autres sources, le Conseil a montré que certains ordres de grandeur ressortent :

- environ un quart à un tiers des recrutements sont jugés difficiles par les employeurs (sources déclaratives employeurs) ;
- de l'ordre de 570 000 offres ne sont satisfaites que dans un délai de trois mois ou plus, sur l'ensemble du marché du travail (extrapolation) ;
- environ 400 000 tentatives de recrutement sont abandonnées chaque année faute de candidats (extrapolation à partir de plusieurs sources).

Le COE a souligné que les difficultés de recrutement les plus importantes apparaissent notamment dans les métiers des industries mécaniques et du travail des métaux ; de l'électricité et de l'électronique ; des industries graphiques ; de la maintenance ; de la santé ; de l'informatique ; du commerce, mais aussi dans les métiers de l'hôtellerie-restauration, les aides à domicile, les conducteurs ou encore les métiers de bouche. Selon les métiers, les difficultés de recrutement peuvent être relativement homogènes sur l'ensemble du territoire ou davantage localisées. Le Conseil a regretté que les travaux d'identification des métiers connaissant ces difficultés, menés au niveau de ces territoires, y soient trop souvent réalisés avec des méthodes hétérogènes et une exploitation inégale.

Le Conseil a avancé plusieurs propositions afin de lutter contre les difficultés de recrutement, autour de trois axes :

1. Améliorer la connaissance statistique des « emplois vacants », des offres durablement non pourvues et des difficultés de recrutement (par exemple, publication régulière par Pôle emploi des données sur les offres non pourvues) et favoriser l'appropriation et un meilleur usage de ces informations par les acteurs concernés (branches professionnelles, acteurs locaux, services publics de l'emploi, de l'éducation). Cela passe notamment par une meilleure coordination des travaux, une harmonisation accrue des méthodes, une meilleure coopération entre les acteurs.

2. Lutter de façon continue et durable contre les difficultés de recrutement :

- faire en sorte que les entreprises puissent recruter plus facilement des personnes ayant les compétences dont elles ont besoin. Cela nécessite notamment d'avoir une offre de formation plus réactive et, de façon plus spécifique, de mobiliser certains outils de formation pour réduire les difficultés de recrutement ;
- améliorer l'attractivité des emplois donnant lieu à des difficultés de recrutement, par une plus grande mobilisation des branches professionnelles (négociations sur les salaires et les conditions de travail, sensibilisation des entreprises de la branche, actions de communication sur l'image de certains métiers, etc.) ;
- faire évoluer les pratiques de recrutement, en privilégiant une approche par les compétences, en diversifiant les profils ;

- mobiliser davantage Pôle emploi, en identifiant les offres d'emploi qui, soit concernent des métiers connaissant des difficultés structurelles, soit ne sont pas pourvues ou n'ont fait l'objet d'aucune candidature au bout d'un certain laps de temps, et en traitant ces offres de manière spécifique.

3. Tant que ces politiques de lutte durable contre les difficultés de recrutement n'ont pas porté tous leurs fruits, engager régulièrement des actions plus ponctuelles pour résorber le stock d'emplois durablement non pourvus.

L'évolution des formes d'emploi

En octobre 2013, le Conseil d'orientation pour l'emploi a commencé ses travaux sur l'évolution des formes d'emploi. Les travaux existants n'ayant étudié que de manière distincte les différentes formes d'emploi, le Conseil a estimé nécessaire de porter un regard global sur leur évolution, d'en analyser les causes, d'en identifier les enjeux pour les personnes, les entreprises et le fonctionnement global de l'économie, et d'en mesurer les conséquences, en particulier en termes de création d'emploi.

Les modalités du travail et de l'emploi ont beaucoup évolué. Cela s'est d'abord traduit par le développement des formes d'emploi dites « atypiques », qu'il s'agisse des CDD, de l'intérim ou de l'emploi à temps partiel. Les conditions d'exercice de ces emplois ont elles-mêmes beaucoup changé. La durée moyenne des CDD tend, par exemple, à se raccourcir et la pratique des horaires atypiques se répand. Plus récemment, des formes nou-

velles d'emploi salarié se sont développées à partir de formes juridiques innovantes (portage salarial, groupements d'employeurs) ou des modalités d'exercice modernisées, comme le télétravail qui concerne un nombre croissant d'entreprises et de salariés. Ces évolutions ne concernent pas seulement le champ de l'emploi salarié. La création d'entreprise a connu un nouvel essor, et une nouvelle forme d'activité indépendante, l'auto-entrepreneuriat, s'est très rapidement développée. La frontière entre salariat et travail indépendant s'est également déplacée avec l'apparition de nouvelles formes de relation entre les entreprises et les travailleurs. Les travaux du Conseil sur ce thème se sont poursuivis en 2013, jusqu'à l'adoption du rapport qui a eu lieu en avril 2014.



AUTRES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL

Colloque annuel

Ce colloque s'est tenu à la Maison de la Chimie le 26 septembre 2013 en partenariat avec *Les Échos* et Europe 1. Le thème retenu était « Changer de métier : quels risques ? quels enjeux ? quelles opportunités ? ».

Les reconversions professionnelles seront certainement amenées à progresser dans les années à venir, du fait notamment de l'accélération de phénomènes en cours : mutations technologiques, évolution des politiques de gestion des emplois et des compétences dans les entreprises, voire transformation des formes d'emploi. Beaucoup de salariés, parce qu'ils aspirent au changement ou qu'ils redoutent le déclin du secteur dans lequel ils travaillent, envisagent de changer d'activité.

Cette problématique soulève de nombreuses questions : qu'entend-on par « reconversion professionnelle » ? qu'en est-il aujourd'hui, en période de crise, en France et à l'étranger ? comment concilier les besoins de l'économie et les aspirations des personnes ? comment anticiper au mieux un changement de métier ? sur quels outils s'appuyer ? quels sont les

freins à la reconversion ? notre système de formation est-il adapté ? alors que la mobilité est de plus en plus valorisée dans le débat public, qu'en est-il dans l'entreprise ?

Des experts – économistes, sociologues, psychologues – ont apporté des réponses lors du colloque. Des témoignages de salariés et d'employeurs ont enrichi les débats. En complément, une enquête COE/OpinionWay « Opinions et attitudes des employeurs face aux reconversions professionnelles » a permis d'analyser la perception des DRH et des chefs d'entreprise sur ces changements de métier.

Plus de cinq cents personnes ont assisté à ce colloque, ouvert par Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Un document sur les reconversions professionnelles a ensuite été élaboré par le Secrétariat général regroupant les principaux chiffres et faits, la synthèse des actes et de l'étude *ad hoc* commandée à Opinionway. Ce document, comme tous nos rapports, a été adressé à l'ensemble de notre base institutionnelle.

Contributions externes

La présidente du COE, Marie-Claire Carrère-Gée, et le secrétaire général, Hugues de Balathier, sont régulièrement amenés à présenter les travaux du Conseil dans le cadre d'auditions demandées par les commissions ou missions d'information parlementaires.

Par ailleurs, le COE a été régulièrement sollicité par des instances ou par des acteurs du champ de l'emploi afin d'intervenir dans des colloques ou manifestations. À titre d'exemple, Marie-Claire Carrère-Gée a été amenée à plusieurs reprises à commenter nos différents travaux, notamment le rapport sur les politiques de l'emploi mises en œuvre dans les pays développés depuis la crise. Elle a présenté les rapports sur les aides aux entreprises en faveur de l'emploi devant le groupe « Aides à l'industrie » du Conseil national de l'industrie (CNI) en juin 2013. Elle a également participé aux 5^{es} dialogues de l'emploi de la formation des personnes handicapées à Bercy. Hugues de Balathier est intervenu le 13 novembre dans le cadre du colloque « La DARES a 20 ans » sur les défis à relever en matière d'information sociale et le 20 novembre, à l'AMEF (Association Métiers Entreprises et Formations) sur les reconversions professionnelles.

IMPACT SUR LA DÉCISION PUBLIQUE

Plusieurs réformes et mesures initiées par le gouvernement et les partenaires sociaux correspondent à des préconisations formulées par le Conseil d'orientation pour l'emploi. Par exemple : réforme du chômage partiel, mesures prises en matière d'orientation scolaire et professionnelle, simplification des libellés des diplômes, meilleure transparence sur les débouchés des différentes formations, réforme de la formation professionnelle, renforcement des moyens de Pôle emploi et meilleure personnalisation de l'accompagnement, amélioration de l'effort de formation pour les demandeurs d'emploi, allègements de charges sur les entreprises pour améliorer leur compétitivité, avec des contreparties en termes d'emploi.

Par ailleurs, dans le rapport *Illettrisme et emploi*, les membres du Conseil avaient proposé que la lutte contre l'illettrisme soit déclarée Grande Cause nationale. Afin de soutenir la requête du Conseil, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme



(ANLCI) avait fédéré un collectif de 61 organisations nationales, conformément à la réglementation qui prévoit que la Grande Cause nationale doit être portée par un collectif d'organismes à but non lucratif. Ce label a été attribué à ce collectif en mars 2013 par le Premier ministre. Il a permis la mobilisation de tous les acteurs et d'engager de nouvelles actions publiques pour lutter contre l'illettrisme.

Enfin, le rapport *Emplois durablement vacants* a contribué à mettre de nouveau en exergue le sujet des offres non pourvues et des difficultés de recrutement. Le dossier technique de la Grande Conférence sociale de juillet 2013 faisait référence aux travaux intermédiaires du COE (déjà rendus publics sur son site internet). Les préconisations du COE ont été mises à profit avec la mise en place du plan « 30 000 formations prioritaires pour l'emploi » annoncé lors de la Grande Conférence sociale, mis en œuvre en 2013 et prolongé pour 2014. Conformément à l'une des recommandations du COE, la DARES a mis en place un comité de pilotage pour l'édition d'une nouvelle enquête OFER sur les recrutements (modalités de recrutement ; canaux de recrutement ; échecs et difficultés de recrutement ; qualité de l'appariement) auquel le COE a été invité à participer.

LISTE DES AUDITIONS

Les aides aux entreprises en faveur de l'emploi

Séance plénière
15 janvier 2013

Auditions de Jean-François Carencu, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, de René-Paul Savary, président du Conseil général de la Marne, pour l'ADF, et de François Bonneau, président du Conseil régional du Centre, pour l'ARF.

Séance plénière
19 mars 2013

Auditions de Claude Lion et de Corinne Soussia, conseillers référendaires à la Cour des comptes.

Séance plénière
25 avril 2013

Adoption des rapports *Aides aux entreprises en faveur de l'emploi : évaluation d'ensemble et évaluation des principaux dispositifs*.

Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement

Séance plénière 19 février 2013	Auditions de Francis Kramarz, directeur du Centre de recherche en économie et statistique (CREST), et d'Antoine Magnier, directeur de la DARES.
Réunion de travail 26 mars 2013	Auditions de Morgan Oyaux, directeur des affaires sociales de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), pour la filière « Agroalimentaire et agro-industrie », de Pierre Monfort, directeur de la formation du groupe DCNS pour la filière « Construction et réparation navales », et de Pierre Greffet, chef du bureau de l'économie, des risques et des perceptions de l'environnement au Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable, pour la filière « Éco-industries ».
Réunion de travail 2 avril 2013	Auditions de Jean-Louis Hunault, président du Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif (SIMV), pour la filière « Industries et technologies de santé », de Jacques Fauritte, co-président (CFDT - F3C) de l'Observatoire du numérique, et de Michel Senaux, pour la filière « Technologies et services de l'information et de la communication », et d'André Thinières, chargé de mission Formation - Management des compétences à la Fédération des industries ferroviaires (FFI), pour la filière « Construction ferroviaire ».
Réunion de travail 9 avril 2013	Auditions de Laurent Baudart, délégué général, et de Jean-Renaud Roy, délégué aux relations institutionnelles, Syntec Numérique, de Jean-Louis Zanda, chercheur à Pôle Emploi, et de Dominique Huard, directeur de la Maison de l'emploi et de la formation du Pays de la Région mulhousienne.
Séance plénière 21 mai 2013	Auditions de Jean Bassères, directeur général du Pôle emploi, et d'Emmanuelle Wargon, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).
Réunion de travail 28 mai 2013	Auditions d'Arnaud de La Tour, président du PRISME, de Françoise Diard, responsable du Pôle « Emploi – Gestion des compétences », UIMM, et de Rémi Bordet, directeur des services publics, AFPA.



**Réunion de travail
4 juin 2013**

Auditions de Jean-Marie Marx, directeur général, et de Pierre Lamblin, directeur du Département Études et Recherche, APEC, et de Guillaume Folléa, responsable du Pôle Observation et prospective, CREFOR (OREF Haute-Normandie).

**Séance plénière
18 juin 2013**

Auditions de Véronique Deprez-Boudier, chef du département Travail-Emploi, Commissariat général à la stratégie et à la Prospective (CGSP), et de Wallis Goelen, chef de l'unité compétences, mobilité et services de l'emploi, Direction générale emploi, affaires sociales et inclusion, Commission européenne.

**Réunion de travail
25 juin 2013**

Auditions de Xavier Royer, co-animateur du comité « Observatoires et certifications », Comité paritaire national pour la formation professionnelle (CPNFP), et de Christophe Sadok, directeur de la prospective et de l'évolution de l'offre, AFPA.

**Séance plénière
9 juillet 2013**

Auditions d'Antoine Foucher, directeur des Relations sociales, de l'éducation et de la formation, MEDEF, pour une présentation de l'Observatoire Tendance Emploi Compétence, et d'un représentant de chaque organisation patronale membre du Conseil (MEDEF, CGPME, UPA, UNAPL, FNSEA), pour une présentation de la position de leur organisation sur le thème des « emplois vacants ».

**Séance plénière
17 septembre**

Discussion générale sur le diagnostic du rapport.

**Séance plénière
30 septembre 2013**

Adoption du rapport « Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement ».

L'évolution des nouvelles formes d'emploi

Séance plénière 15 octobre 2013	Auditions de Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'INSEE, et Corinne Prost, chef du Département des études économiques d'ensemble de l'INSEE.
Réunion de travail 5 novembre 2013	Auditions de Damien Sauze, maître de conférences en sciences économiques à l'université de Bourgogne, auteur de plusieurs articles ou contributions à des ouvrages collectifs sur l'usage du CDD et les pratiques de sous-traitance, et de Charles de Froment, auteur notamment du rapport Flexibilité responsable publié par l'Institut de l'entreprise.
Séance plénière 19 novembre 2013	Auditions de Jean-Denis Combrexelle, directeur général du Travail, et de Véronique Deprez-Boudier, chef du département Travail-Emploi au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP).
Réunion de travail 26 novembre 2013	Auditions de Grégoire Postel-Vinay, chef de la mission Stratégie, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), sur le thème de la création d'entreprise, et de Philippe Laffon, inspecteur général des Affaires sociales, sur le thème de l'auto-entrepreneuriat.
Réunion de travail 3 décembre 2013	Auditions de François Guillaumat-Tailliet, chef du département des politiques d'emploi, DARES, et d'Isabelle Puech, directrice de l'Observatoire des emplois de la famille, FEPEM.
Réunion de travail 10 décembre 2013	Auditions de Patrick Levy-Weitz, président du Groupe ITG, et de Denis Pennel, directeur général de la CIETT, Fédération mondiale des services privés pour l'emploi.
Séance plénière 17 décembre 2013	Auditions d'Antoine Magnier, directeur de la DARES, et de Raymond Torres, directeur de l'Institut international d'études sociales de l'OIT.

TRAVAUX

Six sujets ont été traités par le Haut Conseil de la famille (HCF) entre son renouvellement en février et décembre 2013. Les travaux sur les deux derniers thèmes ont été poursuivis et finalisés début 2014.

La diversité de l'offre et les disparités d'accès selon les territoires en matière d'accueil des jeunes enfants et de temps libre des enfants et adolescents

Suite à la saisine de la ministre déléguée à la Famille, le Haut Conseil de la famille a remis en février 2013 une note d'analyse sur les disparités territoriales en matière d'accueil des jeunes enfants et de temps libre des enfants et adolescents. S'agissant de l'état des lieux, le Haut Conseil de la famille a constaté le caractère marqué des disparités territoriales. Il a souligné que l'objectif premier de la politique à mener doit être le développement des modes d'accueil, pour répondre globalement aux besoins des parents, y compris dans les zones les mieux couvertes aujourd'hui. Sans préjudice de cet objectif premier, il convient de lutter

contre les disparités territoriales qui se conjuguent souvent avec des inégalités socioéconomiques. L'objectif de réduction des disparités territoriales ne doit pas, paradoxalement, conduire à limiter les créations de places en ne soutenant plus les collectivités ayant déjà réalisé des efforts en matière de développement des solutions d'accueil. Le Haut Conseil est favorable à la poursuite de la politique incitative actuelle, avec une consolidation de ses règles de financement et une majoration des aides au fonctionnement de la branche famille dans les zones identifiées comme prioritaires. Les limites de ce scénario résident dans son caractère incitatif et facultatif : les collectivités locales n'ayant aucune obligation d'agir, la création de places d'accueil dans les zones prioritaires ne serait pas acquise. Mais il a semblé au Haut Conseil que ce scénario était à la fois le plus ambitieux et le plus réaliste. La création d'une obligation de couverture minimale en accueil collectif à assurer par les communes ou regroupements de communes a recueilli des avis partagés au sein du Haut Conseil.

D'autres pistes de réforme permettant de réduire les disparités en matière d'accueil des jeunes enfants ont recueilli le consensus des membres du Haut Conseil, notamment la reprise de la préscolarisation des enfants de moins de trois ans sous certaines conditions. L'hypothèse d'une légalisation de la prestation de service unique versée par les caisses d'allocations familiales a, pour sa part, recueilli des avis partagés. Pour les temps libres des enfants et des adolescents, le Haut Conseil a souligné la nécessité d'investir dans ce domaine à la hauteur des enjeux qu'il représente. Il estime qu'un doublement du budget qui y est actuellement consacré par la branche famille, soit un apport d'environ un milliard d'euros supplémentaires, serait opportun.

Plan de rééquilibrage financier de la branche

Par exception à la procédure décrite ci-dessus, le Haut Conseil de la famille a été consulté en avril 2013 sur le plan de rééquilibrage financier de la branche famille selon une procédure *ad hoc*. En janvier 2013, le Premier ministre avait confié directement à son président, Bertrand Fragonard, le soin de lui faire des propositions à partir d'une réflexion d'ensemble sur la politique familiale. Cette réflexion devait s'ouvrir par l'élaboration d'une cartographie sur les aides aux familles « en faisant apparaître la distribution de leurs bénéficiaires, leur nature (aides directes aux familles, aides aux structures pour développer l'offre de services aux parents, etc.) et en mettant en évidence les champs de recoupement ou d'incohérence des dispositifs ». Une projection du compte de la branche famille à l'horizon 2025 devait également être réalisée. Sur ces bases, plusieurs scénarios devaient être dégagés dans le double objectif d'assurer le retour à l'équilibre de la branche au plus tard en 2016, « avec un infléchissement significatif » dès 2014 et d'améliorer la redistributivité des aides aux familles. À cette fin, le HCF s'est réuni à quatre reprises : le 14 février, le 14 mars, le 4 avril et le 8 avril 2013.

Le 14 février, le Haut Conseil a examiné la projection des comptes de la branche qui fait apparaître, sous les hypothèses retenues et à législation constante, que la branche ne retrouverait l'équilibre courant qu'en 2019 et qu'elle dégagerait ensuite des excédents croissants, s'élevant à plus de 6 milliards d'euros en 2025. Le 14 mars, il a étudié la cartographie des aides aux familles et les principaux points de débats actuels. Le 4 avril, il a examiné les pistes de réforme proposées dans le rapport qui lui a été adressé par Bertrand Fragonard pour répondre aux objectifs fixés par le Premier ministre. Enfin, le 8 avril, le Haut Conseil s'est concentré sur l'élaboration de son avis.

Point sur l'évolution de l'accueil des enfants de moins de 3 ans

En février 2010, le Haut Conseil de la famille avait demandé que soit réalisé un point régulier sur l'évolution de l'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans. Cet exercice annuel a été réédité en mai 2013.

Le Plan de « développement de la garde d'enfants » (DGE) 2009-2012 prévoyait 200 000 solutions d'accueil supplémentaires d'ici 2012, dont :

- 100 000 places ou équivalents places d'accueil collectif : 60 000 places agréées par les services de PMI (Protection maternelle et infantile) et 40 000 « équivalents places » issus de l'amélioration de la fréquentation des places existantes et de l'élargissement des horaires d'accueil ;
- 100 000 enfants supplémentaires de moins de 3 ans gardés auprès des assistants maternels employés par des particuliers.



Au total, on peut retenir les taux de réalisation suivants sur les quatre années du Plan de « développement de la garde d'enfants » :

- si l'on ne déduit pas les places en établissement d'accueil du jeune enfant qui ont été détruites sur la période, le taux de réalisation brut s'élève à 88 % avec la création de 176 000 places ou équivalents places (dont près de 96 000 places ou équivalents places créés en établissements d'accueil du jeune enfant et près de 80 000 enfants supplémentaires accueillis chez des assistants maternels) ;
- le taux de réalisation du plan, net des destructions de places, s'élève à 79 % (+ 158 000 places ou équivalents de places) ;
- si l'on prend en compte les destructions de places (18 000) ainsi que la très légère augmentation du nombre d'enfants de moins de trois ans gardés par un salarié à domicile (+ 1 264) et la réduction de la préscolarisation des enfants de moins de 3 ans (- 58 000), ce sont environ 100 000 places ou équivalents places nouvelles qui ont été offerts aux familles entre 2008 et 2012, soit une moyenne annuelle de 25 000 solutions d'accueil supplémentaires.

La réduction des taux d'efforts abusifs supportés par les locataires modestes

Le projet d'augmenter les aides au logement des ménages dont le taux d'effort en locatif est abusivement élevé (25 % à 30 % hors charges) a été rejeté par les membres du Haut Conseil de la famille en juillet 2013. Le Haut Conseil a jugé la situation actuelle de ces locataires non satisfaisante et estimé que, par certains de ses éléments, le bonus étudié pouvait partiellement la corriger. Mais la majorité des membres du Haut Conseil n'a pas souhaité retenir une mesure qu'il juge trop limitée au regard des enjeux qu'implique un meilleur équilibre des marchés du logement dans les différents parcs de logement locatif.

En tout état de cause, le Haut Conseil a considéré que le dossier devrait faire l'objet d'études complémentaires portant sur la conception même du projet et son financement.

Le reprofilage des aides pour l'accueil du jeune enfant

Les aides publiques à l'accueil des jeunes enfants (hors Prestation d'accueil du jeune enfant, PAJE) en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE - les crèches pour l'essentiel des places) ou chez les assistantes maternelles sont très importantes si bien que la participation financière des ménages ne représente qu'une faible partie de son coût (de l'ordre de 12 %).

Cette participation est régie par des règles obligatoires définies par des textes réglementaires (c'est le cas pour les assistantes maternelles) ou des décisions de la CNAF (pour les EAJE).

Ces règles ne sont pas satisfaisantes : discordance entre EAJE et assistantes maternelles, effets de seuil injustifiables, effort financier trop élevé pour les ménages qui ont un recours à ces services pour un nombre élevé d'heures, etc.

Le Haut Conseil propose de les reprofiler à enveloppe budgétaire constante pour la branche famille, en étendant le principe du barème horaire des EAJE à l'accueil par les assistantes maternelles.

Les ruptures familiales

La saisine initiale du Premier ministre portait sur les « ruptures et recompositions familiales », afin d'approfondir les premiers travaux menés en 2011. Le volet « recompositions » a été abandonné car il était traité par ailleurs par le groupe de travail Filiation, origines, parentalité, mis en place en octobre 2013 par la ministre déléguée en charge de la Famille et présidé par Irène Théry.

Les travaux du Haut Conseil sur les ruptures familiales se concentrent sur l'organisation de la vie familiale après la rupture (exercice de la coparentalité, rôle du juge, services publics disponibles pour aider les familles) et sur les dispositifs qui permettent de limiter l'appauvrissement des familles après le divorce, la séparation ou le décès de l'un des parents.



COMPOSITION DU HCF

Président

Bertrand FRAGONARD, magistrat honoraire à la Cour des comptes

Secrétaire générale

Lucie GONZALEZ

Secrétaire générale adjointe

Céline MARC

Assistante

Pascale BONNEVIDE

Membres

Seize représentants des assurés sociaux et des employeurs

CGT

Ghyslaine RICHARD, membre de la commission exécutive

Alain GIACOMEL, secrétaire régional FAPT

CFDT

Véronique DESCACQ, secrétaire nationale

Jean-François CIMETIÈRE, secrétaire confédéral

CGT-FO

Patrick BRILLET, administrateur FO à la CNAF

Jacques RIMEIZE, président de la CAF du Haut-Rhin

CFE-CGC

Jean-Yves DELANNOY, délégué national du pôle retraites et protection sociale

CFTC

Élisabeth CHEVALLIER, présidente de la CAF de La Rochelle

FSU

Samuel DELÉPINE, secrétaire général du SNUASFP/FSU

UNSA

Martine VIGNAU, conseillère nationale

MEDEF

Valérie CORMAN, directrice de la protection sociale

Béatrice GRUAU-RACINE, société Prestige Communication

CGPME

François ASSELIN, président de la CGMPE Poitou-Charentes

UPA

Fabienne MUNOZ, membre titulaire

FNSEA

Karen SERRES, membre du bureau

UNAPL

Pierre LAFONT, vice-président délégué

Quatorze représentants du mouvement familial

Stéphane BERNARDELLI, administrateur de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)

Laurent CLEVENOT, secrétaire général de l'UNAF

Monique DUPUY, administratrice de l'UNAF

François FONDARD, président de l'UNAF

Noël GILIBERT, administrateur de l'UNAF

Guillemette LENEVEU, directrice générale de l'UNAF

Christiane THERRY, secrétaire générale adjointe de l'UNAF

Jean-Marie BONNEMAYRE, président du Conseil national des associations familiales laïques (CNAFL)

Patrick CHRETIEN, secrétaire général de l'Association Familles de France (AFF)

Thierry DAMIEN, président de l'Association Familles rurales (AFR)

Aminata KONE, secrétaire générale adjointe de la Confédération syndicale des familles (CSF)

Jean-Marie ANDRES, administrateur en charge de la politique familiale au sein de la Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC)

Bernard TEPER, secrétaire national de l'Union des familles laïques (UFL)

N..., Associations familiales protestantes (AFP)

Deux députées

Marie-Françoise CLERGEAU, PS, Loire-Atlantique

Michèle TABAROT, UMP, Alpes-Maritimes

Deux sénatrices

Catherine DEROCHE, UMP, Maine-et-Loire

Michelle MEUNIER, PS, Loire-Atlantique

Trois représentants des collectivités territoriales

Frédéric THOMAS, Assemblée des départements de France, président du Conseil général d'Indre-et-Loire

Daouia BEZAZ, Association des régions de France, conseillère régionale au Conseil régional de Lorraine

Élisabeth LAITHIER, Association des maires de France, maire adjoint de Nancy

Trois représentants des organismes de sécurité sociale

Jean-Louis DEROUSSSEN, président de la CNAF

Daniel LENOIR, directeur de la CNAF

Gérard PELHATE, président de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA)

Huit représentants de l'État

La directrice des affaires civiles et du Sceau

Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

La directrice de l'Institut national d'études démographiques

Le commissaire général à la stratégie et à la prospective



Le directeur du budget

Le directeur général du Trésor et de la politique économique

La directrice générale de la cohésion sociale

Le directeur de la sécurité sociale

Dix personnalités qualifiées

Jérôme BALLARIN, président de l'Observatoire de la parentalité en entreprise

Anne CADORET, chercheuse

François de SINGLY, sociologue

Éliane LARBOULETTE, présidente de la Fédération syndicale des familles monoparentales

Hélène PÉRIVIER, économiste

Irène THÉRY, sociologue

Cécile VAN DE VELDE, sociologue

Isabelle YENI, inspectrice générale des Affaires sociales

N...

N...

Deux représentants d'organismes intervenant dans le champ de la petite enfance

Dominique BALMARY, Union interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

Yves FOURNEL, Réseau français des villes éducatrices (RFVE)



HAUT CONSEIL POUR L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE



www.securite-sociale.fr/L-actualite-du-HCAAM

En 2013 comme précédemment, deux lignes de force ont structuré la réflexion du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM)¹⁵ :

- l'accessibilité financière des soins ;
- la soutenabilité financière du système de protection maladie obligatoire.

L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES SOINS

Un tableau de bord approfondi par deux études spécifiques sur l'origine des restes à charge les plus élevés

Chaque année, le HCAAM établit un tableau de bord sur l'accessibilité financière du système de soins sur la base d'une batterie d'indicateurs dont certains font désormais partie des programmes de qualité et d'efficacité (PQE) annexés à la loi de financement de la sécurité sociale : il s'agit de vérifier que l'assurance maladie obligatoire remplit bien son rôle de solidarité des bien portants envers les malades, au travers notamment de l'observation du montant des restes à charge (RAC) des personnes après remboursement par les régimes de protection obligatoire.

Tout en soulignant que les RAC des personnes demeurent en moyenne modérés grâce à la protection de l'assurance maladie obligatoire, le Haut Conseil observe cependant leur grande dispersion.

(15) L'ensemble des travaux de l'année figure dans le rapport annuel 2013.



Une première étude relève que 5 % des assurés supportent des restes à charge annuels supérieurs en 2009 à 1 600 euros : ce sont des assurés plus âgés que la moyenne de la population (60 ans contre 39 ans en moyenne), davantage en affection de longue durée (ALD), trois fois plus souvent hospitalisés. Ces restes à charge qui recouvrent une grande variété de situations proviennent, selon les cas, d'un cumul de soins de ville (soins dentaires, prothèses auditives ou frais d'optique, dépassements d'honoraires, secteurs en liberté tarifaire), mais aussi de séjours hospitaliers.

Une deuxième étude, fondée sur les fichiers d'hospitalisation de l'Agence technique d'information sur l'hospitalisation (ATIH) pour 2010, approfondit le sujet de l'origine des restes à charge hospitaliers et procède à une analyse fine de la réglementation complexe qui régit la participation des patients à l'hôpital. Elle révèle une grande concentration des restes à charge sur une partie des assurés (un cinquième des patients supportent trois quarts des RAC à l'hôpital) et montre que l'origine des restes à charge les plus élevés diffère selon les secteurs public ou privé (dans le premier cas, il s'agit du ticket modérateur, dans le second, des dépassements d'honoraires).

Les principes de solidarité de l'assurance maladie et la généralisation de la couverture complémentaire en santé

Après avoir rappelé dans une note de principe les éléments qui fondent l'assurance maladie obligatoire (AMO) d'une part et l'assurance complémentaire d'autre part, le Haut Conseil, sur saisine des ministres chargés des affaires sociales et de la santé et de l'économie et des finances, a procédé, sous la forme d'un rapport, à un état des lieux complet de la place des assurances complémentaires dans la protection maladie. Constatant le rôle important de l'assurance complémentaire dans la prise en charge de la dépense de soins non remboursée par l'AMO (restes à charge), le Haut Conseil met en lumière les principes de fonctionnement qui la régissent et la différencient de l'AMO. Il examine ensuite les voies et moyens de sa généralisation et préconise de mieux cibler les aides publiques. Enfin, à partir d'une analyse du rôle de l'assurance complémentaire dans la régulation du système de soins, il envisage le développement des réseaux pour modérer les tarifs dans les secteurs de liberté tarifaire.

L'avis émis par le HCAAM, sur la base de ce rapport, attire l'attention sur la nécessité d'améliorer l'accès à la couverture complé-

HAUT CONSEIL POUR L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE



mentaire des populations les plus modestes et souligne en outre que le développement de l'assurance complémentaire ne pourra être une solution aux problèmes financiers de l'assurance maladie obligatoire. « Si des transferts de dépenses plus massifs de l'AMO vers l'AMC étaient décidés à l'avenir, ils pourraient affecter la protection sociale dans ses fondements, en créant des inégalités d'accès aux soins que les pouvoirs publics s'efforceraient ensuite de corriger ; par ailleurs, ils ne résoudraient pas non plus le problème de la soutenabilité à long terme de l'AMO. C'est pourquoi le Haut Conseil affirme à nouveau que le maintien d'une protection sociale maladie obligatoire de qualité, fondée sur la solidarité, est primordial. Il implique notamment, comme le HCAAM l'a rappelé dans son avis de mars 2012, la mobilisation des nombreux gisements d'efficience du système ».

La soutenabilité financière du système de protection maladie obligatoire

Un exercice inédit de projection des dépenses de santé à moyen et long terme (2060) a été réalisé avec l'aide de la Direction générale du Trésor, l'INSEE, la Direction de la sécurité sociale, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique (DREES) et la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Ces travaux ont été demandés par le Premier ministre afin d'examiner les conditions d'un retour à l'équilibre de l'ensemble de la protection sociale. S'agissant de la santé, l'approche prospective retenue identifie les moteurs de la croissance des dépenses que sont l'augmentation du niveau de vie, le progrès médical et l'organisation des soins, l'état de santé de la population et son vieillissement, celui-ci n'occupant qu'une part relativement modeste dans l'augmentation projetée.

Prenant acte de l'ampleur des efforts à fournir pour parvenir à l'équilibre des régimes d'assurance maladie, le Haut Conseil, dans son avis qui se situe dans la droite ligne de ses positions antérieures, souligne que la hausse des prélèvements et la baisse du taux de prise en charge ne sauraient être des solutions pérennes. Il « réaffirme l'impérieuse nécessité d'une maîtrise des dépenses de santé, mobilisant les nombreux gisements d'efficience du système de soins » ainsi que « l'urgence du passage à l'acte au regard des déficits accumulés et de l'évolution démographique en cours ».

HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE



www.securite-sociale.fr/HCFI-PS

L'ÉTAT DES LIEUX DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Dès son installation, le 26 septembre 2012, le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFI-PS) a engagé à la demande du Premier ministre un état des lieux du financement de la protection sociale en France. Ce rapport a été achevé le 31 octobre 2012 et remis au Premier ministre le même jour¹⁶. Il a constitué un document de référence pour les travaux ultérieurs du Haut Conseil.

(16) *État des lieux du financement de la protection sociale en France*, rapport du Haut Conseil du financement de la protection sociale, octobre 2012. Ce rapport est consultable sur le portail du Service public de la Sécurité sociale.

LA SAISINE DU 6 NOVEMBRE 2012

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale a ensuite reçu une lettre de saisine du Premier ministre en date du 6 novembre 2012, dont la réponse a occupé l'essentiel de ses travaux en 2013. Au cours de cette année, le Haut Conseil a ainsi tenu quatorze réunions plénières, préparées par de nombreux groupes de travail associant les administrations et les organismes qui en sont membres.

Cette lettre de saisine demandait au Haut Conseil d'examiner trois questions distinctes, à l'échéance de juin 2013 :

- les conditions du retour et du maintien à l'équilibre des régimes de protection sociale à moyen-long terme ;
- l'intérêt d'une clarification des sources de financement de la protection sociale selon qu'elles financent des droits individuels contributifs ou des dispositifs relevant d'une logique de solidarité nationale ;
- les pistes qui permettraient de mieux asseoir et diversifier les ressources des régimes de protection sociale.

HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE



En réponse à cette demande du Premier ministre, le Haut Conseil du financement de la protection sociale a choisi de dissocier le premier thème des deux suivants. En effet, l'analyse des conditions du retour et du maintien à l'équilibre des régimes de protection sociale à moyen-long terme nécessitait de disposer de projections financières à long terme, homogènes pour l'ensemble des risques de la protection sociale. Or, au printemps 2013, de telles projections n'étaient disponibles que pour les risques « vieillesse » (sur la base des projections examinées par le Conseil d'orientation des retraites en décembre 2012) et « famille » (sur la base de projections examinées par le Haut Conseil de la famille en avril 2013). En revanche, de telles données financières prospectives n'étaient pas disponibles s'agissant de l'assurance maladie (un exercice de projection à long terme n'ayant jamais été réalisé en France dans ce domaine), et de plus les hypothèses économiques sur la base desquelles les projections « retraites » et « famille » avaient été réalisées méritaient d'être révisées compte tenu des changements apportés aux perspectives de croissance économique à court et moyen terme. Telles sont les raisons pour lesquelles le Haut Conseil du financement de

la protection sociale a décidé de programmer à l'automne 2013, une fois réalisées par le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) des projections financières à long terme des régimes d'assurance maladie et révisées les hypothèses économiques de court et moyen terme, ses réflexions sur les conditions du retour et du maintien à l'équilibre des régimes de protection sociale à moyen-long terme. Le Haut Conseil a toutefois entrepris dès la fin 2012 l'examen des deux autres thèmes relevés dans la lettre de saisine du Premier ministre : la clarification du financement selon qu'il finance des dépenses individuelles contributives ou des dispositifs relevant de la solidarité nationale, et les pistes de diversification et de consolidation des ressources des régimes de protection sociale.

Le Haut Conseil a ainsi conduit des travaux, synthétisés dans le Rapport sur la clarification et la diversification des ressources des régimes de protection sociale¹⁷, qui a été remis au Premier ministre le 5 juin 2013.

(17) *Rapport d'étape sur la clarification et la diversification des ressources des régimes de protection sociale*, Haut Conseil du financement de la protection sociale, juin 2013. Ce rapport est consultable sur le portail du Service public de la Sécurité sociale.



Ce rapport comporte quatre éléments distincts mais complémentaires :

- d'abord, il analyse la pertinence de la distinction entre les notions « d'assurance », de « contributivité », de « redistribution », de « solidarité » et « d'universalité » dans le domaine de la protection sociale. À l'issue d'un séminaire auxquels ont participé des experts de haut niveau – juristes, économistes, politistes –, le Haut Conseil du financement de la protection sociale a été amené à réexaminer l'opposition entre « assurance » et « solidarité », et a proposé un ensemble de réflexions tentant de la dépasser. À cet égard, c'est l'évolution des conditions d'accès au droit à certaines prestations, en particulier familiales et d'assurance maladie en nature, vers une « universalisation » croissante de ce droit, qui justifie que ces prestations soient financées par des prélèvements dont l'assiette soit plus large que les seuls revenus d'activité, lesquels demeurent une base pertinente pour assurer les ressources des régimes versant des prestations de nature contributive, telles que les retraites, les indemnités d'assurance chômage ou les prestations d'accidents du travail-maladies professionnelles ;
- en deuxième lieu, le Haut Conseil du financement de la protection sociale s'est attaché à décrire en détail la contribution des dispositifs de protection sociale à la redistribution des revenus en France. Des calculs inédits réalisés par l'INSEE ont permis de mener cette analyse dans un périmètre très large de prestations et de prélèvements sociaux, incluant en particulier les prestations en nature d'assurance maladie. Il ressort de ces évaluations que la protection sociale contribue de façon très significative à la réduction des inégalités de revenu, dans une proportion sensiblement supérieure aux impôts directs sur le revenu ;
- en troisième lieu, le Haut Conseil a examiné plusieurs voies de diversification des ressources des régimes de protection sociale : réduction des exonérations et exemptions des cotisations sociales, augmentation des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine, mobilisation de la fiscalité écologique au service du financement de la protection sociale, extension des modalités d'une fiscalité à vocation comportementale ;
- enfin, ce rapport du Haut Conseil a identifié des principes généraux que les politiques de financement de la protection sociale devraient autant que possible respecter. Ces principes portent notamment sur la pertinence de la distinction entre prestations « contributives » et prestations « universelles », sur l'affectation des impôts et taxes aux divers risques sociaux sur la base de la distinction précédente, et sur l'affectation des taxes à vocation comportementale aux régimes gérant les risques affectés par les comportements que ces taxes visent à décourager. Le rapport s'est également efforcé d'illustrer ces principes par un ensemble de scénarios d'évolution du financement de la protection sociale, construits dans un cadre de maintien à leur niveau actuel des ressources des régimes.

HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE



Les analyses présentées dans le rapport ont été complétées par des contributions des membres du Haut Conseil qui ont souhaité prendre position sur les divers scénarios ou options offerts à leur réflexion.

Le Haut Conseil a poursuivi à l'automne 2013 ses travaux relatifs au premier thème de la saisine du Premier ministre sur « les conditions du retour et du maintien à l'équilibre des régimes de protection sociale à moyen-long terme » durant le dernier trimestre 2013. Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport remis au Premier ministre le 17 janvier 2014, intitulé *Rapport sur les perspectives de financement à moyen-long terme des régimes de protection sociale*¹⁸.

Préparés par deux réunions, en décembre 2012 puis en juillet 2013, portant sur la méthodologie des projections et l'éventail des scénarios à concevoir, ces travaux se sont appuyés sur la réalisation par le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) de projections à long terme des dépenses de santé, totales et remboursées par les régimes obligatoires de base d'assurance maladie, cohérentes avec des exercices similaires antérieurement réalisés par le Conseil d'orientation des retraites (COR) et par le Haut Conseil pour la famille (HCF). En outre, des exercices spécifiques ont été conduits par la Direction générale du Trésor pour les dépenses d'indemnisation du chômage, par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) pour les dépenses liées à la dépendance, et par le secrétariat du Haut Conseil pour les autres dispositifs de protection sociale. L'agrégation de ces différentes projections a été réalisée pour la période 2011-2060, sur la base d'hypothèses économiques

actualisant les scénarios retenus fin 2012 par le COR pour tenir compte de la révision depuis lors des hypothèses macroéconomiques du gouvernement pour le moyen terme, et présentée en points de PIB pour éviter les difficultés d'interprétation liées à une présentation en milliards.

Le rapport est organisé en trois chapitres auxquels sont adjoints les contributions des membres du Haut Conseil ainsi que huit annexes techniques sur des questions évoquées dans le rapport. Le premier chapitre traite de la méthodologie des projections, du sens des hypothèses conventionnelles, notamment celle dite « à législation inchangée » au regard de la question cruciale à long terme des règles de revalorisation des diverses prestations. Le deuxième chapitre présente les résultats de projection afférents aux divers scénarios macroéconomiques et se penche sur la question des frais financiers et de la dette sociale induits par ces projections et de leurs conséquences sur les conditions d'équilibre à long terme. Enfin, dans un troisième chapitre, les principaux enjeux de débat soulevés par ces projections sont discutés.

Comme dans le rapport d'étape de juin 2013, les membres du Haut Conseil qui le souhaitent ont pu insérer leurs propres observations aux perspectives tracées dans ce nouveau document, ainsi que leurs positions en réponse aux questions énumérées ci-dessus.

(18) Ce rapport est consultable sur le portail du Service public de la Sécurité sociale.



LA SAISINE DU 19 DÉCEMBRE 2013

Enfin, le Haut Conseil a reçu une deuxième lettre de saisine du Premier ministre le 19 décembre 2013, associée au lancement des réflexions sur une « remise à plat » de la fiscalité dont le champ s'étendait logiquement aux questions de financement de la protection sociale. Cette lettre invitait le Haut Conseil à évaluer les effets d'une réduction des prélèvements sociaux pesant sur le travail en intégrant l'ensemble des contributions et cotisations assises sur la masse salariale, leur articulation avec les dispositifs en place (exonération de charges portant sur les bas salaires et CICE notamment), et de leur impact sur le pouvoir d'achat des ménages. Il était également demandé au Haut Conseil d'étudier les différents types de ressources pouvant être mobilisés pour garantir les recettes des régimes de protection sociale et d'évaluer les conséquences de différents scénarios de recettes sur la croissance, la consommation et l'emploi. Le Haut Conseil devait enfin se pencher sur les réformes susceptibles d'accroître la clarté et l'équité du financement des différents risques de la protection sociale.

Un rapport d'étape a été rendu le 5 mars 2014 au cabinet du Premier ministre, intitulé *Point d'étape sur les évolutions du financement de la protection sociale*¹⁹. Sa rédaction s'étant déroulée pour l'essentiel au début de l'année 2014, on se limitera à men-

tionner ici qu'il se compose de sept éclairages précédés d'une note de cadrage, et complétés par les observations de certains membres du Haut Conseil. Ces éclairages portent sur les thèmes suivants :

- les évolutions récentes des principaux indicateurs macroéconomiques, du coût du travail et du financement de la protection sociale en France ;
- le détachement des travailleurs au sein de l'Union européenne ;
- une présentation analytique de scénarios d'évolution possible du financement de la protection sociale ;
- l'analyse économique des modifications du financement de la protection sociale ;
- les résultats des simulations macroéconomiques « test » ;
- l'analyse comparée des dispositifs de crédit d'impôt « compétitivité-emploi » et d'allègement général de cotisations sur les bas salaires ;
- les voies d'une progressivité plus importante des prélèvements sociaux acquittés par les ménages.

(19) Ce rapport est consultable sur le portail du Service public de la Sécurité sociale.

HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE



AUTRES CONTRIBUTIONS

L'activité du Haut Conseil du financement de la protection sociale en 2013 englobe également les réponses de la présidente et du vice-président du Haut Conseil aux sollicitations à eux adressées par les pouvoirs publics, les acteurs de la protection sociale, ainsi que les médias.

Ainsi, outre des contacts fréquents avec les cabinets et les services des ministères en charge des politiques publiques relatives au financement de la protection sociale, la présidente du Haut Conseil a été auditionnée par la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale, le 6 décembre 2012 puis le 24 octobre 2013, dans le cadre d'une mission d'évaluation et de contrôle portant sur le financement de la branche famille²⁰.

La présidente du Haut Conseil a également été invitée à participer aux débats nationaux, organisés à la demande du président de la République par France Stratégie, sur les thèmes « Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? » et « Quel modèle social ? », respectivement les 16 octobre et 6 novembre 2012, dans le cadre de l'exercice de prospective « Quelle France dans dix ans ? ».

La présidente, le vice-président et le secrétaire général du Haut Conseil du financement de la protection sociale ont en outre été sollicités dans divers cadres :

- une présentation du rapport sur la clarification et la diversification du financement de la protection sociale devant l'Association des journalistes de l'information sociale, le 14 juin 2013 ;
- des présentations lors de séminaires ou de colloques organisés par l'École nationale supérieure de sécurité sociale, l'Institut du développement durable, l'Observatoire français des conjonctures économiques.

(20) Rapport d'information de l'Assemblée nationale, présenté par Jérôme Guedj (Jean-Marc Germain et Pierre Morange co-président cette mission d'évaluation et de contrôle), avril 2014.



FONCTIONNEMENT

Enfin, dans le domaine de l'activité administrative du Haut Conseil du financement de la protection sociale, l'année 2013 a été marquée par les recrutements de l'assistante (en novembre 2012) puis du secrétaire général adjoint (en septembre 2013).

En 2013, le Haut Conseil a pu bénéficier de moyens de fonctionnement temporairement alloués par le ministère des Affaires sociales et de la Santé, qui ont permis d'assurer l'organisation des réunions plénières dans des conditions satisfaisantes.

Par ailleurs, le Haut Conseil a bénéficié de l'appui de la Direction de la sécurité sociale pour l'hébergement et la mise à jour de son site internet sur une page du site www.securite-sociale.fr, un portail destiné aux acteurs de la protection sociale dont cette Direction assure la maintenance. Cette page est la suivante : www.securite-sociale.fr/HCFi-PS.

HAUT CONSEIL DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE



COMPOSITION DU HCFi-PS

Présidente

Mireille ELBAUM, magistrat honoraire à la Cour des comptes

Sept représentants des organisations représentatives des employeurs (MEDEF, CGPME, UPA, FNSEA, UNAPL).

Un représentant du régime social des indépendants.

Vice-président

Dominique LIBAULT

Les présidents du Conseil d'orientation de l'emploi, du Conseil d'orientation des retraites, du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, et du Haut Conseil pour la famille.

Secrétaire général

Laurent CAUSSAT

Les directeurs de neuf administrations de l'État placées sous l'autorité du Premier ministre et des ministères chargés des finances, de la sécurité sociale et du travail :

- Commissariat général à la stratégie et à la prospective ;
- Direction générale du Trésor ;
- Direction du Budget ;
- Direction de la législation fiscale ;
- Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services ;
- Institut national de la statistique et des études économiques ;
- Direction de la sécurité sociale ;

Secrétaire général adjoint

Fabrice LENSEIGNE

Assistante

Violette FACQ

Membres

Deux députés et deux sénateurs.

Un représentant désigné par l'Assemblée des départements de France.

Dix représentants des organisations représentatives des salariés (CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNSA).



- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ;
- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Le directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Douze personnalités qualifiées :

- Michel BORGETTO, professeur de droit public à l'université Paris II ;
- Michel BRAULT, directeur général de la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole ;
- Gilbert CETTE, directeur des analyses micro-économiques et structurelles à la Banque de France, professeur associé d'économie à la Faculté des sciences économiques de l'université Aix-Marseille II ;
- Gérard CORNILLEAU, directeur-adjoint du Département des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques ;
- Christophe DUGUET, directeur des actions revendicatives à l'Association française contre les myopathies ;

- Mireille ELBAUM, inspectrice générale des Affaires sociales ;
- Bernard FARRIOL, vice-président de l'Union nationale des associations familiales, membre du Conseil économique, social et environnemental ;
- Jean-Louis FAURE, délégué général du Centre technique des institutions de prévoyance ;
- Jacques FREYSSINET, président du Conseil scientifique du Centre d'études de l'emploi ;
- Stéphane JUNIQUE, vice-président délégué aux questions de santé et au projet stratégique de la Fédération nationale de la mutualité française ;
- Dominique LIBAULT, conseiller d'État, directeur général de l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;
- Gérard MÉNEROUD, président du GIP Info-Retraite.



**CONSEIL NATIONAL
DE L'INDUSTRIE**



www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Le Conseil national de l'industrie (CNI) a remis au Premier ministre son rapport d'activité 2013²¹ lors d'une réunion plénière le 13 mars 2014 ; le vice-président et les organisations membres du bureau ont présenté les principales orientations pour 2014, synthétisées ci-après, et cinq Comités stratégiques de filières (CSF) ont fait un point d'avancement des plans d'action des contrats de filière. Le Premier ministre a souligné l'apport du CNI et des CSF aux actions visant l'amélioration de la compétitivité hors coût, dans toutes les filières, et sa mobilisation pour renforcer l'industrie en France et retrouver une dynamique positive sur l'emploi industriel.

(21) Le rapport annuel 2013 est disponible sur le site internet du CNI.

UNE INSTANCE PERMANENTE D'EXPERTISE ET DE CONSULTATION POUR LE GOUVERNEMENT

Le CNI a rendu en 2013, avec une forte convergence de points de vue entre ses parties prenantes, entreprises industrielles et organisations syndicales, un avis sur la transition énergétique²² et plus récemment un avis sur la prise en compte des enjeux industriels dans les politiques européennes³.

Il a également élaboré en décembre 2013 des recommandations sur les aides publiques à l'industrie, avec notamment des propositions concrètes, partagées entre industriels et organisations syndicales (hors FO et CGT) sur les « contreparties ».

Dans l'avant-propos de son rapport 2013³, qui a recueilli l'accord quasi unanime des organisations membres du bureau²³, le CNI met l'accent sur cinq axes qu'il juge prioritaires pour les politiques publiques en faveur de l'industrie en 2014 :

- la compétitivité du coût de l'énergie et le choix d'une politique de transition énergétique porteuse de performance et d'opportunités pour l'industrie française ;
- la réalisation des réformes structurelles propres à fournir un cadre favorable à l'entreprise industrielle et à la création d'emplois industriels en France, assorti d'une stabilité et visibilité à moyen terme ;

(22) Disponible sur le site internet du CNI.

(23) GFI, CGPME, FIM, UIC, CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT se sont associés, la CGT toutefois avec une contribution spécifique complémentaire.



- l'amplification et l'accélération de la simplification de la réglementation, en attendant des résultats concrets du Conseil de la simplification pour les entreprises ;
- le déploiement d'une offre de formation répondant aux besoins de l'industrie (métiers de base, pour faire face au manque de salariés formés dans certains métiers, nouvelles compétences) et de dispositifs opérationnels sur les territoires de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- l'impulsion, dans les instances européennes, d'une politique de soutien à l'industrie.

UN LIEU D'ÉLABORATION ET DE CONDUITE D'ACTIONS DE TRANSFORMATION DU TISSU PRODUCTIF FRANÇAIS

Le CNI est le lieu privilégié de la construction d'une vision partagée entre les industriels, les organisations syndicales et l'État sur les politiques de filière à mettre en œuvre. Il réunit les forces productives pour définir une vision partagée et déployer, par une action collective conduite dans la durée, une transformation et un renforcement du tissu productif français. Il ne traite pas des questions spécifiques à telle ou telle entreprise. Son action porte sur l'intérêt de l'ensemble de la filière et a vocation à faire croître les synergies au sein des filières, notamment entre grandes entreprises et PME, et sur le déploiement d'actions transversales à l'ensemble des filières, par exemple sur l'emploi et les compétences.

Les CSF sont présidés par le ministre de l'économie, en co-présidence selon le cas avec les autres ministres concernés. Comme le CNI, ils sont opérationnellement pilotés par un industriel qui en assure la vice-présidence. Ils rassemblent selon la règle du tripartisme, des industriels (fédérations professionnelles, grands groupes, PME), des représentants des cinq organisations syndicales, des collaborateurs des différentes administrations concernées, des experts et des personnes qualifiées. Ils se réunissent régulièrement en comité de pilotage et en groupes de travail, et au minimum une fois par an en séance plénière sous la présidence du(es) ministre(s).



Douze contrats de filière sont en cours de déploiement et rassemblent 275 actions, qui se déploieront pour la plupart sur trois ans : 24 % concernent le développement de la filière, 15 % l'amélioration de la performance opérationnelle des entreprises, notamment des PME, 13 % le développement d'un « jouer collectif » à l'export et à l'international, 13 % le soutien à l'innovation, 11 % les relations entre grands groupes et PME, 16 % l'emploi et les compétences, 8 % l'accès au financement.

À fin décembre 2013, 10 % des actions ont été réalisées, 45 % sont en cours, 42 % seront lancées en 2014. Un reporting d'avancement, transversal à tous les CSF, est régulièrement diffusé par le Secrétariat général du CNI et est disponible sur le site internet.

Le CSF industries extractives et de première transformation et le CSF Bois, les deux derniers créés, présenteront leur contrat de filière à l'été 2014.

Les actions prioritaires en 2014

Outre la réalisation des plans d'actions des CSF, le CNI retient pour 2014 les sept thèmes suivants comme priorités pour ses actions transversales :

- l'emploi et les compétences, avec notamment le lancement d'expériences pilotes sur les mobilités inter-filières et inter-entreprises sur trois territoires, et le déploiement dans quelques filières de viviers d'apprentis partagés entre PME et grands groupes ;
- la simplification, en coopération avec le Conseil de la simplification ;
- le déploiement régional du CNI avec l'articulation à organiser avec les régions, notamment entre les Comités stratégiques de filières en régions et les CSF nationaux ;
- le financement de l'investissement productif, un rapport de la section thématique « financement des entreprises », est attendu en 2014 ;
- l'accompagnement des 34 plans de la Nouvelle France industrielle ;
- l'élaboration par les CSF des plans d'actions volontaires sur l'économie circulaire, à la suite de la mission confiée au CNI par la conférence environnementale de septembre 2013 ;
- la recommandation de mesures propres à accroître l'achat public innovant, dans toutes les filières, en relation avec le Médiateur des marchés publics et l'administration.

Plusieurs grands thèmes ont joué un rôle structurant dans l'activité du CEPII en 2013 : les projets d'accords régionaux, en particulier le partenariat transatlantique, les questions de compétitivité et leur lien avec les parités de change, les interrogations sur la stabilité des économies émergentes, la politique monétaire dans la zone euro, aux États-Unis et au Japon et la taxe sur les transactions financières.

L'activité de chaque programme scientifique est décrite ici de manière générale.

NB : le rapport d'activité 2013 « version publiée », plus complet, est disponible sur le site du CEPII.

POLITIQUES COMMERCIALES

Chaque année le programme « Politiques commerciales » partage son activité entre analyse et entretien des outils. En 2013, l'entretien des outils a concerné tout d'abord l'achèvement de la base 2007 d'investissements directs internationaux. Il s'agit d'un outil unique aux multiples utilisations potentielles. Les débats récents sur l'attractivité de la France ont souligné la difficulté à traiter convenablement les séries statistiques et à bien comprendre les stratégies de firmes sous-jacentes.

Le deuxième investissement du CEPII dans les méthodes concerne l'amélioration de son modèle d'équilibre général calculable MIRAGE. La version dédiée aux analyses de long terme accordant un rôle plus central aux aspects énergétiques est désormais opérationnelle. Cette orientation du travail de l'équipe a été renforcée par la collaboration avec le Trésor sur les questions de mécanisme d'inclusion

carbone. MIRAGE-e, la nouvelle version du modèle, a été utilisée de façon répétée en 2013 et a fourni les simulations de base pour un chapitre du rapport annuel de l'OMC. Des collaborations avec l'OCDE et l'IPTS de Séville (centre de prospective financé par la Commission européenne) ont également contribué à disséminer les résultats et les méthodes. Le troisième investissement méthodologique concerne les barrières non tarifaires. L'angle choisi est celui des contraintes réglementaires entravant le commerce de services. Le CEPII, là encore, procède à un défrichage de cette thématique en combinant une base de données de l'OMC (non publique) sur les flux bilatéraux de services avec une base d'obstacles compilée en 2013 par la Banque mondiale. Les résultats de ce projet sont attendus pour le premier trimestre 2014.

S'agissant des sujets d'analyse, ce programme est toujours proche des préoccupations de politique économique. C'est ainsi qu'ont été étudiés en 2013 les enjeux et conséquences économiques de la négociation

de l'accord transatlantique ou les politiques fiscales chinoises à l'exportation de produits intensifs en énergie. Enfin, les questions relatives à l'impact des politiques commerciales sur les pays en développement ont été étudiées à travers le prisme des droits de douane spécifiques (par opposition à *ad valorem*) et l'estimation des effets prix des barrières non tarifaires aux échanges.

ANALYSE DU COMMERCE INTERNATIONAL

En 2013, le programme « Analyse du commerce international » a été particulièrement mobilisé sur trois chantiers.

Le premier concerne l'entretien et le développement des bases de données. Celui-ci a nécessité plus d'investissement cette année que les années précédentes :

- pour la base CHELEM tout d'abord. La nomenclature géographique de CHELEM a été renouvelée en profondeur, ce qui a induit un effort particulier, notamment pour reconstruire des séries cohérentes sur l'ensemble de la période (i.e., depuis 1967), pour les pays issus de scissions ou de regroupements. De plus, le CEPII a procédé à une refonte de la base balance des paiements de CHELEM de sorte à prendre en compte les changements opérés dans le 6^e manuel du FMI ;
- pour la base BACI ensuite. À l'origine BACI a été construite dans le but d'avoir non seulement des données de commerce cohérentes sur un très large ensemble de pays et de secteurs, mais aussi pour proposer des valeurs unitaires des flux de commerce (qui ont notamment été largement utilisées dans les travaux du CEPII pour les analyses des spécialisations par gamme de prix). Depuis quelques années, BACI est confronté à un problème lié au fait que les données sources de commerce en quantité (provenant de Comtrade, base de données des Nations Unies) sont désormais ajustées et estimées, ce qui biaise les mesures des valeurs unitaires. Ce biais devenant, au fil des années, de plus en plus problématique, LE CEPII a mené un travail exploratoire de sorte à redéfinir la base BACI et la positionner comme un complément à notre base de valeurs unitaires, TUV.



Le second chantier rassemble les analyses de la compétitivité et des déterminants des performances à l'exportation. Le CEPII a produit un rapport détaillé pour la Commission européenne sur la compétitivité de l'Union européenne et des pays membres, et contribué à un rapport pour le Conseil d'analyse économique sur l'impact du niveau du taux de change sur les exportations et importations françaises. Des estimations détaillées des avantages comparatifs révélés pour un grand nombre de pays ont également été produites, qui ont donné naissance à une nouvelle base de données mise à la disposition du public. Par ailleurs, plusieurs projets ont étudié la réaction des entreprises face aux barrières réglementaires, qui sont un enjeu central des négociations internationales sur les échanges commerciaux. Dans ce domaine, les travaux conduits en 2013 montrent à quel point les normes imposées aux producteurs, qu'elles soient publiques ou privées (comme celles imposées par la grande distribution), et les mesures de protection de la propriété intellectuelle influencent grandement les performances à l'exportation et les stratégies d'importation.

Enfin, le troisième grand chantier auquel le CEPII a consacré une part importante de ses efforts concerne l'analyse détaillée et chiffrée de l'impact du commerce international sur le marché du travail français. Plusieurs études ont été lancées simultanément sur ce thème. À la différence des analyses menées (au CEPII notamment) sur cette question au tournant des années 2000, les projets sur lesquels le CEPII travaille exploitent des données microéconomiques. Cela permet d'identifier les ajustements du marché du travail induits par la concurrence étrangère et l'internationalisation des entreprises qui prennent forme au sein des secteurs d'activité et des entreprises elles-mêmes. Ces projets de recherche prometteurs nécessitent l'exploitation de données complexes et détaillées. Ils ont été programmés sur plusieurs années et aboutiront en 2014.

ÉCONOMIES ÉMERGENTES ET MIGRATIONS INTERNATIONALES

Le CEPII contribue à la connaissance et à la compréhension des dynamiques d'émergence dans l'économie mondiale de certains pays en développement.

Après de nombreuses études consacrées au commerce extérieur chinois, les travaux s'orientent aujourd'hui davantage vers l'analyse des structures productives chinoises. Deux projets y ont été consacrés en 2013. Le premier décrit l'évolution du secteur manufacturier entre 1998 et 2007. Le second analyse l'impact sur les entreprises des hausses différenciées de salaire minimum. Un projet relatif au risque pour la Chine de tomber dans le « piège du revenu intermédiaire » (*middle income trap*) a été poursuivi.

Le CEPII a continué également à travailler sur les ressorts et les obstacles à l'émergence de l'économie indienne avec cette année un projet sur le lien entre les réformes structurelles et la décision d'innover des entreprises.

La question de l'émergence éventuelle de tout ou partie de l'Afrique sub-saharienne est de plus en plus débattue. Le CEPII souhaite apporter un éclairage avec l'approche

et les outils d'analyse qui lui sont propres. En 2013, un premier projet a été engagé. Il porte sur l'analyse des obstacles au commerce intra-africain de produits manufacturés qui pourraient contribuer à freiner cette dynamique.

Enfin, la Turquie est un pays émergent dont les équilibres macroéconomiques sont encore fragiles mais qui fait montre d'un grand dynamisme économique, non seulement dans l'Union européenne avec laquelle elle est en union douanière, mais aussi dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique. Elle fait donc l'objet d'un suivi particulier.

Traditionnellement centré sur l'analyse des flux de marchandises et de capitaux, le CEPII a depuis six ans étendu son champ d'étude aux flux migratoires. Un premier cycle de travaux portait principalement sur le lien entre migrations et finances publiques. En 2013, une série de nouveaux projets portant sur l'analyse des migrations de personnels qualifiés a été engagée. Le premier vise à mesurer l'efficacité des politiques d'immigration sélective, le second s'intéresse aux migrations de personnels médicaux, le troisième aux déterminants de choix des universités par les étudiants étrangers. Un travail économétrique engagé pour deux ans sur le lien entre la conjoncture économique et la perception des migrations a été poursuivi.

MACROÉCONOMIE ET FINANCES INTERNATIONALES

En 2013, le programme « Macroéconomie et finance internationales » (MFI) a fait évoluer ses travaux après avoir concentré ceux-ci sur la crise de la zone euro, en 2012. Bien que la crise soit loin d'être terminée, l'accalmie des marchés et la stabilisation macroéconomique – toutes relatives – ont conduit le programme à articuler l'actualité à des questions plus structurelles. Celles-ci sont au nombre de quatre. D'abord, le chômage, la croissance et les cycles. Puis l'allongement de la durée de vie et la croissance. Viennent ensuite la politique monétaire et le système monétaire international. Enfin, les systèmes financiers et la régulation.

Sous le premier thème « chômage, croissance et cycles », le programme a d'abord exploré le lien entre la croissance et le désendettement dans les pays de l'OCDE, mettant au jour la possibilité d'un régime de « désendettement contre-productif ». Par ailleurs, l'impact des inégalités sur le niveau et la structure de l'endettement privé a donné lieu à un travail sur données microéconomiques, encore en cours.

C'est ensuite à la relation entre les cycles économiques et le développement – expliquée par le niveau de vie, la qualité des institutions et la taille du secteur financier – que le CEPII s'est intéressé cette année. Cette analyse a été mise en perspective grâce aux résultats d'autres travaux centrés sur les mouvements de cycles réels. Ceux-ci ont montré qu'une partie significative de la corrélation internationale des cycles peut être expliquée par l'activité et la présence de quelques entreprises internationales.



En 2013, l'équipe a également investi le champ des cycles immobiliers dans le cadre de deux projets. Le premier a étudié le lien entre ces derniers et le marché du travail, mettant en évidence que les booms immobiliers ont en effet un impact sur la compétitivité *via* un effet double (marché du travail, taux de change réel). Le second a montré le poids de l'immobilier dans les déséquilibres courants intra-européens.

Enfin, toujours sous ce premier grand thème, le programme MFI s'est penché sur les politiques de fin de crise, dans la zone euro mais aussi aux États-Unis dans le contexte de la faible croissance de l'emploi au cours de la reprise de 2009.

Le deuxième grand thème du programme MFI, « allongement de la durée de vie et croissance », a été traité autour de trois grands pays : l'Allemagne, la France et le Japon. D'abord par le biais d'une évaluation comptable, qui met en place une comptabilité générationnelle pour la France et l'Allemagne ; ensuite par une modélisation macroéconomique des conséquences de l'allongement de la durée de vie de la population sur la productivité et la croissance en France et en Allemagne et leur impact sur la convergence fiscale entre les pays (cette modélisation est en cours) ; enfin, par une analyse comparée du marché du travail des seniors entre la France et le Japon, également en cours.

Le troisième thème, « politique monétaire et système monétaire international », a été traité sous l'angle de la politique monétaire et des banques centrales ; des matières premières et des changes, comme suit :

- pour la politique monétaire et les banques centrales : avec la crise, le lien entre la sphère financière et la sphère réelle a évolué. Le rôle des banques centrales a été bouleversé. Ce lien et ce rôle ont continué à faire l'objet de travaux au CEPII. Les politiques monétaires non conventionnelles ont été abordées *via* un modèle d'équilibre général pour mieux comprendre dans quelle mesure ces politiques peuvent être efficaces quand les agents économiques redoutent un « désastre » ;
- un autre projet en lien avec la politique monétaire a mesuré le seuil inférieur de rigidité des prix dans les pays de l'OCDE, l'idée étant de comparer l'Europe de la présente décennie avec les États-Unis dans les années 1930, ou avec le Japon dans les années 1990 ;
- pour les matières premières et les changes : les variations des prix sur des marchés de matières premières de plus en plus financiarisés et leurs conséquences macroéconomiques ont fait l'objet de plusieurs études empiriques. Ces études contribuent à la littérature empirique relative à l'impact des variations de prix de l'énergie sur le taux de change réel des pays exportateurs en étendant l'analyse à d'autres sources d'énergie que le pétrole et en considérant l'impact de ces variations sur un plus grand nombre de variables, y compris financières. Une autre étude est consacrée à l'influence des prix de l'énergie

sur la dynamique de moyen-long terme des comptes courants des pays exportateurs en prenant en compte les efforts d'épargne internationale de ces derniers et les effets de seuil ;

- enfin, le rôle des monnaies comme valeur-refuge pendant les crises a également été mis en évidence, confirmant que le yen et le dollar ont été les deux seules devises aptes à jouer ce rôle, du fait de leur excès de rendement négatif à long terme, mais positif pendant les crises.

Pour le troisième thème (« politique monétaire et système monétaire international »), un projet sur le canal du crédit bancaire sous politique monétaire non conventionnelle a dû être atermoyé du fait des difficultés rencontrées dans la gestion des bases de données Call Data. En revanche, trois projets hors-programme ont été menés à bien sur le système monétaire international, l'interaction des déséquilibres macroéconomiques, et le lien entre les ajustements de balance courante et les mésalignements des taux de change.

Concernant le quatrième et dernier thème du programme MFI, « systèmes financiers et régulation », l'équipe s'est penchée sur des thèmes d'actualité, puisque les taxes bancaires, l'efficacité de l'intermédiation bancaire durant la crise et la taxation des transactions financières ont été au centre des préoccupations.

Il ressort des analyses que l'imposition des banques et leurs marges de taux d'intérêt ne sont pas significativement liées, mais que la répercussion de la taxe bancaire par les banques est la plus forte en particulier sur les ménages, dont la demande est la moins élastique. Par ailleurs, il apparaît que les marges nettes d'intérêt des banques exhibent des propriétés cycliques, et qu'elles ont augmenté pendant la crise sans pour autant revenir à leurs niveaux antérieurs. Quant à la taxation des transactions financières, son effet sur la volatilité des variables financières est quasiment nul, ce qui va à l'encontre des arguments de ses détracteurs.



ÉVÉNEMENTS, INTERVENTIONS, PUBLICATIONS

Les séminaires, conférences et débats sont une composante importante du travail du Centre, qui en a organisé 18 directement en 2013, et 16 par l'intermédiaire du Club du CEPII.

Il convient de souligner que les économistes du CEPII participent largement au débat public sur les questions d'économie internationale par leurs interventions dans les médias. En 2013, les économistes du Centre ont donné 204 interviews exclusives et publié 49 articles de presse. Au total, le CEPII est apparu 373 fois dans la presse écrite, 108 fois dans les médias audiovisuels et 1 146 fois sur internet pour un total de 1 627 mentions dans les médias. Cette année, l'essentiel des interventions a porté sur la mondialisation, le commerce international et les accords régionaux, ainsi que sur les questions monétaires et financières.

Enfin, les économistes du CEPII participent à de nombreux séminaires et réunions publiques, ainsi qu'à des groupes de travail de l'administration. L'équipe du Centre s'emploie à être active d'une façon équilibrée sur ces différents créneaux complémentaires.

En ce qui concerne les écrits, l'année 2013 a été productive, avec un grand nombre de travaux publiés sous forme de documents de travail, d'articles scientifiques, de rapports d'étude, de Lettre du CEPII. Outre leur diffusion papier, ces différents documents, ainsi que les bases de données, ont donné lieu à 50 000 téléchargements au cours de l'année.

Les efforts de valorisation académique ont par ailleurs été récompensés par des publications de haut niveau. Mentionnons également les publications à destination d'un public plus large, notamment au travers d'ouvrages et du blog du CEPII, qui a publié 84 billets en 2013, pour près de 55 000 visites et environ 106 000 pages vues.

La palette des produits du CEPII s'est en outre enrichie avec le lancement d'une série de *Policy Briefs*, destinée à contribuer plus directement aux débats européens de politique économique, et la conception d'une série de Panoramas, visant une meilleure mise en valeur des travaux statistiques du Centre.

4

**LES
AN-
NEXES**



DÉCRET DU 22 AVRIL 2013 PORTANT CRÉATION DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE

Le Président de la République,
(...) décrète²⁴ :

Chapitre I – Dispositions relatives au Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Article 1

Il est institué, auprès du Premier ministre, un Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Le Commissariat général apporte son concours au gouvernement pour la détermination des grandes orientations de l'avenir de la nation et des objectifs à moyen et long terme de son développement économique, social, culturel et environnemental ainsi que pour la préparation des réformes décidées par les pouvoirs publics. Par ses méthodes de travail, notamment l'association des partenaires sociaux et des autres parties intéressées, il favorise la concertation, l'élaboration d'analyses et de scénarios partagés et la large participation de l'ensemble de la société française à la réflexion sur l'avenir.

À cet effet, le Commissariat général :

- 1° Conduit des travaux de prospective permettant d'éclairer les pouvoirs publics sur les trajectoires possibles à moyen et long terme pour la France, compte tenu des évolutions prévisibles de la société et de l'environnement européen et international ;
- 2° Conduit des études stratégiques permettant d'éclairer l'action du gouvernement et la préparation des réformes, notamment par une analyse du contexte de la décision et de son impact prévisible à court et moyen terme ;
- 3° Participe à l'évaluation des politiques publiques ;

(24) Décret n° 2013-333. Le texte intégral est disponible sur le site internet Légifrance.

DÉCRET DU 22 AVRIL 2013 PORTANT CRÉATION DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE



4° Constitue un centre de ressources en matière de recensement et d'évaluation des pratiques de concertation et de débat public, recherche de nouvelles pratiques de nature à améliorer l'association des parties intéressées et peut organiser, à la demande du Premier ministre, des concertations ou débats publics ;

5° Recense et fait connaître les expériences conduites à l'étranger ou au niveau territorial de nature à enrichir la réflexion sur les réformes utiles à la France et les voies et moyens de les conduire.

Le Commissariat général peut en outre se voir confier des missions spécifiques en lien avec ses domaines d'expertise. Il peut prêter son concours à l'élaboration d'études confiées par le Président de la République ou le Premier ministre à une personnalité ou à une commission. Il peut apporter un appui méthodologique aux administrations et au Secrétariat général du gouvernement pour l'élaboration des études d'impact des projets de loi. Il peut également assurer la coordination de travaux de prospective sectoriels, notamment en matière de métiers et de qualifications.

Article 2

Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective est dirigé par un commissaire général nommé par décret en conseil des ministres, assisté d'un commissaire général adjoint.

Article 3

I. - Le Commissariat général travaille en réseau avec les organismes suivants :

- le Conseil d'analyse économique ;
- le Conseil d'orientation des retraites ;
- le Conseil d'orientation pour l'emploi ;
- le Haut Conseil de la famille ;
- le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie ;
- le Haut Conseil du financement de la protection sociale ;
- le Conseil national de l'industrie ;
- le Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

II. - Le commissaire général coordonne les travaux des organismes membres du réseau. À cet effet, il réunit leurs présidents, président délégué, vice-président ou directeur. Le commissaire général adjoint réunit, en tant que de besoin, les secrétaires généraux de ces organismes.

Le commissaire général est consulté sur les projets de textes modifiant les missions, le fonctionnement ou l'organisation des organismes membres du réseau. Il est informé avant leur adoption des projets de programmes de travail des organismes membres du réseau et des projets de lettres de mission qui leur sont destinées.



Article 4

Le commissaire général associe l'ensemble des membres du gouvernement à la préparation du programme de travail annuel du commissariat général. Il recueille au préalable les propositions des présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental ainsi que des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Le Premier ministre arrête, sur proposition du commissaire général, le programme de travail annuel du Commissariat général, qui est rendu public. Ce programme peut être modifié en cours d'année.

Les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental ainsi que les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel peuvent en outre adresser des propositions d'études au Premier ministre, qui peut en saisir le commissaire général.

Article 5

Le commissaire général organise les travaux du Commissariat général.

Ceux-ci sont notamment conduits au sein de commissions thématiques ou de groupes de travail. Leur composition est déterminée de manière à assurer la participation des partenaires sociaux et, en fonction des sujets traités, des administrations et des organismes de recherche intéressés, des experts français ou étrangers les plus qualifiés ainsi que des autres parties intéressées, notamment les collectivités territoriales, les associations et les représentants des secteurs économiques. La composition des commissions thématiques et groupes de travail, qui recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes, est publiée sur le site internet du Commissariat général.

Des groupes de travail interadministratifs associant, le cas échéant, des experts peuvent également être constitués.

Les publications sur le site internet du Commissariat général permettent de suivre l'évolution des travaux des commissions et groupes de travail. Le Commissariat général peut organiser des consultations ouvertes sur l'internet.

Article 6

Le Commissariat général établit un rapport annuel, remis au Président de la République et au Premier ministre et transmis au Parlement.

Les rapports et avis du Commissariat général sont rendus publics. Ils sont publiés sous la responsabilité éditoriale du commissaire général.

DÉCRET DU 22 AVRIL 2013 PORTANT CRÉATION DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE



Article 7

Sauf dispositions législatives contraires, les administrations et les établissements publics de l'État communiquent au Commissariat général les éléments d'information et les études dont ils disposent et qui apparaissent nécessaires pour l'exercice de ses missions. Le Commissariat général leur fait connaître ses besoins afin qu'ils soient pris en compte dans leurs programmes d'études et leurs travaux statistiques.

Article 8

Outre les personnels permanents du Commissariat général, placés sous son autorité, le commissaire général peut faire appel à des collaborateurs extérieurs, appartenant ou non à l'administration, lui apportant leur concours sans renoncer à leur occupation principale. Il peut également faire appel à la collaboration d'organismes publics ou privés et associer aux travaux des personnalités extérieures, françaises et étrangères, qu'il choisit en raison de leur compétence ou de leur fonction.

(...)

Fait le 22 avril 2013.

Par le Président de la République, François Hollande

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault

LETTRE DE MISSION

Le Premier Ministre

Paris, le - 1 AOUT 2013

Monsieur le Commissaire général,

En créant le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, le Gouvernement a souhaité doter le pays d'un nouvel outil à la mesure des défis énoncés dans le rapport de Mme Yannick Moreau. Vous avez pu constater, au cours des dernières semaines, que cette création répondait à une forte attente et que des commandes de nature diverse n'avaient pas tardé à être formulées, notamment à l'issue de la Grande conférence sociale.

Je souhaite que le Commissariat soit un outil puissant au service de l'action publique et du débat économique et social. J'attends qu'il porte un regard neuf et sans concession sur les problèmes auxquels notre pays fait face ; qu'il s'attache à anticiper les défis de l'avenir, notamment ceux auxquels la France est confrontée à horizon de dix ans ; qu'il contribue à l'amélioration des politiques publiques en procédant à des évaluations objectives des dispositifs existants et en conduisant des réflexions innovantes sur les réformes à conduire ; qu'il soit, aussi, un lieu de concertation et de débat, et aide ainsi la société française à délibérer sur son avenir de manière informée et ouverte. Je souhaite également que vous contribuiez personnellement à éclairer mon action par vos réflexions et vos propositions.

A cette fin, je vous demande dans l'immédiat :

1. de définir et mettre en place les changements stratégiques et organisationnels qu'appellent les nouvelles missions du CGSP ;
2. d'insérer le CGSP au cœur de la réflexion stratégique pour l'action publique ;
3. d'organiser la coordination avec les organismes en réseau regroupés autour du CGSP ;
4. de définir et d'organiser les modalités de la concertation et du dialogue, d'abord avec les partenaires sociaux, puis plus largement avec les grandes composantes de la société civile.

Ces actions devront être conduites à un rythme soutenu afin que le Commissariat soit opérationnel à la rentrée de septembre et que les transformations requises soient achevées au cours de l'automne.

Monsieur Jean PISANI-FERRY
Commissaire général à la stratégie
et à la prospective
18, rue de Martignac
75007 Paris

LETTRE DE MISSION

4

2.-

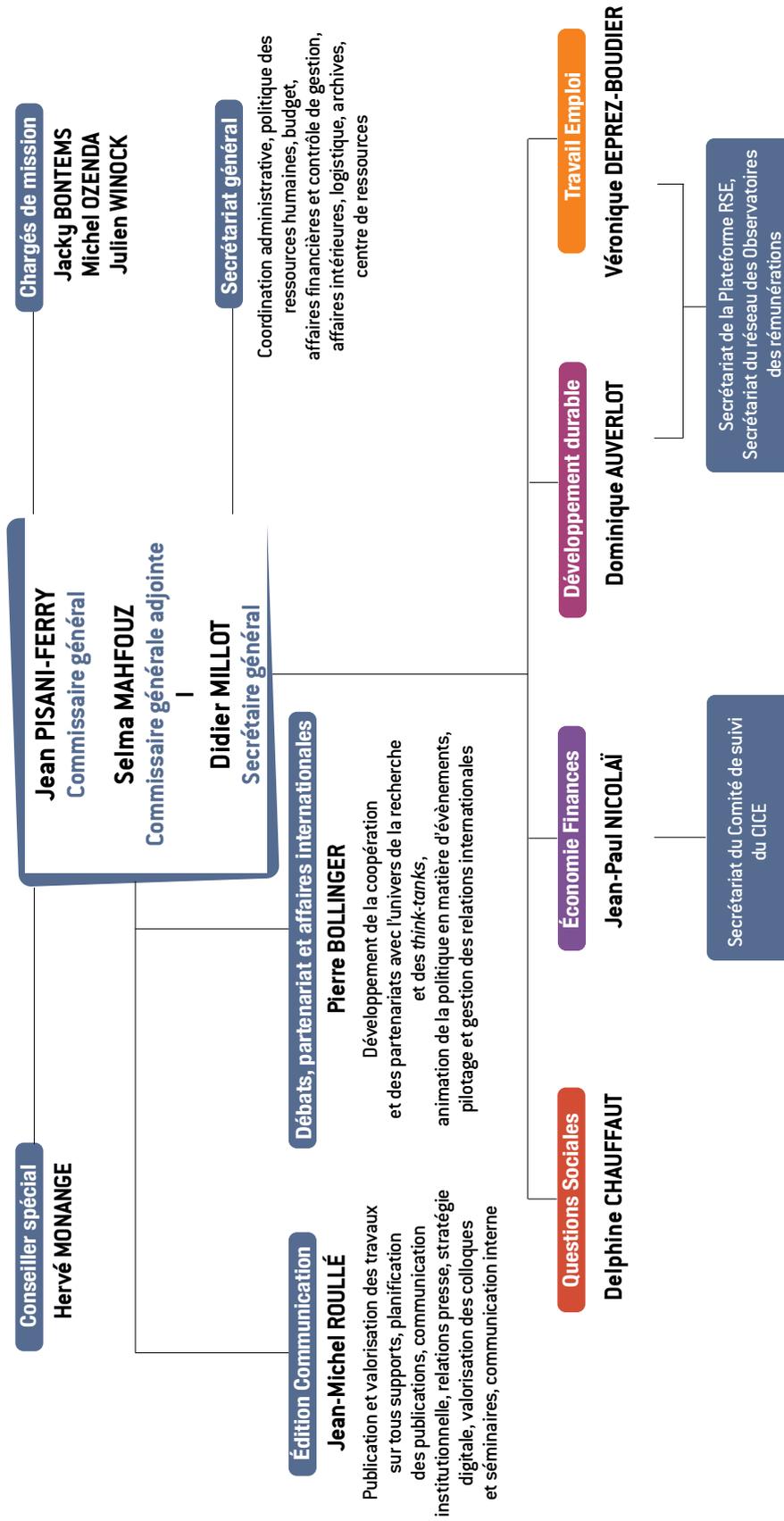
Je vous confirme également une série de commandes à courte échéance, qui permettront au CGSP d'alimenter la réflexion du Gouvernement et de l'aider à préparer ses décisions au cours des prochains mois, dans l'attente du programme de travail pour 2014 que vous préparerez d'ici la fin de l'année.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs *à ce jour.*



Jean-Marc AYRAULT

ORGANIGRAMME



CATALOGUE DES PUBLICATIONS 2013
Centre d'analyse stratégique (janvier-avril)
France Stratégie (mai-décembre)

Notes d'analyse

Centre d'analyse stratégique

N° 313 – janvier 2013 – Favoriser le bien-être des élèves, condition de la réussite éducative.

N° 314 – janvier 2013 – La scolarisation des enfants en situation de handicap dans les pays européens.

N° 315 – janvier 2013 – Quelle organisation pour le soutien scolaire ?

N° 316 – janvier 2013 – Enseignements des recherches sur l'effet de l'autonomie des établissements scolaires.

N° 317 – janvier 2013 – Comment utiliser les technologies numériques pour poursuivre l'amélioration des relations entre l'administration et ses usagers ?

N° 318 – janvier 2013 – Quel est l'impact des TIC sur les conditions de travail dans la fonction publique ?

N° 319 – février 2013 – Pour un affichage environnemental obligatoire des produits de consommation ?

N° 320 – février 2013 – Comment limiter l'effet rebond des politiques d'efficacité énergétique dans le logement ?

N° 321 – février 2013 – Gestes de premiers secours : une responsabilité citoyenne.

N° 322 – février 2013 – Formation professionnelle initiale : l'Allemagne est-elle un modèle pour la France ?

N° 323 – février 2013 – Vieillesse et espace urbain. Comment la ville peut-elle accompagner le vieillissement en bonne santé des aînés ?

N° 324 – mars 2013 – Cybersécurité, l'urgence d'agir.

N° 325 – mars 2013 – Valorisation de la recherche publique.

N° 326, 327 et 328 – avril 2013 – Les enjeux de l'eau.

N° 329 – avril 2013 – Le défi alimentaire de l'Afrique à l'aune de ses ressources en eau.

N° 330 – avril 2013 – La politique macroprudentielle contre l'instabilité financière.



France Stratégie

N° 1 – juin 2013 – Un fonds européen pour l'emploi des jeunes.

N° 2 – juin 2013 – Internet : prospective 2030.

N° 3 – juillet 2013 – Approvisionnements en métaux critiques.

N° 4 – juillet 2013 – Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ?

N° 5 – octobre 2013 – Pour un secteur des semences diversifié et innovant.

N° 6 – octobre 2013 – Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique.

N° 7 – octobre 2013 – Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ?

N° 8 – novembre 2013 – Analyse des *big data*. Quels usages, quels défis ?

Rapports

Centre d'analyse stratégique

N° 54 – *Le dispositif médical innovant*, rapport de la mission présidée par Jacques Lewiner en collaboration avec Jacques Le Pape, février 2013, 134 pages.

N° 55 – *Les politiques de cohésion sociale. Acteurs et instruments*, travaux coordonnés par Christophe Fourel et Guillaume Malochet, rapport CAS/DGCS, mars 2013, 389 pages.

N° 56 – *L'entrepreneuriat social en France. Réflexions et bonnes pratiques*, rapport CAS/OCDE, juin 2013, 155 pages.

France Stratégie

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à vingt ans, rapport de la mission présidée par Claude Abraham, juillet 2013, 141 pages.

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport du groupe de travail présidé par Émile Quinet, Tome 1, septembre 2013, 349 pages.

Les territoires numériques de la France de demain, rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton, septembre 2013, 177 pages.

Rapport 2013 du comité de suivi du CICE, octobre 2013, 49 pages.

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, Nicolas Charles, Cécile Jolly et Frédéric Lainé, novembre 2013, 98 pages.

La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France, Claire Bernard, Sanaa Hallal et Jean-Paul Nicolai, décembre 2013, 109 pages.

Pour une politique du stationnement au service des usagers, rapport de la mission présidée par Olivier Paul-Dubois-Taine, décembre 2013, 146 pages.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS 2013



Documents de travail

Centre d'analyse stratégique

« De l'utilité de l'impôt pour freiner l'effet de levier du hors-bilan des banques », Jean-Paul Nicolai et Alain Trannoy, février 2013, 40 pages.

« Les "humanités" au cœur de l'excellence scolaire et professionnelle. Pistes pour l'enseignement des langues, de la culture et de la réception de l'antiquité », Jean-François Pradeau, février 2013, 21 pages.

« Conditions de travail, organisation du travail et usages des TIC selon les métiers », Tristan Klein et Kim Long, février 2013, 146 pages.

« Les interactions entre politique macroprudentielle et monétaire », Caroline Le Moign, mars 2013, 61 pages.

« Valorisation de la recherche publique : une comparaison internationale », Rémi Lallement, mars 2013, 52 pages.

« L'entrepreneuriat féminin », Claire Bernard, Caroline Le Moign et Jean-Paul Nicolai, avril 2013, 117 pages.

« Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ? », Bernd Balkenhol et Camille Guézennec, avec la collaboration de Frédéric Lainé et Louis Nouailles-Degorce, avril 2013, 57 pages.

France Stratégie

« L'effet des "taxes comportementales" », Pierre-Yves Cusset, n° 2013-01, juin, 26 pages.

« *L'impact investing* pour financer l'économie sociale et solidaire ? », Camille Guézennec et Guillaume Malochet, n° 2013-02, juin, 116 pages.

« La protection sociale en Amérique latine », Catherine Collombet, n° 2013-03, juillet, 35 pages.

« Approvisionnements en métaux critiques », Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Suzanne Lutfalla, n° 2013-04, juillet, 52 pages.

« Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », Dominique Auverlot, Joël Hamelin et Jean-Luc Pujol, n° 2013-05, septembre, 22 pages.

« Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d'une "exception française" », Mohamed Harfi, n° 2013-06, octobre, 27 pages.

« Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises », Claude Mathieu, Jean-Paul Nicolai et Marine Tépat, n° 2013-07, décembre, 60 pages.

« Retours d'enquête sur la filière "Silver Économie" », Sanaa Hallal, n° 2013-08, décembre, 24 pages.



Études

Plafond de verre : les déterminants de l'avancement de carrière des cadres féminins, réalisée par Plein Sens pour le Centre d'analyse stratégique, mars 2013, 94 pages.

Le Plan de formation dans les entreprises : de la formalité à l'outil stratégique, réalisée pour France Stratégie par SÉMAPHORES, juin 2013, 149 pages.

La dynamique d'internet. Prospective 2030, réalisée pour France Stratégie sous la direction de Laurent Gille (Télécom ParisTech) et Jacques-François Marchandise (Fondation internet nouvelle génération - FING), mai 2013, 204 pages.

L'évolution des transferts entre les générations en France depuis trente ans : une autre lecture du ratio de dépendance, réalisée pour France Stratégie par la Chaire Transitions Économiques, Transitions Démographiques, Fondation du Risque, juin 2013, 95 pages.

Promouvoir le transfert international des technologies à basse émission carbone : constats et solutions possibles, réalisée pour France Stratégie par MINES ParisTech et London School of Economics, octobre 2013, 73 pages.

Vers des agricultures à hautes performances. La ferme France dans dix ans, réalisée pour France Stratégie par l'Institut national de la recherche agronomique, octobre 2013, 4 volumes.

DÉBATS, COLLOQUES ET SÉMINAIRES 2013

Quelle France dans dix ans ?

Débats nationaux

Quelle France dans dix ans ? Débat avec des think tanks

26 septembre 2013

Quel modèle républicain dans dix ans ?

22 octobre 2013

Quel modèle productif dans dix ans ?

29 octobre 2013

Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?

31 octobre 2013

Quel projet pour l'Europe dans dix ans ?

11 novembre 2013

Quel modèle social dans dix ans ?

18 novembre 2013

Les Outre-mer

14 décembre 2013

Le numérique et la France dans dix ans

20 novembre 2013

Débats régionaux

Rennes, 23 octobre 2013

Quel projet pour l'Europe ?

Toulouse, 12 novembre 2013

Quel modèle productif ?

Bobigny, 13 novembre 2013

Quel modèle républicain ?

Strasbourg, 14 novembre 2013

Quel modèle social ?

Nancy, 15 novembre 2013

Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?

Lyon, 19 novembre 2013

Quel modèle productif ?

Jouy-en-Josas, 22 novembre 2013

Quel modèle productif ?

Lille, 26 novembre 2013

Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ?



Colloques et séminaires

Colloque

Pourquoi et comment réguler les pratiques médicales ?
France Stratégie et Chaire santé de Science Po
5 juin 2013, Sciences Po, Paris

Colloque

Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte
3 décembre 2013 à France Stratégie
En présence de Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille

Séminaire

Politique de la Ville. Perspectives françaises et ouvertures internationales
31 mai 2013 à France Stratégie

Séminaire

L'évolution des transferts entre les générations. Contribution à une politique des âges
11 juillet 2013, à France Stratégie

GAM – 30^e Rendez-vous de la Mondialisation

Inégalités & Mondialisation
12 juin 2013, Sciences Po, Paris
France Stratégie/CEPII/Sciences-Po/CERI, en partenariat avec Les Échos

DÉBATS, COLLOQUES ET SÉMINAIRES 2013



GAM – 31^e Rendez-vous de la Mondialisation

Le monde arabe dans la mondialisation

25 septembre 2013, Sciences Po, Paris

France Stratégie/CEPII/Sciences-Po/CERI, en partenariat avec *Les Échos*

GAM – 32^e Rendez-vous de la Mondialisation

Les villes dans la mondialisation

11 décembre 2013, France Stratégie

France Stratégie/CEPII/Sciences-Po/CERI, en partenariat avec *Les Échos*

Débat

Alain Touraine, *La Fin des sociétés*, Seuil

26 septembre 2013, à France Stratégie

France Stratégie/DGCS

Plateforme RSE

Première réunion plénière – Installation de la plateforme

17 juin 2013, Matignon

Deuxième réunion plénière

1^{er} octobre 2013, France Stratégie

Installation des trois groupes de travail

Décembre 2013, France Stratégie

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



CommissariatStrategieProspective



@Strategie_Gouv



FRANCE STRATÉGIE



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.